

COMPAGNIE LEBON



GROUPE PALUEL-MARMONT

Rapport d'activité exercice 2010
Document de référence 2010 (Partie I)

SOMMAIRE

Pages

Message du Président	3
Organigrammes	4-5
Chiffres clés	5 à 8
Données boursières	8-9
Conseil d'administration	10
Capital investissement	11 à 22
Hôtellerie	23 à 25
Rapport de gestion sur les comptes consolidés	27 à 29
Comptes consolidés	30-31

Message du Président

Grâce aux politiques de relance budgétaire et monétaire initiées au 2^e semestre 2009, la croissance mondiale en 2010 a atteint 4,8 % après une récession de 0,6 % en 2009.

Si les déficits supplémentaires liés aux plans de relance et de sauvetage des banques ont bien sauvé l'économie mondiale, il n'en reste pas moins que les problèmes structurels restent d'actualité. Ce contexte de reprise économique est rassurant mais l'absence de l'amorce d'une autre politique incite à la prudence.

Dans ce contexte, la Compagnie Lebon a su bénéficier en 2010 d'une bonne activité de ses métiers et de la reprise de valeur de ses actifs. Le résultat positif de 10,6 M€ a été réalisé pour 7,9 M€ par le secteur financier et pour 2,6 M€ par le pôle hôtelier.

Dans le secteur financier il faut remarquer que les cessions réalisées se font régulièrement à un prix supérieur à leur valeur dans nos comptes.

De plus, sur les actifs immobiliers, aucune provision n'a été reprise en 2010 dans l'attente de la confirmation des améliorations déjà constatées.

Ces deux éléments illustrent bien la prudence habituelle qui est de règle à la Compagnie Lebon dans l'établissement des valeurs d'actifs non cotés qui servent au calcul de l'actif net réévalué.

Dans le secteur hôtelier, la société Esprit de France a vu son chiffre d'affaires progresser de 9 % et le résultat d'exploitation de 13,5 %, ce qui conforte le bien fondé de son positionnement.

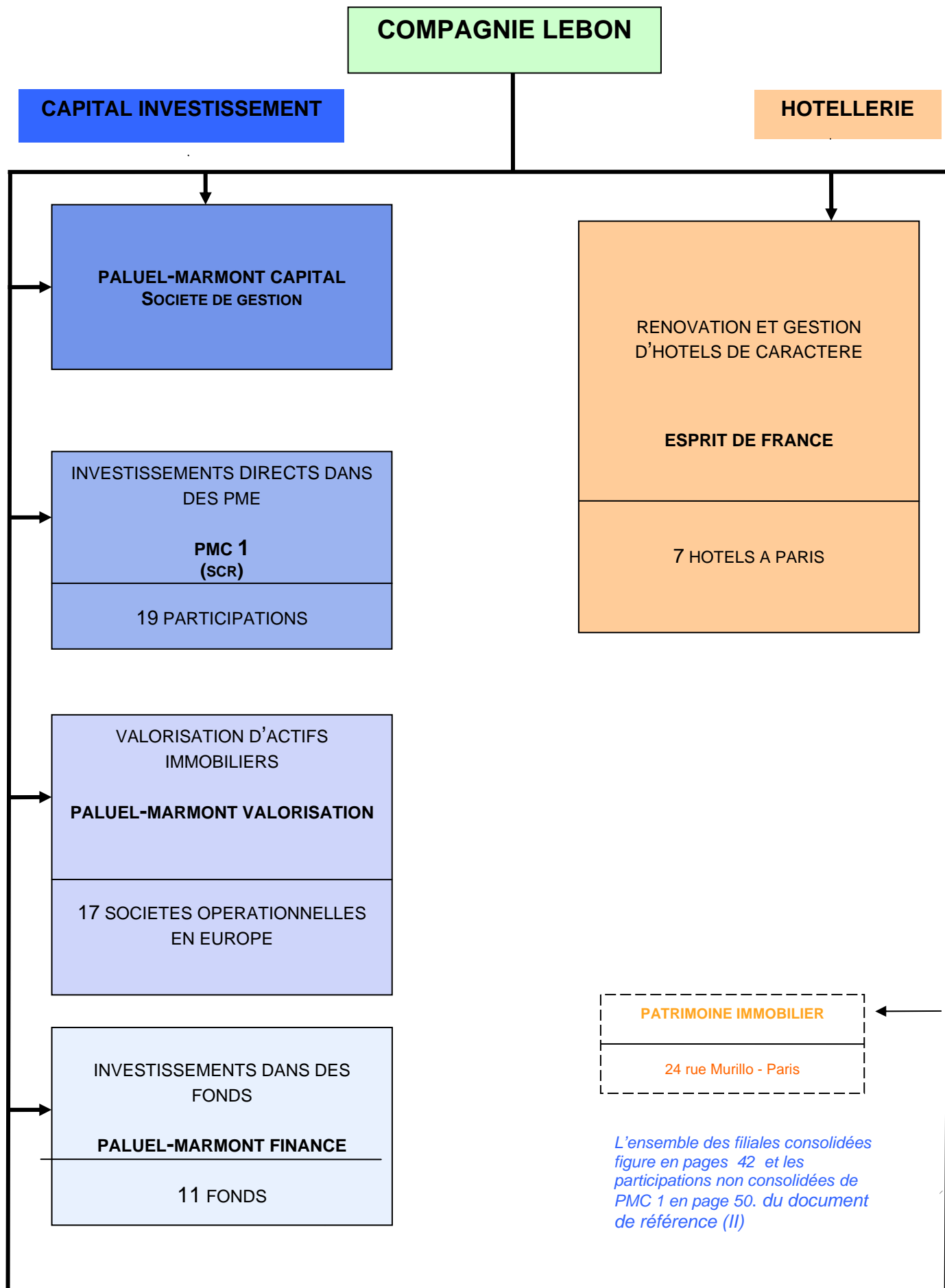
En 2011, la Compagnie Lebon entend :

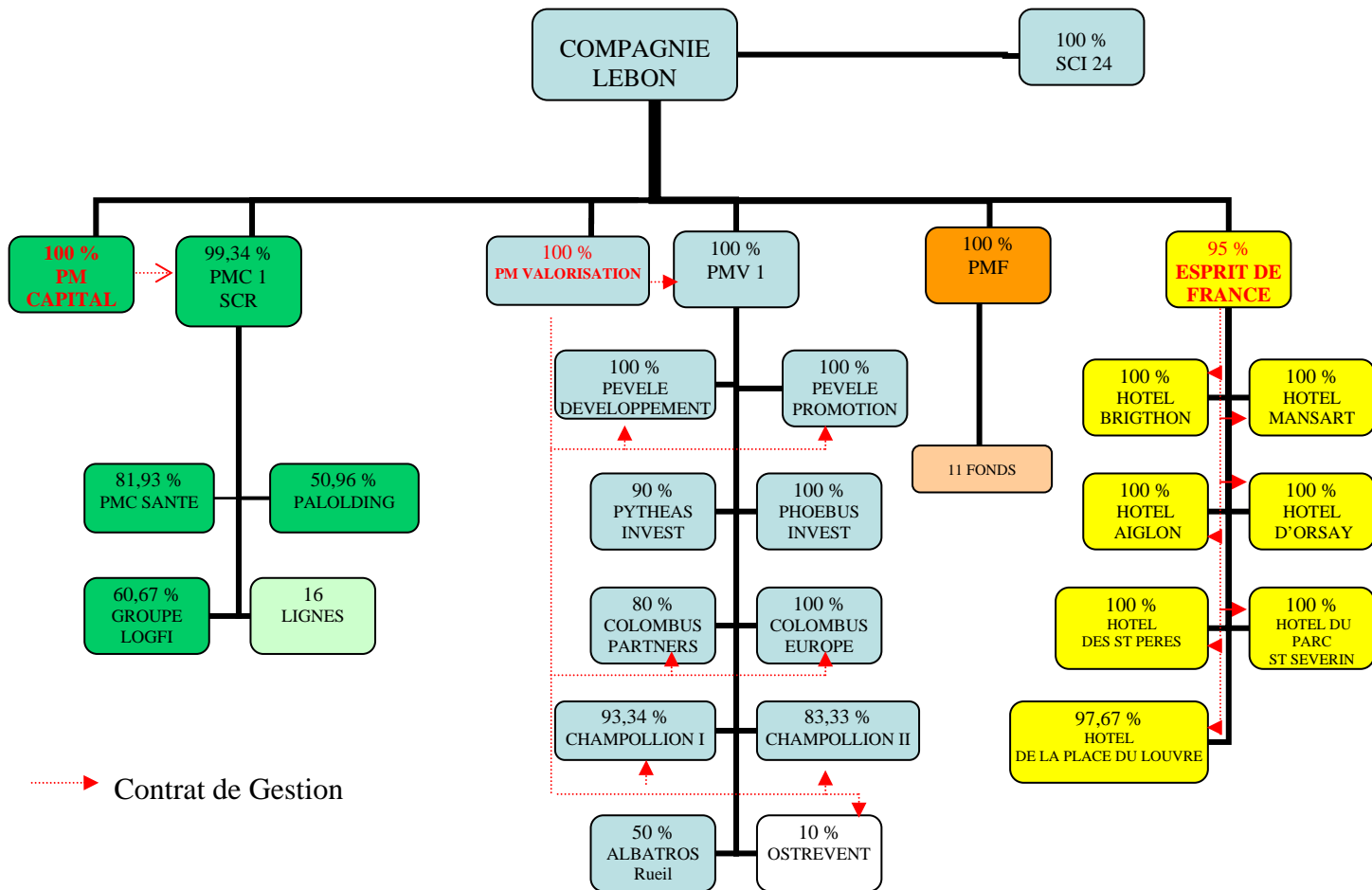
- Profiter du climat économique meilleur pour se positionner sur des actifs de qualité et continuer ainsi à développer ses activités financières et hôtelières. (En avril, Paluel-Marmont Valorisation a acquis en partenariat un immeuble de plus de 4000 m² à Paris).
- Donner à Paluel-Marmont Capital un nouveau potentiel de croissance grâce à l'ouverture sur la gestion pour compte de tiers.

Tous ces développements, réalisés de façon maîtrisée, seront les moteurs de nos profits futurs.

Jean-Marie PALUEL-MARMONT
Avril 2011

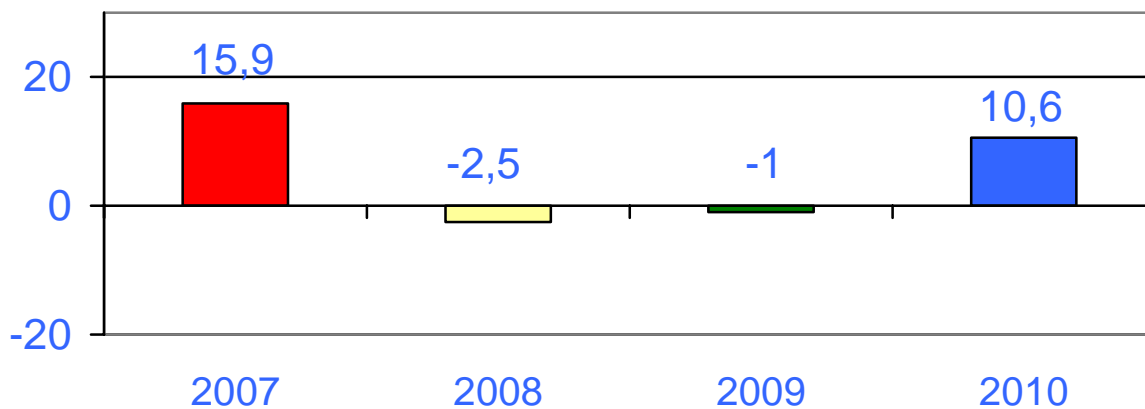
Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2010





Chiffres clés

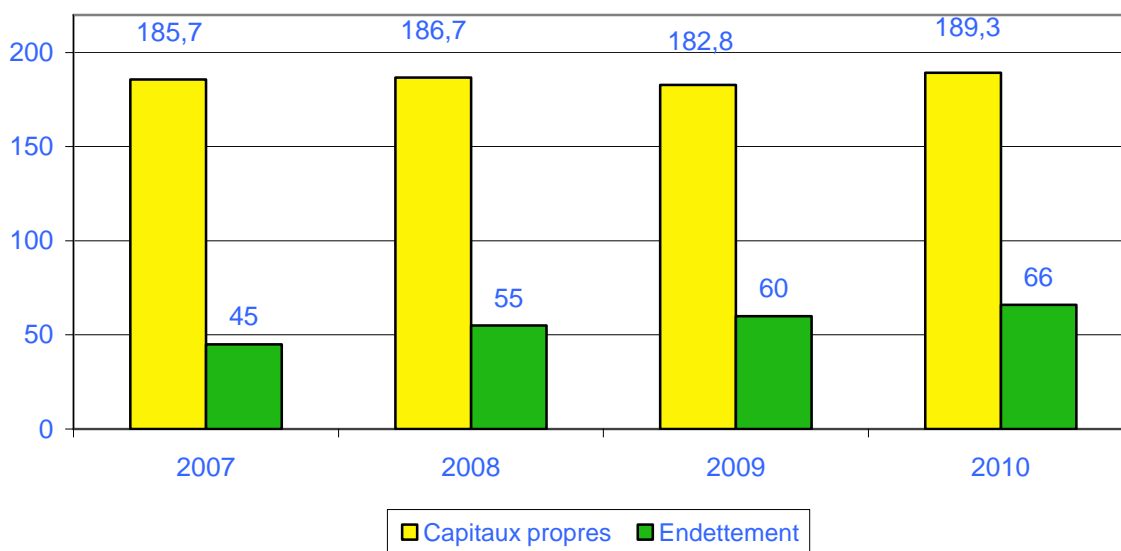
Résultat consolidé part du groupe : 10,6 M€



Contribution au résultat net part du groupe des entreprises intégrées

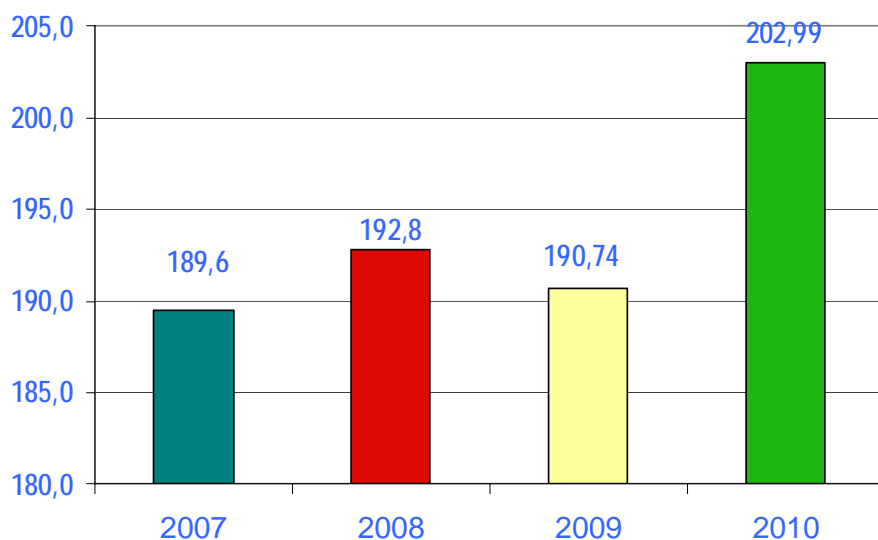
	Capital investissement	Hôtellerie	Sous-total	Patrimoine immobilier et divers	Total groupe
2010	7,9 M€	2,6 M€	10,5 M€	0,1 M€	10,6 M€
2009	-7,3 M€	1,3 M€	-6,0 M€	5,0 M€	-1,0 M€
2008	1,1 M€	2,6 M€	3,7 M€	-6,3 M€	-2,5 M€
2007	10,5 M€	2,5 M€	13,0 M€	2,9 M€	15,9 M€

Capitaux propres consolidés et endettement en M€ (*)



(*) Capitaux propres du groupe et minoritaires

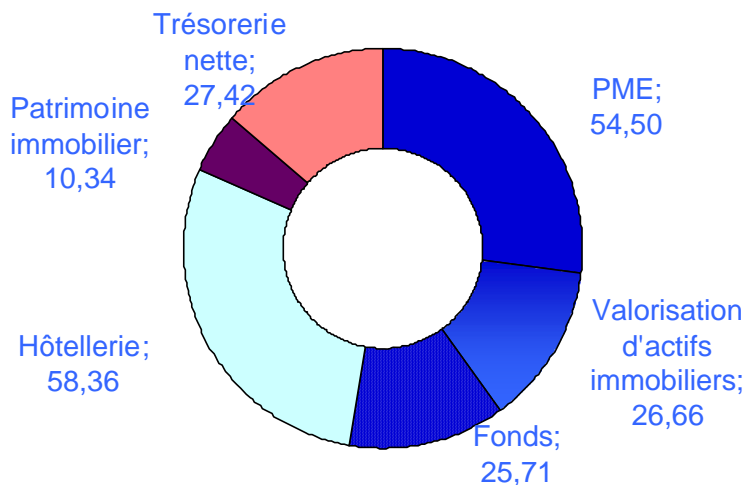
Actif net réévalué en M€



L'Actif Net Réévalué = Actif net (après amortissements) diminué du montant des dettes, retraité pour éliminer les non-valeurs (frais d'établissement, frais de R&D, charges à répartir...) et réévalué à sa valeur réelle (notamment pour les actions, les immeubles, les stocks).

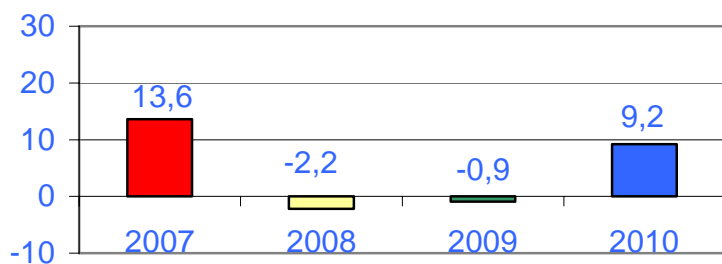
(*) Les méthodologies de calcul et la nature composite de l'ANR sont précisées page 28 et 29 du présent document et page 99 du document de référence (partie II)

Répartition de l'ANR en M€ (202,99 M€)

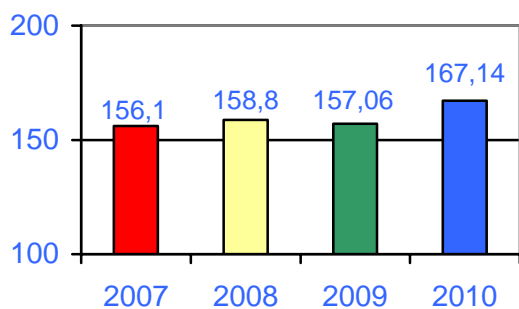


Chiffres clés par action en €

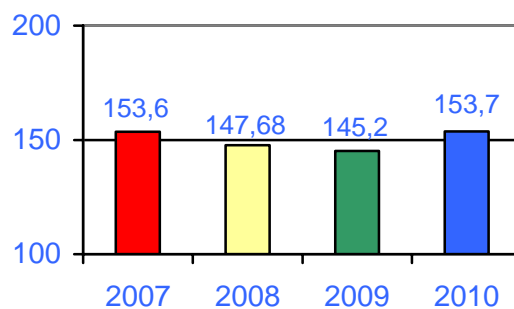
Résultat consolidé en € par action



Actif Net Réévalué par action, soit 167,14 € par action

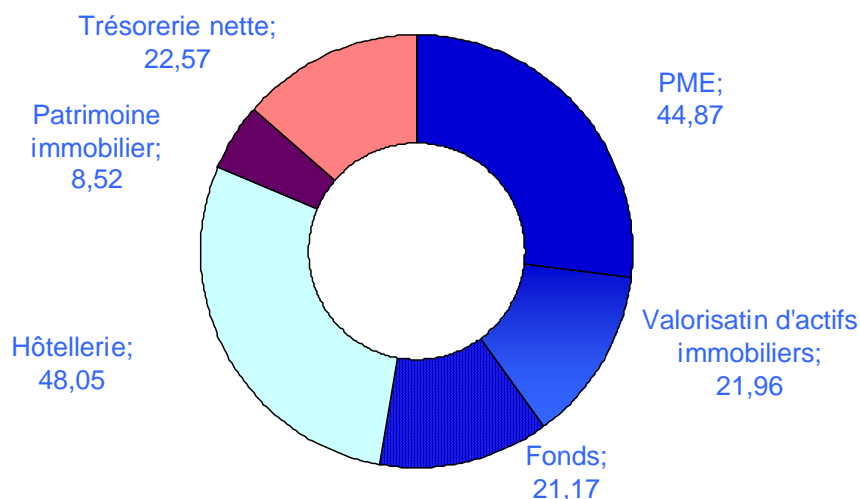


Capitaux propres part du groupe en € par actions (*)



(*) Après annulation des titres auto détenus

Répartition de l'Actif net Réévalué en € par action



Dividendes

Dividende par action			
2007	2008	2009	2010*
3,20 €	1,60 €	1,60 €	2,50 €

(*) Montant proposé à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011

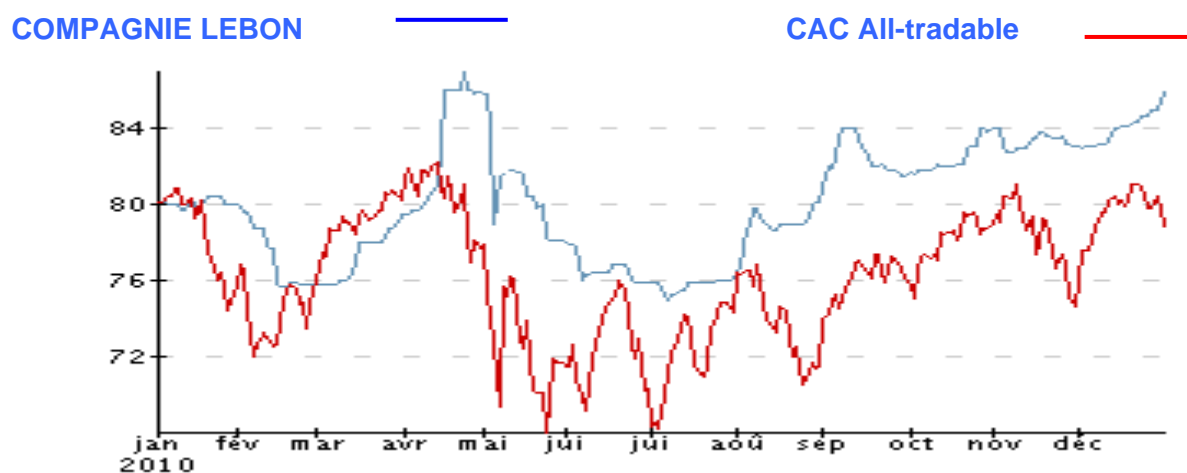
Données boursières sur l'exercice 2010

Cotation sur la Bourse de Paris (NYSE Euronext Paris - Compartiment C) - Code EUROCLEAR 012129
- Code ISIN FR000012129

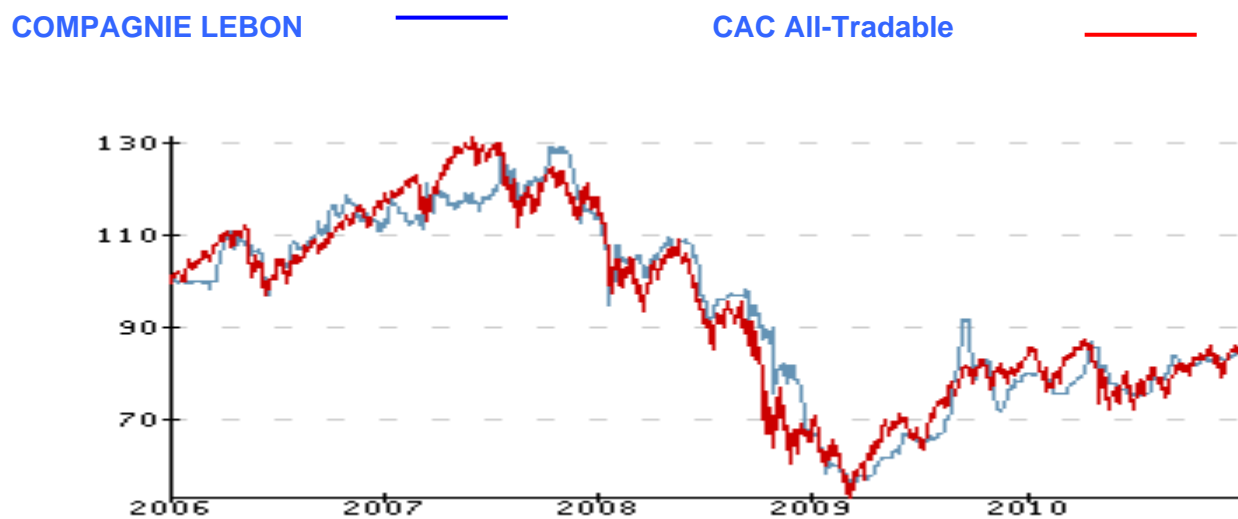
Dernier cours du 31 décembre 2010	85,99 €
Cours le plus haut (27 avril 2010)	87,00 €
Cours le plus bas (7 juillet 2010)	75,00 €
Nombre d'actions	1 214 500
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	104,43 M€
Rotation du capital sur l'année	6,06%

Cours de bourse au 28 février 2011

Performance depuis le 01/012010



Cours de bourse sur cinq ans



Source www.fininfo.fr

Gouvernance d'entreprise

Président d'honneur

M. Roger PALUEL-MARMONT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Marie PALUEL-MARMONT
Président-directeur général

FRANCE PARTICIPATIONS
Représentée par M. Christophe PALUEL-MARMONT
Vice-président

M. Daniel LEBARD (***)

M. Arnaud LIMAL (*)

M. Christian MAUGEY (*)

M. Augustin PALUEL-MARMONT

M. Pascal PALUEL-MARMONT (**)

M. Henri de PRACOMTAL (**)

Mme Laetitia PUYFAUCHER (****)

CETIG (Centre d'Etudes pour l'Investissement et la Gestion)
représenté par M. Guy GERVAIS

GIGE
représentée par M. Alain SOURISSEAU

INSTITUTION NATIONALE DE PREVOYANCE DES REPRESENTANTS
représentée par M. Pierre GIRARDIN

Censeur

M. Claude JANSSEN

(*) Membre du comité des rémunérations et des nominations.

(**) Membre du comité des comptes

(***) Jusqu'à l'Assemblée Générale du 27 mai 2011

(****) A compter de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011

Les informations sur le gouvernement d'entreprise et le rapport du Président figurent dans le document de référence (partie II).

Capital investissement

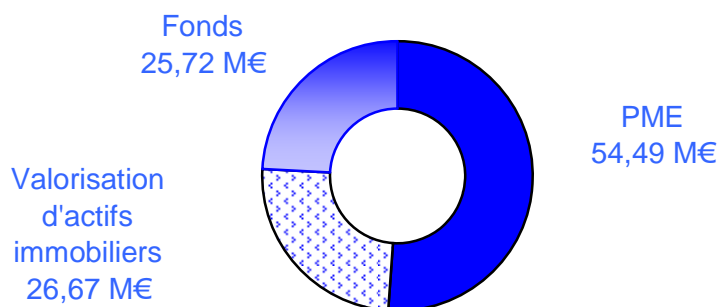
S'inscrivant dans une longue tradition industrielle et financière, la COMPAGNIE LEBON développe depuis de nombreuses années une activité dans le capital investissement.

Le capital investissement consiste à investir en fonds propres ou en quasi-fonds propres dans des actifs choisis pour leur potentiel de valorisation à court ou moyen terme. La qualité des hommes, le potentiel de croissance, les fondamentaux du marché sont autant d'éléments de la création de valeur.

Afin d'assurer la complémentarité et la diversification de ses activités, la COMPAGNIE LEBON a fait le choix de répartir son investissement entre le capital-transmission à destination des PME avec PALUEL-MARMONT CAPITAL, l'immobilier avec PALUEL-MARMONT VALORISATION, et les autres fonds avec PALUEL-MARMONT FINANCE.

- PALUEL-MARMONT CAPITAL – devenue PMC 1 en 2010 - investit principalement en direct au capital de PME dans le cadre d'opérations de développement ou de transmission. Son équipe dédiée de quatre professionnels gère un portefeuille de 15 à 20 lignes.
- PALUEL-MARMONT VALORISATION – devenue PMV 1 en 2010 - intervient directement ou indirectement dans des opérations d'acquisition et de restructuration d'actifs immobiliers ou de financement en fonds propres d'opérations de promotion.
- PALUEL-MARMONT FINANCE est souscripteur de fonds de capital-risque, ou de LBO sur de grandes entreprises, ainsi que sur des marchés nouveaux.

Avec une contribution au résultat de la COMPAGNIE LEBON de près de 8 M€, l'activité de capital investissement a démontré sa capacité à valoriser ses actifs dans un contexte de rebond du marché.



Répartition de la valeur du capital investissement : 106,8 M€(en ANR)

PALUEL-MARMONT CAPITAL

Présent depuis plus de vingt ans sur le segment du capital-transmission et du développement des PME, Paluel-Marmont Capital en est un acteur reconnu. Capitalisant sur cette expérience et sur ce savoir-faire, Compagnie Lebon a décidé d'ouvrir cette expertise à d'autres investisseurs.

Une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers a été créée et reprend le nom de PALUEL-MARMONT CAPITAL. Elle rassemble les moyens humains et matériels qui composent l'activité à ce jour. Elle va procéder, au cours de l'année 2011, à la levée d'un fonds, le FCPR PMC II.

La COMPAGNIE LEBON accompagne totalement cette évolution et sera le sponsor du nouveau fonds PMC II qui sera géré dans la continuité de la politique d'investissement antérieure. Les performances passées et l'évolution du marché nous conduisent naturellement à poursuivre dans cette voie.

La politique suivie par PALUEL-MARMONT CAPITAL pour l'investissement du FCPR PMC II s'inscrit dans la continuité et vise à investir, dans des opérations de capital-transmission ou de développement :

- dans des PME françaises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 80 M€ et dont la valeur d'entreprise est comprise entre 8 et 40 M€ ;
- sur des projets partagés avec une équipe de management qui aura convaincu de sa capacité à réaliser le développement de l'entreprise ;
- dans le cadre d'opérations dont l'effet de levier ne doit pas obérer les perspectives de développement interne et externe ;
- avec des tickets d'investissement de 1,5 M€ à 10 M€.

La SCR PALUEL-MARMONT CAPITAL a changé de nom pour prendre la dénomination PMC1. Elle n'aura plus vocation à réaliser de nouveaux investissements, et les participations existantes resteront dans PMC 1 : leur gestion sera assurée par la nouvelle société de gestion Paluel-Marmont Capital.

Cette activité réalisée jusqu'à maintenant uniquement en fonds propres va maintenant s'ouvrir à d'autres investisseurs. Cette évolution permet à la Compagnie Lebon d'élargir ses opportunités d'investissements et d'assurer la croissance de cette activité.

L'activité de PMC1 en 2010

Les participations de PMC 1 se sont comportées de manière positive et ont confirmé, pour l'essentiel, les objectifs de développement définis pour ces entreprises lors de l'investissement initial. Plusieurs auront traversé la crise sans aucun ralentissement d'activité ni baisse de rentabilité, résultat d'un investissement sur des entreprises bien positionnées et dotées d'équipes de management de grande qualité. Nous avons aidé et accompagné, à chaque fois que cela est apparu adéquat, les participations du portefeuille dans leurs opérations de croissance externe, et celles-ci ont donné jusqu'à présent des résultats qui apparaissent très positifs en termes de valeur et de renforcement de leur position de marché.

Les participations de co-investissement, dans des tours de table portant sur des opérations de taille plus importante, ont enregistré des performances plus variables. Certaines ont connu également un développement favorable, d'autres ont dû faire face à des baisses de rentabilité et des difficultés de financement.

Même si l'activité d'investissement est restée plus faible sur l'année écoulée, des opportunités d'investissement apparaissent à nouveau, stimulées par le rebond économique.

PMC 1 a réalisé sur l'exercice deux nouveaux investissements.

Dans le même temps, trois cessions ont été enregistrées ; le bilan total des cessions est positif, en ligne avec la rentabilité des opérations réalisées sur la décennie.

En fin d'année 2010, le portefeuille comptait 19 participations. La valorisation du portefeuille a continué à augmenter.

Les Investissements

Les investissements et réinvestissements de l'exercice 2010 ont représenté un montant de 7,4 M€ contre 6,4 M€ sur l'exercice précédent.

- en juin, l'investissement réalisé dans IEF2I a permis de participer au LBO secondaire mené sur F2I, société de formation professionnelle, principalement en informatique. La société présente sur deux sites en région parisienne, réalise un chiffre d'affaires de 10 M€. L'investissement de PMC 1 a été fait aux côtés du management existant, mais les autres actionnaires déjà présents au capital de la société sont revenus dans le nouveau tour de table. Le projet prévoit le renforcement des moyens de la société et le développement par croissance externe ;
- en septembre, EXEOL a été constituée en tant que holding de reprise des activités de SCIENTIS/FINIPAR, société produisant des produits d'hygiène, d'entretien et des produits destinés au secteur automobile. Le groupe réalise un chiffre d'affaires de plus de 60 M€ à partir de cinq sites industriels. L'investissement de 5,1 M€ réalisé par PMC 1, l'a été dans le cadre d'un LBO secondaire aux côtés du management existant.

Les réinvestissements réalisés l'ont été pour des montants limités, et le total des investissements et réinvestissements réalisés sur l'exercice est de 7,4 M€.

Les Cessions

Le montant total des cessions de 2010 s'élève à 13,7 M€.

- en juin, FINANCIERE ORFEVRERIE D'ANJOU a été cédée pour le seul montant du compte-courant existant ;
- en novembre, CESA DEVELOPPEMENT a été cédé dans le cadre d'une opération d'OBO secondaire ;
- en novembre, ACCASTING a été cédé en MBO secondaire.

L'ensemble de ces cessions se solde par un montant encaissé sur l'exercice de 13,7 M€ pour un montant investi de 7,1 M€.

Les Provisions

Le solde des dotations net des reprises s'établit à -2,94 M€, dont 80% passées sur une seule ligne de co-investissement.

Les Résultats

Le résultat social de l'exercice est de 5,4 M€, composé pour 7,1 M€ d'un résultat financier largement positif provenant pour 9,2 M€ des cessions enregistrées, diminuées des dotations aux provisions de 2,9M€.

Les capitaux propres progressent à 49,7 M€.

La contribution de PALUEL-MARMONT CAPITAL au résultat consolidé 2010 de Compagnie Lebon est positive de 5,2 M€.

Une partie du résultat des cessions enregistrées sur l'exercice avait déjà été constatée en Juste Valeur dans le résultat consolidé des années précédentes.

Résultats enregistrés sur longue période

Sur les investissements réalisés entre 2001 et 2010, soit sur une période de dix ans, les résultats sont, compte tenu des cessions déjà constatées, et des valorisations actuelles :

- multiple de x 2,6 sur les participations déjà cédées,
- multiple de x 1,6 sur l'ensemble du portefeuille.

Sur le segment du capital-transmission pour les PME, cible de PALUEL-MARMONT CAPITAL, et qui sera le secteur d'intervention prioritaire du FCPR PMC II, les résultats sont, sur la période 2001-2010 :

- multiple de x 2,5 sur les participations déjà cédées,
- TRI brut de 31% sur les opérations cédées à ce jour.

* * *

BARBARIE

Fabrication de palox et palettes

Année d'investissement : 2008

Types d'investissement : OBO

CA 2010 : 15 M€

Leader français de la fabrication de palox, caisses en bois pour le transport et le stockage des fruits et légumes et fabricant de palettes pour le transport de marchandises.

CORNILLEAU

Tables de tennis de table

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : 25 M€

CORNILLEAU conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de tables de tennis (ping pong), de raquettes et d'accessoires ; les produits sont destinés essentiellement à la clientèle grand public.

La société est le leader européen dans son secteur et la référence en termes de qualité.

CONSOLIS

Fabrication de produits en béton préfabriqué

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : 1 281 M€

Le groupe CONSOLIS est le leader européen de la fabrication d'éléments en béton préfabriqué à destination de la construction, des travaux publics, des réseaux ferrés, de l'assainissement et du traitement de l'eau et mobilier urbain.

CONVERTEAM

Fabrication de moteurs et générateurs électriques

Année d'investissement : 2008

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : 1 089 M€

CONVERTEAM est spécialisé dans la conception, la fabrication de moteurs, générateurs et amortisseurs électriques.

DELSEY

Maroquinerie de voyage

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : 114 M€

Le groupe DELSEY est le numéro deux mondial du secteur de la maroquinerie de voyage et co-leader en France.

EDIMARK SANTE

Presse médicale spécialisée

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBO

CA 2010 : 16 M€

EDIMARK SANTE est un groupe qui édite des titres de presse médicale spécialisée, des brochures sur mesure et des supports de communication scientifique.

EXEOL

Produits d'hygiène

Année d'investissement : 2010

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : 63 M€

Le groupe Exeol formule et fabrique des produits d'hygiène (hygiène professionnelle, hygiène et désinfection hospitalière et médicale, hygiène corporelle) et des produits d'entretien et d'embellissement automobile (lave-glace, liquide de refroidissement, lubrifiants...).

F2I

Formation professionnelle

Année d'investissement : 2010

Type d'investissement : OBO

CA 2010 (Est.) : 9 M€

F2I est un groupe de formation professionnelle : formation continue et formation en alternance, principalement dans le domaine de l'informatique.

IMPRESSION

Impression d'affiches publicitaires

Année d'investissement : 2000

Type d'investissement : MBI

CA 2010 (est.) : 21 M€

IMPRESSION est un groupe européen d'impression d'affiches publicitaires, avec des sociétés notamment en Belgique et en République Tchèque.

IMPRIMERIE ETIENNE

Etiquettes de vin

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBI

CA 2010 : 15 M€

Le groupe IMPRIMERIE ETIENNE conçoit et imprime des étiquettes et des supports marketing dans le domaine viticole, à partir de quatre sites en France.

INTERPROMOTION / HABIVA

Maisons individuelles et promotion immobilière

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBI

CA 2009 : 31 M€

INTER PROMOTION est le leader de la construction de maisons individuelles et de la promotion de logements dans la région de Chartres, et HABIVA réalise des opérations de promotion de résidences services (seniors, étudiants, tourisme).

LOGFI

Services informatiques

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBO

CA 2010 : **7 M€**

LOGFI est une SSII spécialisée dans les solutions informatiques du domaine bancaire et financier.

MEDI PARTENAIRES

Cliniques

Année d'investissement : 2007

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : **499 M€**

Troisième groupe français de gestion de cliniques assurant des prestations de soins de court séjour MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique).

PALINAC

Equipements de signalisation

Année d'investissement : 2001

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : **12 M€**

Leader français des équipements de signalisation lumineuse et sonore pour véhicules prioritaires et de service, le Groupe MERCURA conçoit, fabrique et commercialise une gamme de produits à destination des marchés français et à l'export : rampes halogènes ou xénon, sirènes électroniques, panneaux à messages variables, flèches et rampes d'orientation de trafic, feux pour motos et véhicules, matériel de balisage...

PAPREC

Recyclage de déchets

Année d'investissement : 2008

Type d'investissement : MBO

CA 2010 : **450,7 M€**

Le groupe PAPREC collecte et recycle des déchets notamment du papier pour le compte de clients industriels et collectivités.

QUADRIMEX

Produits chimiques et sel de déneigement

Année d'investissement : 2009

Type d'investissement : MBO

CA 2010 (Est.) : **51 M€**

QUADRIMEX distribue à une clientèle industrielle diversifiée un large éventail de produits chimiques de base utilisés dans la chaîne de production. QUADRIMEX est également le second acteur français en sel de déneigement.

SAM +

Métallerie

Année d'investissement : 2009

Type d'investissement : MBI

CA 2010 : **43 M€**

SAM+ est le leader en Ile-de-France des travaux de métallerie et serrurerie du bâtiment. Les réalisations sont intégrées dans des équipements collectifs, dans des ensembles immobiliers. La société intervient en travaux neufs mais aussi de manière significative sur des travaux de maintenance.

TERREAL

Fabrication de tuiles et briques

Année d'investissement : 2005

Type d'investissement : LBO

CA 2010 (est.) : **365 M€**

TERREAL est le numéro deux en France de la fabrication de tuiles et briques en argile et commercialise ses produits essentiellement auprès de distributeurs de matériaux pour le bâtiment.

WHEELABRATOR ALLEVARD

Fabrication de grenailles abrasives et coupantes

Année d'investissement : 2005

Type d'investissement : LBO

CA 2010 (est.) : **386 M€**

Le groupe WHEELABRATOR est le leader mondial de la fabrication de grenailles métalliques destinées au décapage et au traitement de surface de pièces métalliques et également un acteur important de la production d'outils diamantés destinés à la découpe de pierres et aux activités de construction.

PALUEL-MARMONT VALORISATION

Valorisation d'actifs immobiliers

- *Acquisition, promotion, restructuration, rénovation, et cession d'actifs ;*
- *de manière opportuniste dans tous les types d'actifs : bureaux, activité, logistique, commerce et résidentiel ;*
- *en France, et principalement en région parisienne.*

L'activité par famille d'investissements :

Après une année 2009 où la crise nous avait amené à provisionner des risques de baisse de valeur des opérations en cours, 2010 a vu au contraire la situation s'améliorer.

Grâce au travail des équipes, la Compagnie Lebon a restructuré dans de bonnes conditions les dossiers les plus fragiles. De plus, le marché immobilier s'est repris tant dans les volumes de transactions qu'en valeur.

Nature des projets	Nombre de projets	Valeur du portefeuille	Investissements	Cash reçu	Valeur du portefeuille
		31/12/2009			31/12/2010
Valorisation d'actifs existants	10	15,6 M€	4,1 M€	3,6 M€	19,9 M€
Promotion Résidentielle	4	1,9 M€	0,4 M€	0,7 M€	5,4 M€
Promotion Commerciale	1	8,4 M€	5,8 M€	1,4 M€	13,9 M€
Recherche et Développements	2	0,4 M€	0,3 M€	0,0 M€	0,7 M€
Total	17	26,3 M€	10,6 M€	5,7 M€	39,9 M€

Valorisation d'actifs existants

- **Commencé en partenariat avec DTZ Asset Management avec les sociétés Columbus (investissements minoritaires) et Champollion (investissements majoritaires), le développement du pôle s'est poursuivi avec Albatros.**
 - **Colombus**

Le portefeuille diversifié de cette société a subi la crise de 2009 et la dette d'un des investissements présentait fin 2009 un risque de défaut. En 2010, la dette et le pacte d'actionnaires de cet investissement ont été renégociés dans de bonnes conditions.
 - **Champollion**

Ce portefeuille est constitué de 2 projets :

 - un actif industriel loué avec un bail long terme assurant une rentabilité triple nette supérieure à 7 %.
 - deux résidences de tourisme à Aix en Provence et à La Plagne. Après avoir été momentanément gelées, les ventes par lots de La Plagne donnent de nouveau des signes positifs. Les provisions passées en 2009 ont été maintenues par prudence.
 - **Albatros**

Fin 2010 PMV 1 a investi 3 M€ pour détenir à 51 % d'un ensemble immobilier résidentiel à Rueil-Malmaison d'une valeur de 25 M€. La stratégie suivie sera celle d'une revente par lots.

Promotion

- **Résidentielle**, en partenariat avec le promoteur Constructa dans le véhicule Pythéas, qui investit dans des opérations de promotion résidentielle, en général majoritaires.

A fin 2010, deux opérations à Boulogne (92) et Plan de la Tour (83) ont été achevées en construction et seulement 3 lots restent à commercialiser. Deux autres opérations sont en cours de construction à Marseille (13) et Mandelieu (06).

- **Commerciale**, au travers notamment de la société Pévèle Promotion, gérée directement, qui investit dans le développement du parc d'activité commerciale du Val Doré à Orchies (59).

En 2010, PEVELE PROMOTION a livré le bâtiment Point Vert et avancé à 90 % la construction du bâtiment Lidl. Ces deux avancées ont largement contribué au résultat du pôle.

FOCUS :

Bâtiment Point Vert sur la Zone du Val Doré à Orchies (Société Pévèle Promotion) de 1 890 m²

Livraison : 2^e trimestre 2010

Bail signé courant 2009

Investissement quote-part du Groupe : 2,3 M€

Rentabilité : 8 %



Résultats 2010

Les projets en cours de réalisation ont eu un impact positif de plus 1,4 M€ (PYTHEAS, ORCHIES, COMPIEGNE) dont 0,9 M€ d'appréciation de la juste valeur de la zone commerciale d'ORCHIES et 0,6 M€ de la marge sur les promotions résidentielles vendues en VEFA. Les projets développés en minoritaire ont vu une baisse de leur juste valeur compensée par les dividendes reçus. Au total, l'exercice est excédentaire de 0,8 M€ (après 0,24 M€ de frais financiers payés au groupe), et ce en gardant les provisions passées.

Perspectives 2011

Si le marché confirme sa tendance actuelle en volume de transaction et de prix, il est vraisemblable que les ventes qui seront constatées sur les programmes provisionnés permettront des reprises partielles de provisions.

De plus, une nouvelle acquisition d'un immeuble de bureaux et appartements à Paris 8^e est en cours. Les résultats 2011 devraient être positifs.

PALUEL-MARMONT FINANCE

PALUEL-MARMONT FINANCE investit dans des fonds pour élargir les interventions de la COMPAGNIE LEBON dans le capital investissement.

PALUEL-MARMONT FINANCE est présent dans 11 fonds en activité, regroupés en trois pôles. Aucun nouvel engagement n'a été souscrit en 2010.

Création d'entreprise :

La COMPAGNIE LEBON a développé une très ancienne relation avec le groupe Sofinnova qui intervient en amorçage dans les secteurs des technologies de l'information et des sciences de la vie, avec des équipes d'investissement basées à Paris et à San Francisco (USA).

L'année 2010 a été dans le prolongement de l'année 2009. Des remboursements de capital ont été réalisés pour 2,3 M€ contre 2,8 M€ en 2009, notamment par SOFINNOVA CAPITAL IV qui correspondent à des cessions de plus de 100 M€, dégagant une plus-value de 37 M€ dont la quote-part de résultat de PALUEL-MARMONT FINANCE est de 0,7 M€.

Ce portefeuille se valorise à 4,5 M€ due à une baisse de la juste valeur de 0,8 M€, notamment sur le fonds SOFINNOVA CAPITAL IV.

Grandes entreprises :

La COMPAGNIE LEBON intervient également au travers de fonds spécialisés gérés par LBO France, CHEQUERS CAPITAL et COBALT, dont le portefeuille est composé de grandes entreprises.

Le secteur confirme son redressement, toutefois, si les opportunités se multiplient, le marché n'a pas encore retrouvé sa fluidité. Une légère reprise des investissements a été constatée ainsi qu'une amélioration des valorisations de 3 M€.

L'investissement dans ces fonds a été de 4,7 M€ (Fonds WHITE KNIGHT : 1,6 M€, CHEQUERS CAPITAL XV : 2,4 M€ et COBALT : 0,7 M€) contre 1,8 M€ en 2009. La valorisation du portefeuille s'établit à 19,6 M€ contre 11,8 M€ en 2009.

Autres fonds :

Enfin, les 2 fonds immobiliers sont restés quasiment stables, tandis que le fonds de créance a vu la valeur de son portefeuille coté se réapprécier de 0,2 M€. Il a été investi cette année 0,4 M€.

Chiffres clés

Nature des fonds	Nombre de fonds	Valeur du portefeuille	Investissements	Cash reçu	Variation juste valeur	Valeur du portefeuille	Engagements restants dus
		31/12/2009				31/12/2010	
Création	3	7,6 M€	0,0 M€	2,3 M€	-0,8 M€	4,5 M€	0,1 M€
Grandes entreprises	5	11,8 M€	4,7 M€	0,0 M€	3,0 M€	19,6 M€	6,0 M€
Autres fonds	3	3,9 M€	0,4 M€	0,2 M€	0,5 M€	4,6 M€	1,1 M€
Total	11	23,3 M€	5,1 M€	2,5 M€	2,7 M€	28,6 M€	7,2 M€

Résultat

La valorisation du portefeuille étant en amélioration, la contribution au résultat consolidé de la COMPAGNIE LEBON est de 1,98 M€.

Perspectives d'avenir

Même si elle est faible et encore entachée d'incertitudes liées au déficit budgétaire et à l'endettement public en Europe, la reprise du marché des LBO est là et les craintes d'une récession à court terme s'éloignent.

Le marché français du LBO semble reprendre une bonne activité et permet d'envisager la reprise d'un rythme d'investissements plus soutenu en 2011.

HOTELLERIE

ESPRIT DE FRANCE

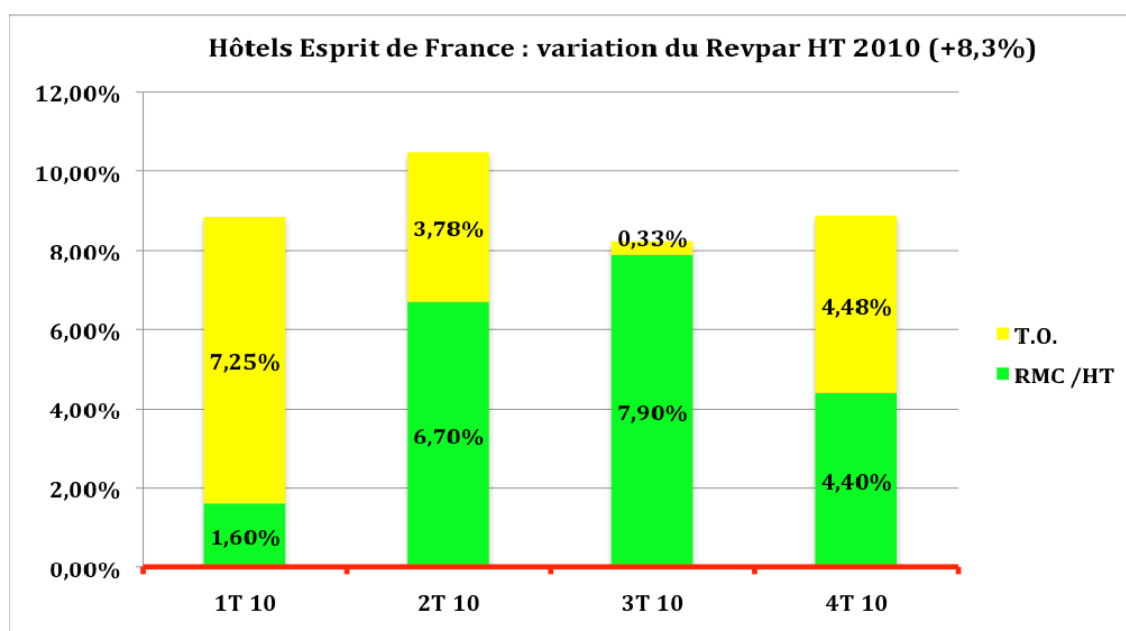
ESPRIT DE FRANCE, filiale à 95 % de la COMPAGNIE LEBON, rénove et exploite des hôtels en s'inspirant de l'esprit des lieux et fidélise sa clientèle par une grande attention à la qualité du service.

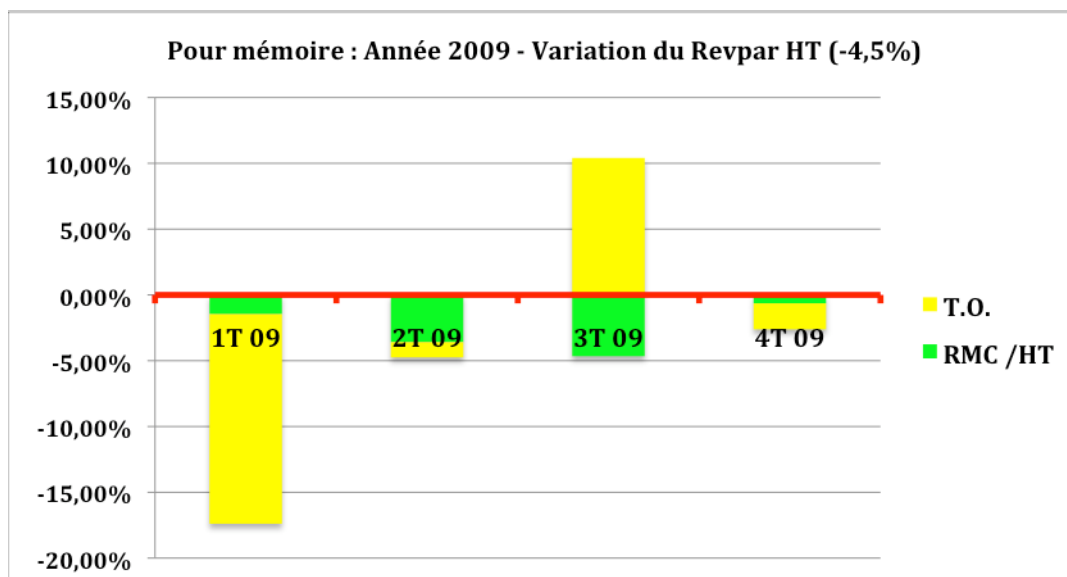
2010 : La reprise de la croissance.

A l'exception du mois d'Avril perturbé par l'éruption du volcan islandais, l'année 2010 fut globalement bonne, avec des progressions à la fois des taux d'occupation et des recettes moyennes par chambre. Les REVPAR (Revenu par chambre disponible) des hôtels parisiens 4 et 3 étoiles retrouvant quasiment leurs niveaux d'avant crise. La croissance fut plus modeste sur le créneau des 2 étoiles.

Les hôtels Esprit de France ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 9 % sur l'année, le taux d'occupation moyen annuel de l'ensemble des hôtels s'élevant à 77 % (+2,32) et la RMC à 170,95 €/HT (+5,8 %), le REVPAR ressortant à 131,74 €/HT (+8,3 %).

Les statistiques montrent que la clientèle réserve de plus en plus par Internet et assez tardivement, ce qui implique une grande réactivité des équipes de réception. Pendant les périodes creuses, les promotions en ligne sont nécessaires pour maintenir ou augmenter le chiffre d'affaires.





Le chiffre d'affaires des hôtels ressort à 14 949 441 € contre 13 721 867 € en 2009, soit une hausse de 8,9%.

Les Produits d'Exploitation ressortent à 15 098 127 € (+9,4 %) incluant des reprises de provisions pour risques et charges de 101 402 €.

Les Charges d'Exploitation s'élèvent à 11 003 813 € contre 10 189 809 € en 2009, soit une hausse de 8 %.

Le Résultat d'Exploitation ressort à 4 094 314 € contre 3 605 790 € en 2009 (+13,5 %).

Les Produits financiers constitués essentiellement par des intérêts sur emprunt ressortent à 75 463 € et les Charges Financières à 40 609 €, conduisant à un Résultat Financier de 34 854 €.

Après Impôts sur les bénéfices de 1 405 924 €, le Résultat fait apparaître un bénéfice net de 2 718 505 € contre un bénéfice net 1 429 117 € en 2009 qui avait été impacté par la provision sur le fonds de commerce de l'Hôtel Aiglon.

Au cours de l'exercice, les montants des investissements se sont élevés à 846 000 €/HT.

Le premier trimestre 2011 semble confirmer la reprise mais l'activité hôtelière reste très sensible à la conjoncture économique et internationale.

Perspectives

Comme l'ensemble de l'hôtellerie française, les hôtels Esprit de France s'adaptent pour répondre aux nouvelles normes de sécurité (incendie) qui entreront en vigueur en août 2011 et aux nouvelles normes d'accessibilité (personnes handicapées) qui entreront en vigueur en 2015. Des investissements de l'ordre de 4 M€ seront réalisés ces prochaines années pour répondre à ces nouvelles exigences et améliorer la qualité des hôtels.

Ces adaptations réalisées et la qualité actuelle des chambres devraient permettre d'obtenir sans difficulté le classement en 4 étoiles nouvelles normes de 5 des 6 hôtels Esprit de France, actuellement classés 3 étoiles. L'Hôtel Brighton classé 4 étoiles n'envisage pas actuellement un classement 5 étoiles.

Une attention particulière sera portée à la formation continue des équipes pour parfaire la qualité du service et la maîtrise des outils de réservations Internet : la solidité et la pérennité des fonds de commerce des Hôtels Esprit de France en dépendent.

Hôtels ESPRIT DE FRANCE

Rive gauche

HOTEL AIGLON ***
232, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél : 01 43 20 82 42

HOTEL D'ORSAY ***

93, rue de Lille
75007 Paris
Tél : 01 47 05 85 54

HOTEL DES SAINTS-PERES ***

65, rue des Saints-Pères
75006 Paris
Tél : 01 45 44 50 00

HOTEL PARC ST SEVERIN ***

22, rue de la Parcheminerie
75005 Paris
Tél : 01 43 54 32 17

Rive droite

HOTEL BRIGHTON ****
218, rue de Rivoli
75001 Paris
Tél : 01 47 03 61 61

HOTEL MANSART ***

5, rue des Capucines
75001 Paris
Tél : 01 42 61 50 28

HOTEL DE LA PLACE DU LOUVRE ***

21, rue des Prêtres St-Germain l'Auxerrois
75001 Paris
Tél : 01 42 33 78 68

LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISES DANS LE RAPPORT ANNUEL

ACTIVITES FINANCIERES

Actif net comptable	Actif brut comptable moins amortissements et provisions
Actif net réévalué	(ANR) Estimation de la valeur des capitaux propres donnant une valeur d'usage
AFIC	Association Française des Investisseurs en Capital
EVCA	European Venture Capital Association
IFRS	International Financial Reporting Standards
JUSTE VALEUR	Montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.
TRI	Taux de Rentabilité Interne, soit le taux de rentabilité annuel d'un investissement exprimé en pourcentage.
Dette senior :	Lors d'une opération de LBO, la dette senior désigne la dette de la société envers les établissements bancaires. Il s'agit de la dette classique de la société. Son nom provient du fait qu'elle doit être remboursée avant la dette junior.
Dette junior :	Dans la structure de financement d'un LBO, la dette junior désigne la partie de la dette apportée par un tiers ou une société financière et qui ne se rembourse qu'après la dette senior. Cette dette, également appelée la « dette mezzanine » est mieux rémunérée que la dette senior. La dette junior apparaît souvent lorsque les fonds propres de la société sont insuffisants et ne lui permettent pas d'obtenir un emprunt suffisant auprès des établissements bancaires pour couvrir le rachat total de la société.

OPERATIONS A EFFET DE LEVIER :

BIMBO : (Buy-In Management Buy-Out)	Combinaison d'un MBO et d'un MBI.
LBO (Leveraged Buy-Out) :	Acquisition d'une société à travers une holding de reprise financée partiellement par endettement ;
LBU (Leveraged Build-up) :	Constitution d'un groupe par acquisitions successives à partir d'une première société reprise par une holding financée partiellement par endettement.
MBI (Management Buy-In) : externes	Acquisition d'une société avec un ou plusieurs cadres dirigeants à travers une holding de reprise financée partiellement par endettement
MBO (Management Buy-Out) :	Acquisition d'une société avec un ou plusieurs de ses cadres dirigeants existants à travers une holding de reprise financée partiellement par endettement.
OBO (Owner Buy-Out) : ou transmission progressive	Acquisition d'une société par une holding de reprise, financée partiellement par endettement, regroupant l'ancien dirigeant actionnaire et un ou plusieurs financiers.

ACTIVITES HOTELIERES

TO	Taux d'Occupation
RMC	Recette Moyenne par Chambre louée
REVPAR	Revenu moyen par chambre disponible
REVENU MANAGEMENT	Gestion tarifaire adaptée aux variations des demandes

Rapport de gestion consolidé

Faits marquants de l'exercice

Le résultat net part du groupe, après prise en compte des minoritaires, est de **10,6 M€** contre - 1 M€ en 2009.

Le Groupe a procédé à une réorganisation des pôles PMC et PMV en dissociant les sociétés de gestion (PALUEL-MARMONT CAPITAL et PALUEL MARMONT VALORISATION) des sociétés PMC 1 et PMV 1 portant les participations de chaque pôle. Cette modification est sans incidence en consolidation.

Cette année, les sociétés CESA DEVELOPPEMENT et FINANCIERE DE L'ORFEVRENERIE, filiales de PMC 1 intégrées en 2008, ont été cédées permettant de réaliser une plus-value consolidée de 5,5 M€. L'impact est notamment une baisse du chiffre d'affaires consolidé de 21 M€.

La variation des justes valeurs, après « tests de valeur » sur les goodwill et les fonds de commerce font ressortir un résultat positif de 2 M€.

Le chiffre d'affaires des Hôtels ESPRIT DE FRANCE a retrouvé son niveau d'avant la crise financière de 2008.

*

Contribution au résultat des secteurs

➤ Le Capital Investissement est composé de trois activités : l'investissement direct dans les PME, par sa filiale PMC1, l'investissement dans des fonds spécialisés et la Valorisation d'actifs Immobiliers.

- PMC 1 fait ressortir un bénéfice, part du groupe de 5,2 M€ qui comprend 1,5 M€ de bénéfice opérationnel des filiales consolidées et la plus-value consolidée de 5,5 M€ sur les cessions.

Les autres participations non consolidées se sont, dans l'ensemble, bien comportées.

La contribution au résultat consolidé ressort à 5,2 M€.

- Au sein du pôle « fonds », l'année 2010 a été marquée par une reprise de l'investissement dans les fonds LBO (4,7 M€) et une appréciation des valeurs de 2,2 M€. Les produits de cession ont été de 2,5 M€ provenant des fonds de capital risque SOFINNOVA.

La contribution au résultat consolidé ressort à 2 M€.

- Le pôle « valorisation d'actifs immobiliers » avait passé des provisions en 2009 et grâce au travail des équipes, la Compagnie Lebon a pu restructurer dans de bonnes conditions les dossiers les plus fragiles de ce pôle. De plus, le marché immobilier s'est repris tant dans les volumes de transactions qu'en valeur.

Les frais de recherche et développement des nouveaux projets (PHOEBUS INVEST, HOZIER, la THEOULIERE et ALBATROS) sont de 0,3 M€. Les projets en cours de réalisation ont eu un impact positif de plus 1,4 M€ (PYTHEAS, ORCHIES, COMPIEGNE) dont 0,9 M€ d'appréciation de la juste valeur de la zone commerciale d'ORCHIES et 0,6 M€ de la marge sur les promotions résidentielles vendues en VEFA. Les projets développés en minoritaire ont vu une baisse de leur juste valeur compensée par les dividendes reçus.

La contribution au résultat consolidé ressort à 0,8 M€.

➤ Le chiffre d'affaires des hôtels ESPRIT DE FRANCE de 14,9 M€ est en hausse de 9 % permettant de faire ressortir un résultat des activités courantes de 4 M€.

La contribution au résultat consolidé ressort à 2,6 M€.

En M€	2010					2009				
	Capital Investissement	Hôtellerie	SOUS TOTAL	Patrimoine immobilier et divers	TOTAL	Capital Investissement	Hôtellerie	SOUS TOTAL	Patrimoine immobilier et divers	TOTAL
Résultat courant	3,4	4,0	7,4	-1,3	6,1	2,7	3,6	6,3	-1,5	4,8
Dépréciation des fonds de commerce et goodwill	-0,7	-	-0,7	-	-0,7	-2,0	-1,5	-3,5	-	-3,5
Résultat financier	1,8	0,1	1,9	0,6	2,5	-9,4	0,0	-9,3	0,1	-9,3
Résultat Immeubles de placement	1,0	-	1,0	0,8	1,8	0,2	-	0,2	4,6	4,7
Plus-values de cessions	5,5	-	5,5	-	5,5	-	-	-	-	-
Impôts et autres postes	-3,1	-1,5	-4,6	0,1	-4,6	1,2	-0,8	0,4	1,8	2,2
Part du groupe	7,9	2,6	10,5	0,1	10,5	-7,3	1,3	-6,0	5,0	-1,0

Bilan

A l'**actif**, les variations les plus significatives proviennent de la déconsolidation de deux filiales de PALUEL-MARMONT CAPITAL citées ci-dessus. Les immeubles de placement d'une valeur 25,6 M€ ont enregistré la livraison chez PEVELE PROMOTION de deux bâtiments, reclassés de stocks en immeubles de placement pour 4,7 M€, dont 1 M€ d'appréciation de la juste valeur. La partie louée de l'immeuble du 24 rue Murillo a été également réappréciée de 0,8 M€. Les écarts d'acquisition sont en baisse de 9 M€ dont 8,2 M€ dus à la déconsolidation des filiales de PALUEL-MARMONT CAPITAL cédées et 0,7 M€ de dépréciation du goodwill de PALOLDING.

Cette année, il a été acquis pour 12,4 M€ de titres de capital investissement non consolidés (EXEOI : 5,2 M€, IEF2I FINANCE : 2 M€ et 5,1 M€ ont été appelés sur les fonds LBO) ; la juste valeur du portefeuille a augmenté de 1 M€. Le montant des cessions et remboursements de capitaux de l'exercice est de 7,1 M€ dont 2,1 M€ sur le portefeuille de PMC 1 ; 2 M€ chez PALUEL-MARMONT FINANCE ; 2,9 M€ dans les projets COLOMBUS.

La variation des stocks, principalement composés d'immeubles, est de 9,7 M€ (47,7 M€ d'acquisitions et 38 M€ de cessions ou reclassements). L'augmentation correspond aux acquisitions (immeuble à Rueil-Malmaison destiné à la vente à la découpe) et aux travaux effectués par PEVELE PROMOTION et PYTHEAS. La diminution provient du reclassement des immeubles de PEVELE PROMOTION en immeubles de placement, de la mise en équivalence de la société portant l'immeuble d'Hozier et du prix de revient des lots vendus en 2010 (26 M€).

Les **Capitaux propres**, part du groupe, après prise en compte du résultat de l'exercice, de la distribution effectuée en 2010 et des titres d'auto détention annulés en consolidation, sont d'un montant de 176,4 M€ au 31 décembre ; ils représentent 153,69 € par action contre 145,27 € au 31 décembre 2009.

Les principales variations des dettes proviennent de la déconsolidation des filiales de PALUEL-MARMONT CAPITAL et du financement des programmes immobiliers.

Aucun risque de liquidité immédiate ne pèse sur le groupe à la clôture de l'exercice.

Le ratio d'endettement consolidé (dettes bancaires sur capitaux propres part du groupe et minoritaires) est de 28,39 % contre 28,15 % en 2009 et de 22,11 % en 2008. Les ratios de gestion et de solvabilité ne sont pas appropriés pour la COMPAGNIE LEBON.

Les risques auxquels le groupe pourrait être confronté sont décrits dans l'annexe consolidée et pages 101 et 102 du document financier (Document de référence II).

Actif Net Réévalué (ANR)

Au 31 décembre 2010, l'Actif Net Réévalué s'élève à 202,99 M€. Il est établi sur la base d'actifs qui ne sont pas tous de même nature : Titres de capital investissement, titres de sociétés dans lesquelles sont logées les immeubles d'exploitation et de bureaux (SCI DU 24 RUE MURILLO, FONCIERE CHAMPOLLION 21 et PEVELE PROMOTION) et les fonds hôteliers.

L'Actif Net Réévalué (ANR) a été calculé en prenant en compte les méthodologies suivantes :

- les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière en fin d'exercice ;
- les titres non cotés sont évalués à leur valeur probable de négociation ou sur un multiple représentatif de leur activité, investissement par investissement ;
- les immeubles de bureau sont évalués en fonction d'un taux de capitalisation sur les loyers. Des expertises indépendantes sont effectuées par roulement sur l'ensemble des immeubles. Le taux de capitalisation est choisi immeuble par immeuble en fonction du taux moyen du marché applicable selon l'emplacement de l'immeuble ;
- les fonds de commerce hôteliers sont évalués sur un multiple du chiffre d'affaires ; les immeubles d'exploitation sont évalués en fonction d'un taux de capitalisation sur les loyers théoriques ; conformément à la norme IAS 36, les tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- l'ensemble des plus-values latentes est minoré de l'impôt à payer en fonction de la situation fiscale latente.

Perspectives d'avenir

Même dans le contexte économique général instable d'aujourd'hui, la COMPAGNIE LEBON entend développer avec volontarisme et rigueur ses activités.

Le capital investissement, avec PALUEL-MARMONT CAPITAL société de gestion agréée, s'ouvrira à des tiers, ce qui augmentera ses capacités d'investissement.

PALUEL-MARMONT VALORISATION, dont l'équipe s'est renforcée, cherchera à accroître le nombre d'actifs sous gestion, souvent en s'associant à des partenaires.

Comme l'ensemble de l'hôtellerie française, les hôtels Esprit de France s'adaptent pour répondre aux nouvelles normes de sécurité (incendie) qui entreront en vigueur en août 2011 et aux nouvelles normes d'accessibilité (personnes handicapées) qui entreront en vigueur en 2015. Des investissements de l'ordre de 4M€ seront réalisés ces prochaines années pour répondre à ces nouvelles exigences et améliorer la qualité des hôtels.

Groupe COMPAGNIE LEBON

Compte de résultat consolidé ifrs (en K€)	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Chiffres d'affaires	90 636	107 973	29 892
Autres produits de l'activité	518	600	227
Produit des activités courantes	91 154	108 573	30 119
Achats, variation de stocks et charges externes	-54 406	-63 797	-17 504
Charges de personnel	-25 492	-30 392	-6 310
Impôts et taxes	-1 947	-2 759	-1 365
Dotations aux amortissements et aux provisions	-3 036	-6 781	-2 627
Autres produits et charges ordinaires	-222	-2	-289
Charges des activités courantes	-85 103	-103 731	-28 095
Résultat courant avant dépréciation	6 051	4 842	2 024
Dépréciation sur Fonds de Commerce et goodwill	-684	-3 512	
Résultat des activités courantes	5 367	1 330	2 024
Ajustement (net) de la juste valeur des TIAP	1 002	-12 058	-1 808
Ajustement (net) de la juste valeur des valeurs mobilières de placement	60	829	-7 441
Produits financiers	4 410	6 236	5 217
Coûts financiers	-2 976	-4 266	-2 225
Résultat de l'activité financière	2 496	-9 259	-6 257
Ajustement (net) de la juste valeur des immeubles de placement	1 743	127	479
Résultats de cession des immeubles de placement et des filiales	5 531	4 617	
Résultat avant impôt et résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	15 137	-3 185	-3 754
Charge d'impôt	-2 516	3 126	1 826
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-109	0	-321
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession			0
Résultat net	12 512	-59	-2 249
Part du Groupe	10 598	-1 030	-2 536
Part des minoritaires	1 914	971	287
Résultat par action	9,23 €	-0,89 €	-2,16 €
Résultat dilué par action	8,73 €	-0,85 €	-2,09 €

Bilan consolidé ifrs (en K€)

Actif	au 31/12/2010	au 31/12/2009	au 31/12/2008
Actifs non courants	169 361	170 645	195 019
Actifs corporels	20 551	22 108	19 691
Immeubles de placement	25 565	20 092	27 563
Ecart d'acquisition	38 739	47 746	10 142
Immobilisations incorporelles	19 317	19 626	17 051
Titres de capital investissement en juste valeur	62 265	55 992	118 733
Autres immobilisations financières	537	891	637
Titres dans sociétés mises en équivalence			200
Impôts différés	2 387	4 190	1 002
Actifs courants	126 526	137 971	66 852
Stocks	49 918	40 185	29 102
Clients et créances diverses	27 500	35 971	11 178
Charges constatées d'avance	654	847	102
Valeurs mobilières évaluées en juste valeur	35 169	50 753	23 545
Disponibilités	13 285	10 215	2 925
Total actif	295 887	308 616	261 871
Passif			
Capitaux propres (part du groupe)	176 396	168 796	173 056
Capital	13 360	13 360	13 360
Réserves consolidées	157 907	160 724	165 667
Résultat consolidé	10 598	-1 030	-2 536
Titres en autocontrôle	-5 469	-4 258	-3 435
Intérêts minoritaires	12 962	14 021	13 602
Passif non courant	65 961	60 475	55 479
Emprunts long terme	49 711	39 674	32 237
Impôts différés	13 139	15 485	17 193
Provisions long terme	432	440	321
Dettes sur immobilisations	2 679	4 876	5 728
Dettes fiscales			0
Passif courant	40 568	65 324	19 734
Dettes sur immobilisations	2 612	3 035	3 242
Autres dettes d'exploitation	21 564	32 440	5 709
Comptes de régularisation	10 753	16 446	485
Part courante des emprunts et dettes financières	4 041	11 784	8 774
Provision court terme	1 598	1 619	1 524
Total passif	295 887	308 616	261 871



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent rapport annuel et le document de référence ont été déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2011 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

COMPAGNIE LEBON



GROUPE PALUEL-MARMONT

Rapport financier 2010
Document de référence 2010 (Partie II)

SOMMAIRE

Pages

Message du Président	3
Organigrammes	4-5
Chiffres clés	5 à 8
Actif Net Réévalué	6-7
Données boursières	8-9
Rapport de gestion sur les comptes consolidés et sociaux	11 à 14
Gouvernement d'entreprise	15 à 26
Comptes consolidés	29 à 60
Comptes sociaux	64 à 79
Descriptif du programme de rachat d'actions	27
Vie administrative	28
Résolutions	87 à 91
Renseignements concernant la société et son Capital	94 à 98
Renseignements concernant l'activité de l'Emetteur	99 à 101
Facteurs de risques	101 à 102
Informations sociales	102-103
Informations environnementales	103-104
Documents accessibles au public	105
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	106
Tableau de concordance	108

Message du Président

Grâce aux politiques de relance budgétaire et monétaire initiées au 2^e semestre 2009, la croissance mondiale en 2010 a atteint 4,8 % après une récession de 0,6 % en 2009.

Si les déficits supplémentaires liés aux plans de relance et de sauvetage des banques ont bien sauvé l'économie mondiale, il n'en reste pas moins que les problèmes structurels restent d'actualité. Ce contexte de reprise économique est rassurant mais l'absence de l'amorce d'une autre politique incite à la prudence.

Dans ce contexte, la Compagnie Lebon a su bénéficier en 2010 d'une bonne activité de ses métiers et de la reprise de valeur de ses actifs. Le résultat positif de 10,6 M€ a été réalisé pour 7,9 M€ par le secteur financier et pour 2,6 M€ par le pôle hôtelier.

Dans le secteur financier il faut remarquer que les cessions réalisées se font régulièrement à un prix supérieur à leur valeur dans nos comptes.

De plus, sur les actifs immobiliers, aucune provision n'a été reprise en 2010 dans l'attente de la confirmation des améliorations déjà constatées.

Ces deux éléments illustrent bien la prudence habituelle qui est de règle à la Compagnie Lebon dans l'établissement des valeurs d'actifs non cotés qui servent au calcul de l'actif net réévalué.

Dans le secteur hôtelier, la société Esprit de France a vu son chiffre d'affaires progresser de 9 % et le résultat d'exploitation de 13,5 %, ce qui conforte le bien fondé de son positionnement.

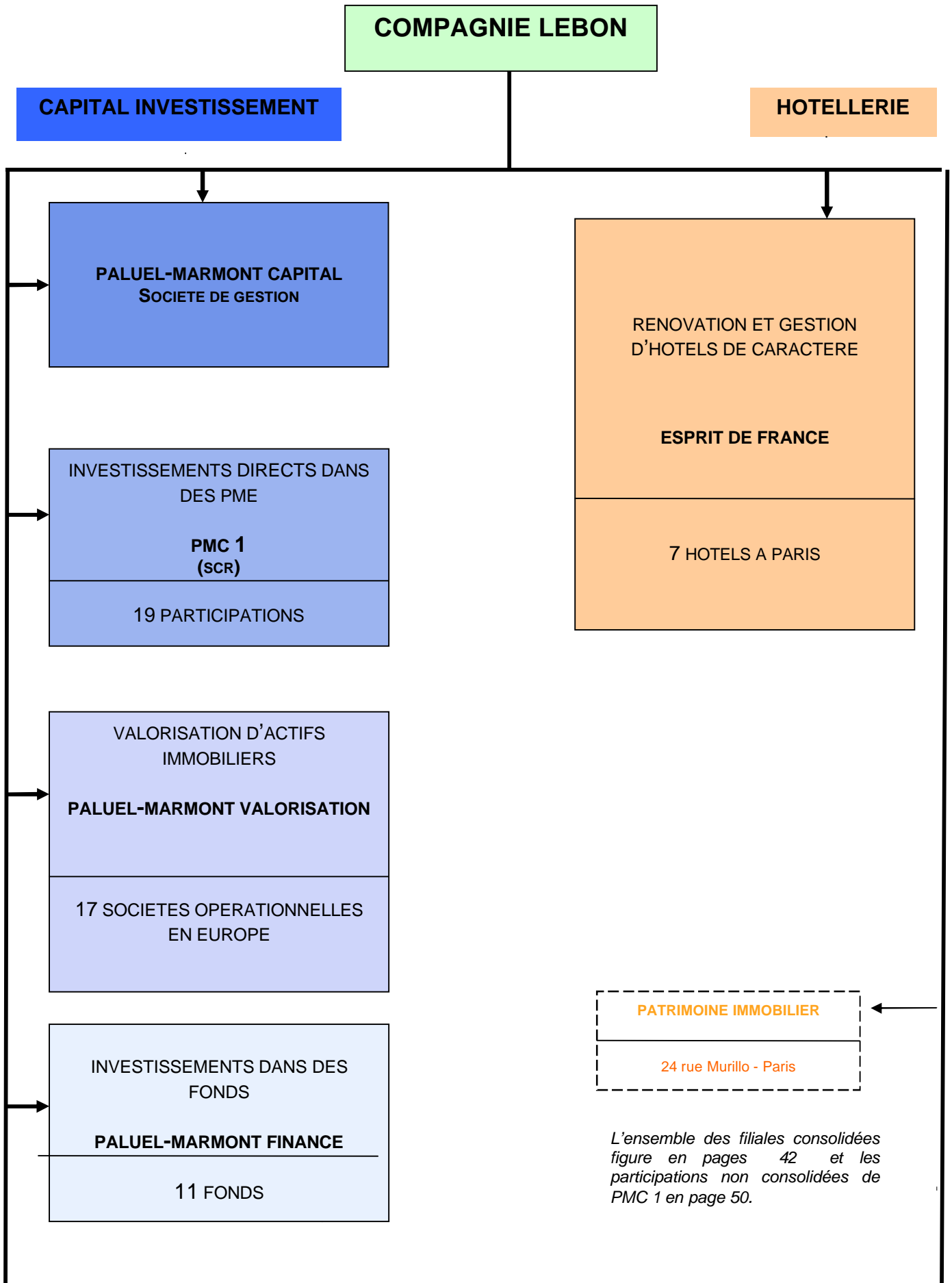
En 2011, la Compagnie Lebon entend :

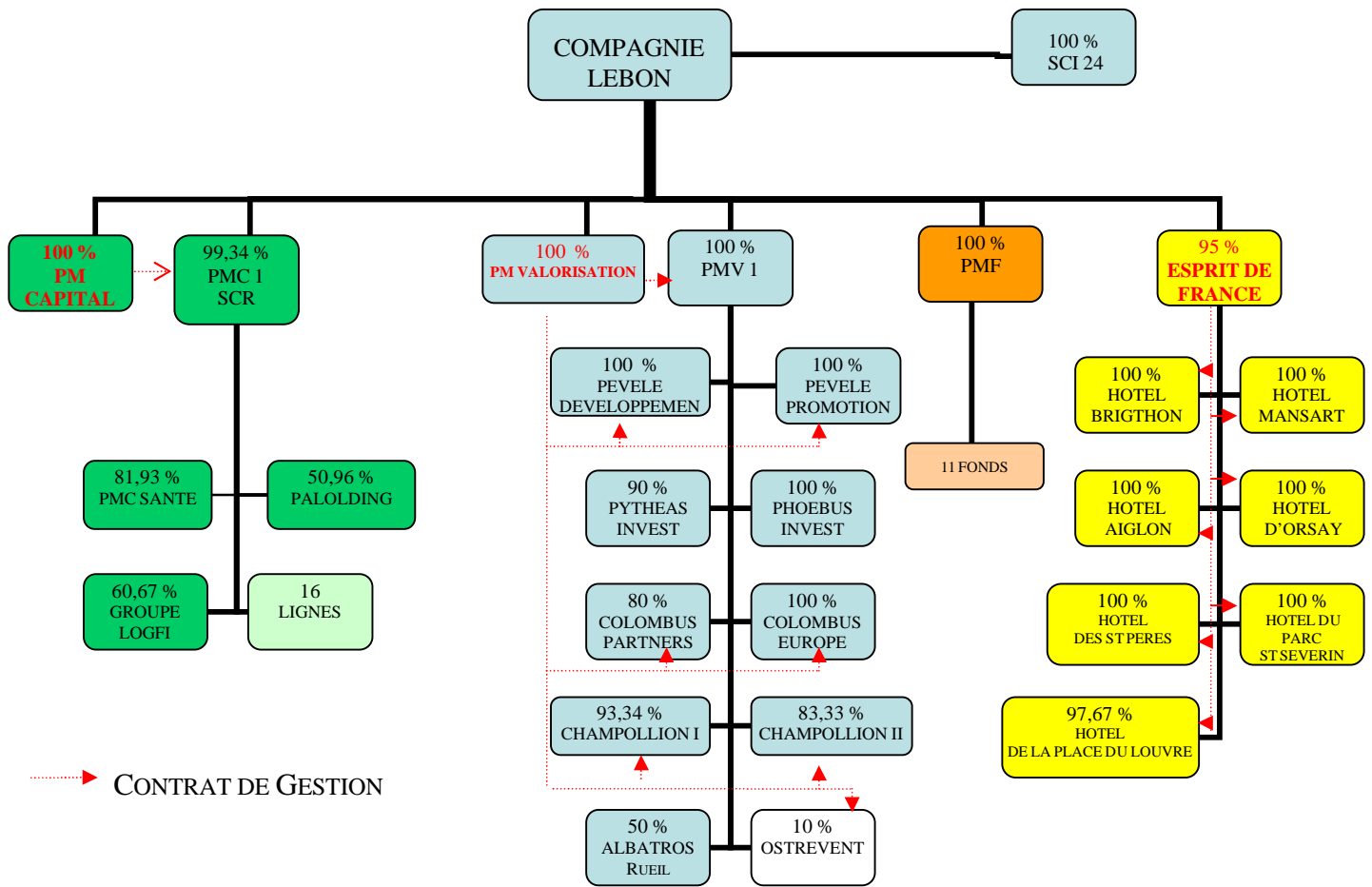
- Profiter du climat économique meilleur pour se positionner sur des actifs de qualité et continuer ainsi à développer ses activités financières et hôtelières. (En avril, Paluel-Marmont Valorisation a acquis en partenariat un immeuble de plus de 4000 m² à Paris).
- Donner à Paluel-Marmont Capital un nouveau potentiel de croissance grâce à l'ouverture sur la gestion pour compte de tiers.

Tous ces développements, réalisés de façon maîtrisée, seront les moteurs de nos profits futurs.

Jean-Marie PALUEL-MARMONT
Avril 2011

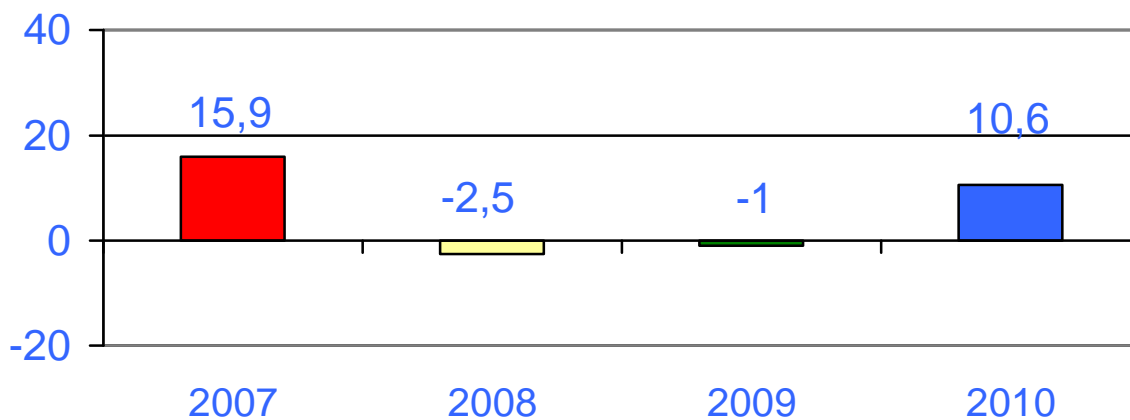
Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2010





Chiffres clés

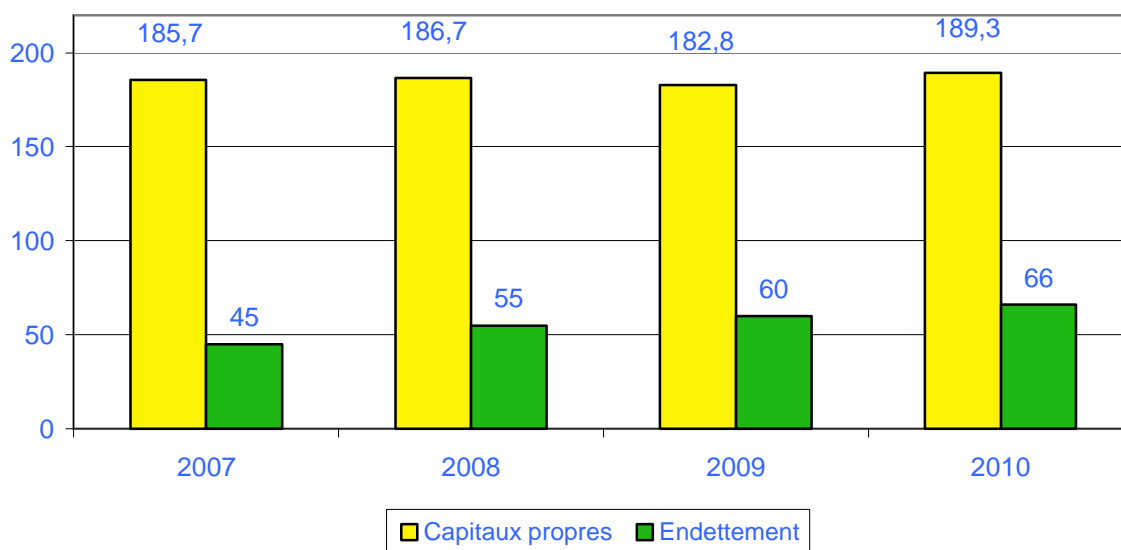
Résultat consolidé part du groupe : 10,6 M€



Contribution au résultat net part du groupe des entreprises intégrées

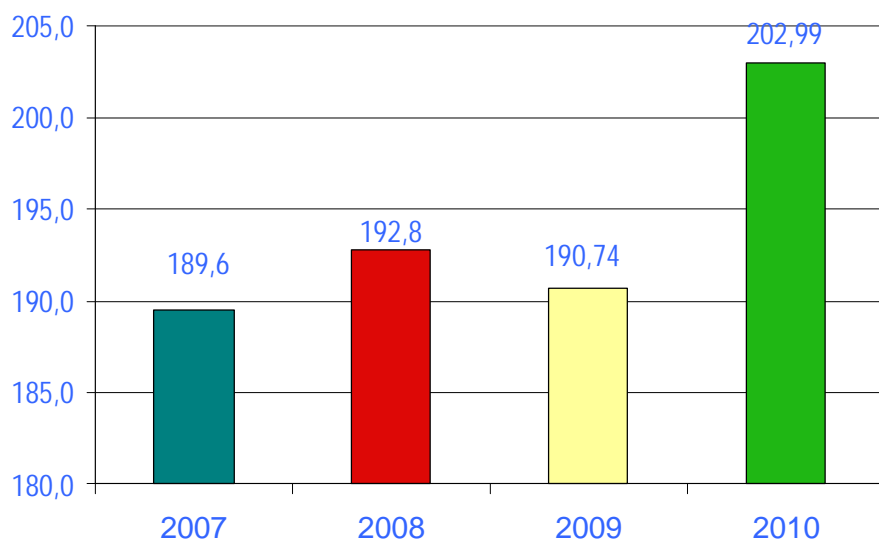
	Capital investissement		Sous-total	Patrimoine immobilier et divers	
		Hôtellerie			Total groupe
2010	7,9 M€	2,6 M€	10,5 M€	0,1 M€	10,6 M€
2009	-7,3 M€	1,3 M€	-6,0 M€	5,0 M€	-1,0 M€
2008	1,1 M€	2,6 M€	3,7 M€	-6,3 M€	-2,5 M€
2007	10,5 M€	2,5 M€	13,0 M€	2,9 M€	15,9 M€

Capitaux propres consolidés et endettement en M€ (*)



(*) Capitaux propres du groupe et minoritaires

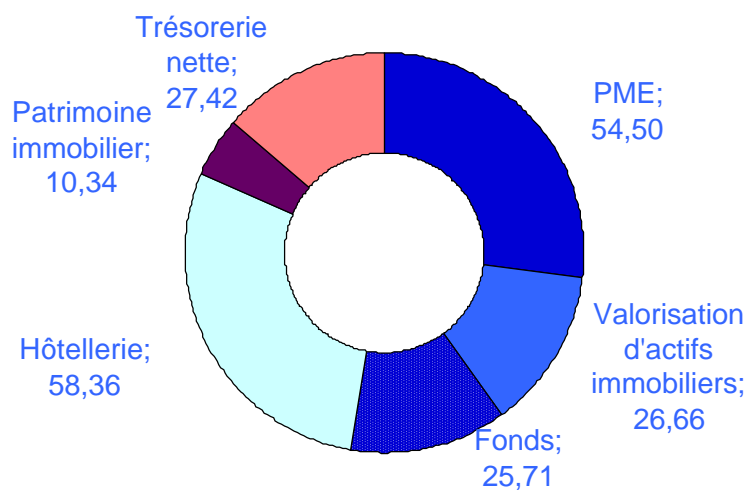
Actif net réévalué en M€



L'Actif Net Réévalué = Actif net (après amortissements) diminué du montant des dettes, retraité pour éliminer les non-valeurs (frais d'établissement, frais de R&D, charges à répartir...) et réévalué à sa valeur réelle (notamment pour les actions, les immeubles, les stocks).

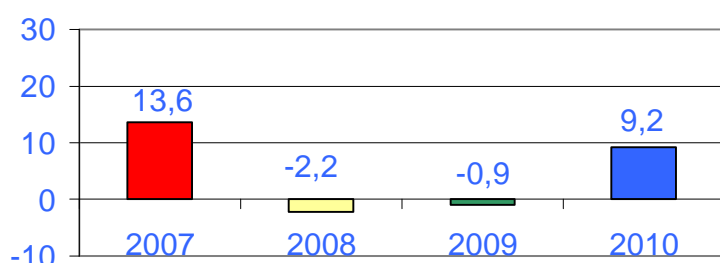
(*) Les méthodologies de calcul et la nature composite de l'ANR sont précisées page 99

Répartition de l'ANR en M€ (202,99 M€)

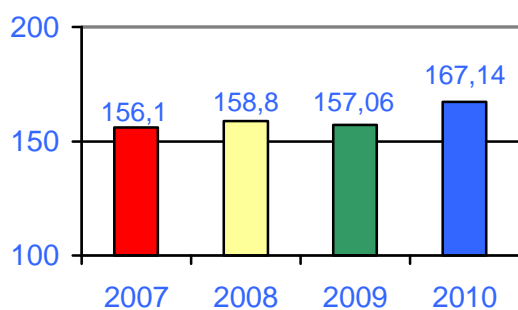


Chiffres clés par action en €

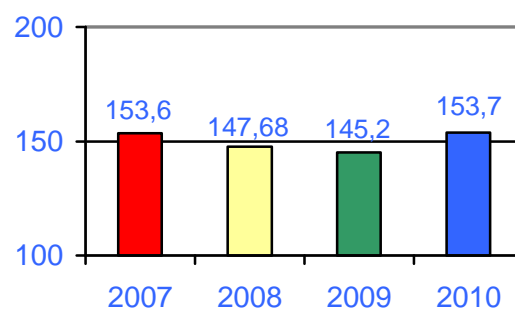
Résultat consolidé en € par action



Actif Net Réévalué par action, soit 167,14 € par action

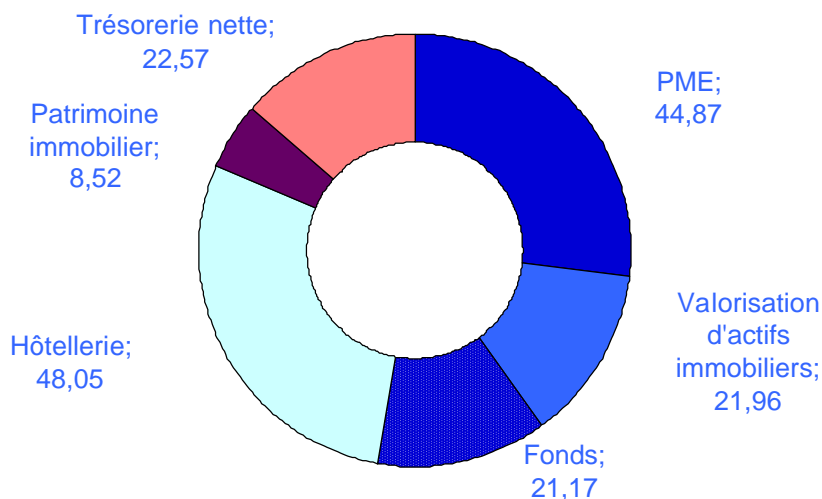


Capitaux propres part du groupe en € par actions (*)



(*) Après annulation des titres auto détenus

Répartition de l'Actif net Réévalué en € par action



Dividendes

Dividende par action			
2007	2008	2009	2010*
3,20 €	1,60 €	1,60 €	2,50 €

(*) Montant proposé à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011

Données boursières sur l'exercice 2010

Cotation sur la Bourse de Paris (NYSE Euronext Paris - Compartiment C) - Code EUROCLEAR 012129
- Code ISIN FR000012129

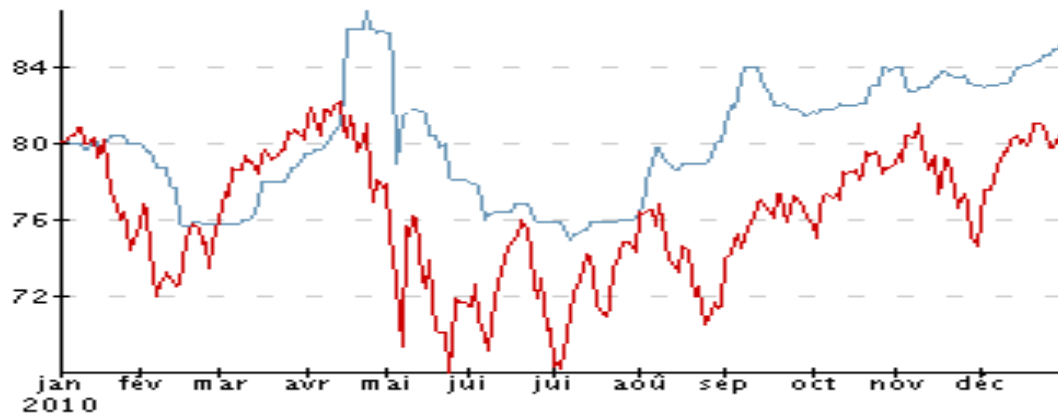
Dernier cours du 31 décembre 2010	85,99 €
Cours le plus haut (27 avril 2010)	87,00 €
Cours le plus bas (7 juillet 2010)	75,00 €
Nombre d'actions	1 214 500
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	104,43 M€
Rotation du capital sur l'année	6,06%

Cours de bourse au 28 février 2011

Performance depuis le 01/01/2010

COMPAGNIE LEBON

CAC All-tradable



Cours de bourse sur cinq ans

COMPAGNIE LEBON

CAC All-Tradable



Source www.fininfo.fr

Actionnariat et droits de vote

Au 28 février 2011, le capital social est de 13 359 500 €. Le nombre de droits de vote exerçables attachés à la totalité des actions est 2 103 676, compte tenu des 69 369 actions propres.

A la connaissance de la Société à la date du 28 février 2011 se répartissait comme suit :

	Actions	en %	Droits de vote	en %
FRANCE PARTICIPATIONS *	569 293	46,87%	1 115 354	53,02%
FAMILLE PALUEL-MARMONT	56 998	4,69%	105 622	5,02%
CETIG*	29 835	2,46%	50 670	2,41%
AUTODETENTION	69 369	5,71%	0	0,00%
TOTAL GROUPE PALUEL-MARMONT	725 495	59,74%	1 271 646	60,45%
INSTITUTION NATIONALE DE PREVOYANCE DES REPRESENTANTS	53 344	4,39%	106 688	5,07%
FLOTTANT	435 661	35,87%	725 342	34,48%
TOTAL**	1 214 500	100,00%	2 103 676	100,00%

* Holdings financiers de la famille PALUEL-MARMONT, dont le principal actif est la détention d'actions COMPAGNIE LEBON. Le CETIG, société animatrice du Groupe, est contrôlée à 100 % par la famille PALUEL-MARMONT. France PARTICIPATIONS est contrôlée par la famille et le CETIG à 80 %.

** Dont 889 176 actions à droit de vote double.

Nombre approximatif d'actionnaires : 2 550

Sources : CIC – CM – Titres – Gilbert Dupont

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % du capital ou des droits de vote.

Il n'existe pas de détenteur de titre comportant des droits de contrôle spécial, d'accord entre les actionnaires, d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil en cas de démission ou de licenciement ... A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

COMPTES CONSOLIDES

Faits marquants de l'exercice

Le résultat net part du groupe, après prise en compte des minoritaires, est de **10,6 M€** contre - 1 M€ en 2009.

Le Groupe a procédé à une réorganisation des pôles PMC et PMV en dissociant les sociétés de gestion (PALUEL-MARMONT CAPITAL et PALUEL MARMONT VALORISATION) des sociétés PMC 1 et PMV 1 portant les participations de chaque pôle. Cette modification est sans incidence en consolidation.

Cette année, les sociétés CESA DEVELOPPEMENT et FINANCIERE DE L'ORFEVRIERIE, filiales de PMC 1 intégrées en 2008, ont été cédées permettant de réaliser une plus-value consolidée de 5,5 M€. L'impact est notamment une baisse du chiffre d'affaires consolidé de 21 M€.

La variation des justes valeurs, après « tests de valeur » sur les goodwill et les fonds de commerce font ressortir un résultat positif de 2 M€.

Le chiffre d'affaires des Hôtels ESPRIT DE FRANCE a retrouvé son niveau d'avant la crise financière de 2008.

*

Contribution au résultat des secteurs

Ø Le Capital Investissement est composé de trois activités : l'investissement direct dans les PME, par sa filiale PMC1, l'investissement dans des fonds spécialisés et la Valorisation d'actifs Immobiliers.

- PMC 1 fait ressortir un bénéfice, part du groupe de 5,2 M€ qui comprend 1,5 M€ de bénéfice opérationnel des filiales consolidées et la plus-value consolidée de 5,5 M€ sur les cessions.

Les autres participations non consolidées se sont, dans l'ensemble, bien comportées.

La contribution au résultat consolidé ressort à 5,2 M€.

- Au sein du pôle « fonds », l'année 2010 a été marquée par une reprise de l'investissement dans les fonds LBO (4,7 M€) et une appréciation des valeurs de 2,2 M€. Les produits de cession ont été de 2,5 M€ provenant des fonds de capital risque SOFINNOVA.

La contribution au résultat consolidé ressort à 2 M€.

- Le pôle « valorisation d'actifs immobiliers » avait passé des provisions en 2009 et grâce au travail des équipes, la Compagnie Lebon a pu restructurer dans de bonnes conditions les dossiers les plus fragiles de ce pôle. De plus, le marché immobilier s'est repris tant dans les volumes de transactions qu'en valeur.

Les frais de recherche et développement des nouveaux projets (PHOEBUS INVEST, HOZIER, la THEOULIERE et ALBATROS) sont de 0,5 M€. Les projets en cours de réalisation ont eu un impact positif de plus 1,4 M€ (PYTHEAS, ORCHIES, COMPIEGNE) dont 0,9 M€ d'appréciation de la juste valeur de la zone commerciale d'ORCHIES et 0,6 M€ de la marge sur les promotions résidentielles vendues en VEFA. Les projets développés en minoritaire ont vu une baisse de leur juste valeur compensée par les dividendes reçus.

La contribution au résultat consolidé ressort à 0,8 M€.

Ø Le chiffre d'affaires des hôtels ESPRIT DE FRANCE de 14,9 M€ est en hausse de 9 % permettant de faire ressortir un résultat des activités courantes de 4 M€.

La contribution au résultat consolidé ressort à 2,6 M€.

En M€	2010					2009				
	Capital Investissement	Hôtellerie	SOUS TOTAL	Patrimoine immobilier et divers	TOTAL	Capital Investissement	Hôtellerie	SOUS TOTAL	Patrimoine immobilier et divers	TOTAL
Résultat courant	3,4	4,0	7,4	-1,3	6,1	2,7	3,6	6,3	-1,5	4,8
Dépréciation des fonds de commerce et goodwill	-0,7	-	-0,7	-	-0,7	-2,0	-1,5	-3,5	-	-3,5
Résultat financier	1,8	0,1	1,9	0,6	2,5	-9,4	0,0	-9,3	0,1	-9,3
Résultat Immeubles de placement	1,0	-	1,0	0,8	1,8	0,2	-	0,2	4,6	4,7
Plus-values de cessions	5,5	-	5,5	-	5,5	-	-	-	-	-
Impôts et autres postes	-3,1	-1,5	-4,6	0,1	-4,6	1,2	-0,8	0,4	1,8	2,2
Part du groupe	7,9	2,6	10,5	0,1	10,6	-7,3	1,3	-6,0	5,0	-1,0

Bilan

A l'**actif**, les variations les plus significatives proviennent de la déconsolidation de deux filiales de PALUEL-MARMONT CAPITAL citées ci-dessus. Les immeubles de placement d'une valeur 25,6 M€ ont enregistré la livraison chez PEVELE PROMOTION de deux bâtiments, reclassés de stocks en immeubles de placement pour 4,7 M€, dont 1 M€ d'appréciation de la juste valeur. La partie louée de l'immeuble du 24 rue Murillo a été également réappréciée de 0,8 M€. Les écarts d'acquisition sont en baisse de 9 M€ dont 8,2 M€ dus à la déconsolidation des filiales de PALUEL-MARMONT CAPITAL cédées et 0,7 M€ de dépréciation du goodwill de PALOLDING.

Cette année, il a été acquis pour 12,4 M€ de titres de capital investissement non consolidés (EXEOI : 5,2 M€, IEF2I FINANCE : 2 M€ et 5,1 M€ ont été appelés sur les fonds LBO) ; la juste valeur du portefeuille a augmenté de 1 M€. Le montant des cessions et remboursements de capitaux de l'exercice est de 7,1 M€ dont 2,1 M€ sur le portefeuille de PMC 1 ; 2 M€ chez PALUEL-MARMONT FINANCE ; 2,9 M€ dans les projets COLOMBUS.

La variation des stocks, principalement composés d'immeubles, est de 9,7 M€ (47,7 M€ d'acquisitions et 38 M€ de cessions ou reclassement). L'augmentation correspond aux acquisitions (immeuble à Rueil-Malmaison destiné à la vente à la découpe) et aux travaux effectués par PEVELE PROMOTION et PYTHEAS. La diminution provient du reclassement des immeubles de PEVELE PROMOTION en immeubles de placement, de la mise en équivalence de la société portant l'immeuble d'Hozier et du prix de revient des lots vendus en 2010 (26 M€).

Les **Capitaux propres**, part du groupe, après prise en compte du résultat de l'exercice, de la distribution effectuée en 2010 et des titres d'auto détention annulés en consolidation, sont d'un montant de 176,4 M€ au 31 décembre ; ils représentent 153,69 € par action contre 145,27 € au 31 décembre 2009.

Les principales variations des dettes proviennent de la déconsolidation des filiales de PALUEL-MARMONT CAPITAL et du financement des programmes immobiliers.

Aucun risque de liquidité immédiate ne pèse sur le groupe à la clôture de l'exercice.

Le ratio d'endettement consolidé (dettes bancaires sur capitaux propres part du groupe et minoritaires) est de 28,39 % contre 28,15 % en 2009 et de 22,11 % en 2008. Les ratios de gestion et de solvabilité ne sont pas appropriés pour la COMPAGNIE LEBON.

Les risques auxquels le groupe pourrait être confronté sont décrits dans l'annexe consolidée et pages 101 et 102 du présent document.

Perspectives d'avenir

Même dans le contexte économique général instable d'aujourd'hui, la COMPAGNIE LEBON entend développer avec volontarisme et rigueur ses activités.

Le capital investissement, avec PALUEL-MARMONT CAPITAL société de gestion agréée, s'ouvrira à des tiers, ce qui augmentera ses capacités d'investissement.

PALUEL-MARMONT VALORISATION, dont l'équipe s'est renforcée, cherchera à accroître le nombre d'actifs sous gestion, souvent en s'associant à des partenaires.

Comme l'ensemble de l'hôtellerie française, les hôtels Esprit de France s'adaptent pour répondre aux nouvelles normes de sécurité (incendie) qui entreront en vigueur en août 2011 et aux nouvelles normes d'accessibilité (personnes handicapées) qui entreront en vigueur en 2015. Des investissements de l'ordre de 4 M€ seront réalisés ces prochaines années pour répondre à ces nouvelles exigences et améliorer la qualité des hôtels.

COMPTES SOCIAUX

Afin d'améliorer la lisibilité des secteurs d'activité, l'organigramme juridique a été modifié. En effet, la société PALUEL-MARMONT VALORISATION a été absorbée, sous la forme d'une transmission universelle du patrimoine, par la COMPAGNIE LEBON. Les participations du pôle « valorisation d'actifs immobiliers » ont été regroupées au sein de SEGIFIN qui, par la même occasion a été renommée PMV 1. CHAMPOLLION PARTNERS, société de gestion de ce pôle a pris le nom de PALUEL-MARMONT VALORISATION. Une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers a été constituée sous le nom de PALUEL-MARMONT CAPITAL et l'ancienne société du même nom a pris le nom de PMC 1. PALUEL-MARMONT CAPITAL a pour mission de gérer les actifs de PMC 1 et de lever des fonds afin de créer un FCPR.

L'Actif immobilisé de la COMPAGNIE LEBON est de 103,2 M€ contre 98,2 M€ en 2009. Cette augmentation provient d'une part de la capitalisation de PMV 1 pour lui permettre de financer le regroupement des participations du pôle « valorisation d'actifs immobiliers » et d'autre part de la dissolution de l'ex PALUEL-MARMONT VALORISATION.

L'Actif circulant

Les *Autres créances* de 24,1 M€ sont principalement constituées de la créance « carry-back » pour 1,9 M€ et d'un prêt de 21,8 M€ accordé à la société MURILLO INVESTISSEMENTS, société gérant la trésorerie à très court terme du groupe.

Le poste *Actions propres* a augmenté de 1,3 M€ par rachat d'actions destinées à la croissance externe.

Les *valeurs mobilières de placements* représentent 14,8 M€ de valeur nette et sont constituées de sicav de trésorerie à court terme. Leur valeur boursière s'établit au 31 décembre 2010 à 15,1 M€.

Au **Passif**, les *capitaux propres* s'élèvent à 129,9 M€ contre 127,7 M€ après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 3,98 M€ et de la distribution du dividende 2009 pour 1,8 M€. L'actif net comptable par action ressort à 106,94 € contre 105,18 € en 2009 pour 1 214 500 actions. La répartition du capital est fournie en page 10 du présent document.

Une provision pour impôt différé passif a été dotée pour 2,9 M€. Cette provision représente l'impôt que pourrait payer la COMPAGNIE LEBON à ses filiales au titre de l'intégration fiscale. Cette somme était comptabilisée en *Autres dettes* (4,6 M€) l'année dernière. La différence entre ces deux montants correspond au produit d'impôt réalisé lors de la dissolution de l'ex PALUEL-MARMONT VALORISATION.

L'ensemble des **dettes** passe de 10,1 M€ en 2009 à 14,9 M€ ; elles sont essentiellement constituées par 13,4 M€ pour la libération intégrale du capital de PMV 1.

Le résultat courant avant impôt de 4,1 M€ contre 0,2 M€ en 2009 est constitué par 6,2 M€ de produits financiers dont 4,3 M€ de dividendes provenant des filiales, minoré des charges financières de 0,5 M€ et de 1,7 M€ de charges nettes de gestion.

Le **résultat exceptionnel** représente le mali de fusion dégagé lors de la transmission universelle du patrimoine de PALUEL-MARMONT VALORISATION au profit de la COMPAGNIE LEBON, ce mali étant compensé par le gain fiscal réalisé sur le groupe intégré.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 3,98 M€ contre 1,6 M€ l'an dernier.

Information diverse

La COMPAGNIE LEBON, en tant que holding, n'a pas de clients externes. Les montants dus aux fournisseurs au 31 décembre 2010 étaient de 0,5 M€ à échéance de moins de 60 jours. En 2009, le montant était de 0,1 M€ à échéance moins de 60 jours et ont été réglés dans ce délai.

Affectation du résultat

Après prise en compte du Report à nouveau antérieur, majoré de la somme de 100 338 € correspondant au dividende non versé aux actions auto détenues, le résultat distribuable s'élève à 15 183 928 €.

La proposition du conseil d'administration sur l'affectation du résultat est la suivante :

- à la distribution d'un dividende d'un montant de	3 036 250 €
soit 2,50 € par action,	
- au Report à nouveau	<u>12 147 678 €</u>
	15 183 928 €

Ce dividende sera mis en paiement le 7 juin 2011.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % en vertu de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Dividende net en € *
2007	3,20
2008	1,60
2009	1,60

* abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Gouvernement d'entreprise

Mandats, fonctions et rémunérations des mandataires sociaux en 2010

Président d'honneur

M. Roger PALUEL-MARMONT

Nom et Prénom du membre	Autres fonctions exercées dans le groupe	Autres fonctions exercées en dehors du groupe
Jean-Marie PALUEL-MARMONT Président-directeur général Né le 1 ^{er} mars 1943 Date d'entrée en fonction : 27 mai 1993. Echéance du mandat : 2012 Propriétaire de : 10 011 actions, soit 0,82 % du capital et 0,66 % des droits de vote.	Président Directeur Général de PMC 1 Président de : PALUEL-MARMONT CAPITAL Directeur général de : CETIG (Centre d'Etudes pour l'Investissement et la Gestion) – SAS Représentant de la COMPAGNIE LEBON, Président de : CHAMPOLLION I (SAS) COLOMBUS PARTNERS (SAS) PALUEL-MARMONT FINANCE (SAS) Administrateur de PMV 1	Administrateur de : LEGAL & GENERAL (France) LEGAL & GENERAL BANK (France) Représentant de la COMPAGNIE LEBON, Administrateur de : SOFINNOVA SA
Daniel LEBARD (jusqu'à l'Assemblée Générale du 27 mai 2011) Administrateur Né le 20 janvier 1939 Date d'entrée en fonction : 6 mars 2007. Echéance du mandat : 2010. Propriétaire de : 10 actions - % du capital : NS.	Néant.	Néant
Arnaud LIMAL Administrateur Né le 21 septembre 1957 Date d'entrée en fonction : 25 mai 2007 Echéance du mandat : 2012 Propriétaire de : 100 actions - % du Capital : NS	Néant.	Vice-président et Secrétaire général de : HARVARD BUSINESS SCHOOL CLUB DE France Administrateur indépendant de : STORE ELECTRONIC SYSTEMS Associé de : GRANT THORNTON Membre du Directoire : GRANT THORNTON FINANCE
Christian MAUGEY Administrateur Né le 21 juin 1942 Date d'entrée en fonction : 11 mai 1995. Echéance du mandat : 2012. Propriétaire de 100 actions, soit ns % du capital et ns % des droits de vote.	Néant.	Président de : OGEC de l'INSTITUT DE LA TOUR Président-directeur général de : FINANCIERE BOSCARY CALIFFE SAS 2008 CALIFFE SAS 2009 CALIFFE SAS 2010 Administrateur de : TURENNE CAPITAL PARTENAIRES PARIS-LYON GESTION
Augustin PALUEL-MARMONT Administrateur Né le 14 septembre 1975 Date d'entrée en fonction : 1 ^{er} décembre 2009. Echéance du mandat : 2010. Propriétaire de : 1 265 actions, soit 0,10 % du capital et 0,06 % des droits de vote.	Néant.	Président-directeur général de : MICHEL ET AUGUSTIN SA

<p>Pascal PALUEL-MARMONT Administrateur Né le 28 avril 1983 Date d'entrée en fonction : 2 juin 2010 Echéance du mandat : 2012. Propriétaire de 10 actions - % du capital : NS</p>	Néant.	Gérant de : TOSCANE NETFINOVA CHECKYOURROOM
<p>Henri de PRACONTAL Administrateur Né le 14 septembre 1952 Date d'entrée en fonction : 26 mars 1998. Echéance du mandat : 2012. Propriétaire de 100 actions - % du capital : NS.</p>	Néant.	Président, Directeur général: STE CHENE ET CIE Président-directeur général de : TONNELLERIE TARANSAUD Administrateur de : FRANCE GALOP
<p>CETIG (Centre d'Etudes pour l'Investissement et la Gestion) SAS au capital de 3 500 000 € - RCS 389 762 202 (92 B 14912) - Administrateur Date d'entrée en fonction : 15 décembre 2000. Echéance du mandat : 2010. représenté par M. Guy GERVAIS Né le 16 février 1942 Propriétaire de : 29 835 actions, soit 2,46 % du capital et 2,38 % des droits de vote</p>	Néant	Néant.
<p>FRANCE PARTICIPATIONS SAS au capital de 1 630 283 € - RCS 622 050 185 (62 B 5018) - Administrateur Date d'entrée en fonction : 26 mars 1998. Echéance du mandat : 2012. représentée par M. Christophe PALUEL-MARMONT Né le 6 juillet 1948 Propriétaire de : 569 293 actions, soit 46,87 % du capital et 52,40 % des droits de vote.</p>	Néant	Néant.
<p>Société GIGE SARL au capital de 302 306,86 € - RCS 378 145 072 Administrateur Date d'entrée en fonction : 2 décembre 2008. Echéance du mandat : 2012 représentée par M. Alain SOURISSEAU Né le 7 septembre 1954 Propriétaire de 1 620 actions, soit 0,13% du capital et 0,08% des droits de vote.</p>	Néant.	Membre du Conseil de Surveillance de : GROUPE SUD-OUEST (GSO)

**INSTITUTION NATIONALE DE
PREVOYANCE DES
REPRESENTANTS (INPR)**

Néant

Néant

Art. L.732-1 du code de la Sécurité
Sociale – Agrément ministériel
21.12.1998 –

Administrateur

Date d'entrée en fonction :
2 juin 2004.

Echéance du mandat : 2012.
représentée par
M. Pierre GIRARDIN
Né le 31 octobre 1949

Propriétaire de : 53 344 actions, soit
4,39 % du capital et 5,01 % des droits
de vote.

Autres mandats exercés par les Administrateurs au cours des cinq exercices précédents.

	PRESIDENT	ADMINISTRATEUR ou membre du Conseil de surveillance	GERANT	REPRESENTANT PERMANENT
Jean-Marie PALUEL-MARMONT	Sofinnova SA Paluel-Marmont Finance PMC GIE	Sofival	Cetig Investissements Foncière Parisienne Privée	Edrasco
Daniel LEBARD		Fairchild Corporation		Cetig
Christian MAUGEY		MW Gestion	Muette	
Henri de PRACOMTAL			Société Charentaise de Risques	
Christophe PALUEL-MARMONT	Esprit de France en vigueur	Compagnie Lebon Paluel-Marmont Finance Synhorcat (en vigueur)	Cetig Investissements	
Guy GERVAIS	Finarena en vigueur			France Participations
INPR		Prévoyance et Réassurance SA Prévoyance RE SA Le Monde Prévoyance Sicav Caan Oblig Internationales		

Rapport du Président du conseil d'administration, en vertu de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce

Le Président déclare que la COMPAGNIE LEBON se réfère à la gouvernance et au contrôle interne décrits dans le rapport MIDDLENEXT. Le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance dudit code.

A) Travaux et organisation du conseil d'administration

En 2010, le conseil d'administration était composé de 11 membres. Certains administrateurs sont considérés comme indépendants, au sens du code de gouvernement des entreprises, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la société ou son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Dans ce sens sont considérés comme administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la COMPAGNIE LEBON 4 administrateurs sur 11.

Les fonctions de présidence du conseil d'administration et de direction générale ne sont pas dissociées.

Chaque administrateur bénéficie d'une information étendue à sa demande. Les documents soumis à son analyse et sa décision lui sont transmis préalablement à chaque séance du conseil.

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice, en présence de 90 % des administrateurs ; des réunions informelles avec l'ensemble ou une partie des administrateurs sont tenues sur des sujets particuliers. Le conseil s'est réuni avec comme but de procéder à :

- l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- la revue de l'activité des filiales ;
- l'examen et l'autorisation des conventions réglementées ;
- l'examen de toute question pouvant entraîner un éventuel conflit d'intérêt ;
- l'examen des recommandations des différents comités ;
- une réflexion stratégique pour la COMPAGNIE LEBON et ses filiales.

En 2010, les membres du conseil et le censeur ont bénéficié de jetons de présence de 100 000 euros.

Il a été établi un règlement intérieur du conseil d'administration en décembre 2006 qui sera adapté au fur et à mesure des nouvelles réglementations.

Il n'existe pas de limitations d'intervention des administrateurs.

En 2010, les performances du conseil d'administrations évaluées en 2008 ont donné lieu à des améliorations, notamment au niveau de la composition du conseil d'administration. Une nouvelle évaluation a été réalisée en décembre 2010. La nomination d'un administrateur féminin sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2011.

Deux comités sont institués :

1 - Le comité des nominations et des rémunérations.

Il est composé de deux membres et s'est réuni 2 fois en présence de l'ensemble de ses membres et du Président.

La rémunération des mandataires sociaux a fait l'objet de recommandations du comité qui a souhaité fixer des critères d'intéressement, pour les mandataires sociaux, en fonction des performances de la société, des résultats par secteurs, de la contribution personnelle de ce mandataire à la réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration et de l'encadrement du personnel des secteurs. Certains mandataires ou cadres de filiales bénéficient de la retraite de l'article 39 du code général des impôts refacturée aux filiales au prorata des droits à la retraite de chacun.

Ce comité ne délibère pas sur les indemnités de départ des mandataires sociaux, celles-ci n'étant pas appliquées dans le groupe.

Il examine également les projets de candidature de nouveaux membres au conseil d'Administration.

2 - Le comité des comptes

Il est composé de 2 membres (dont un administrateur indépendant) qui ont toute capacité pour juger de l'information financière. ; il a pour but le suivi de l'élaboration des comptes, du processus de l'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques, de l'indépendance des commissaires aux comptes ; notamment, il veille aux déficiences qui pourraient avoir une influence sur le cours de bourse. Il bénéficie de toutes les informations nécessaires à cette mission. Il facilite ainsi le travail du conseil qui garde seul la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés. Il s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice en présence du Président, du responsable interne de la comptabilité et de la totalité de ses membres à l'exception d'une séance.

B) Limitations de pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration du 2 juin 2010 a donné pouvoir au Président Directeur Général de consentir, sans autorisation préalable, toutes cautions, avals ou garanties dans la limite d'une somme n'excédant pas 5 000 000 €, sans que les engagements unitaires soient eux-mêmes plafonnés dans leur montant. Les limitations de pouvoirs du Président-directeur général ne sont que celles prévues par la loi concernant les cautions, avals et garanties.

C) Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Les conventions soumises à autorisation sont celles décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

D) Procédures de contrôle interne

1 - Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer la conformité aux lois et règlements, l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale, le bon fonctionnement des processus internes de la société, la fiabilité des informations financières et d'une manière générale, contribue à la maîtrise des activités. Il contribue à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société tels que décrits dans l'annexe consolidée et page 101 et 102 du présent document. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Dans la suite de l'amélioration du contrôle décidée en 2009, la COMPAGNIE LEBON continue à réexaminer la prévention du risque de signature des dépositaires et la qualité des Sicav utilisées dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Une revue régulière de ces risques est exercée et une recherche systématique de répartition des risques par limitation des encours par produits ou dépositaires a été mise en place.

Les codes de déontologie applicables à chacun des secteurs d'investissement sont respectés par les filiales.

Les mesures prises en matière sociale et environnementale sont décrites pages 102 à 104.

La direction générale étudie chaque nouvelle réglementation et leurs incidences en termes d'organisation et de présentation de l'information financière.

2 – Filiales du Groupe

En fin d'année 2010, la SCR Paluel-Marmont Capital a changé sa dénomination en PMC1, de même que son mode de gouvernance. Le Président est devenu Président Directeur Général, et le Directeur Général a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

L'ensemble de l'équipe de la SCR a été transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2011, dans une société nouvelle, filiale à 100% de Compagnie Lebon, et qui a repris le nom de PALUEL-MARMONT CAPITAL. Cette société nouvelle a obtenu l'agrément de l'AMF pour exercer l'activité de gestion de portefeuille.

Dans le cadre de son activité, elle assurera la gestion et le désinvestissement du portefeuille de la SCR PMC1, société qui ne procédera plus à de nouveaux investissements. La société de gestion PALUEL-MARMONT CAPITAL assurera également la gestion d'un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) dont la levée est prévue en 2011.

Un ensemble de procédures, reprenant pour partie les procédures existantes, et complétée des procédures spécifiques au bon fonctionnement des FCPR a été mis en place et sera complété en 2011. Il sera détaillé dans le prochain rapport annuel

Pour la SCR PMC 1, un code de procédures a été mis en place dès 2001. Ces procédures ont été revues et écrites en 2003 et élargies en 2004, 2005 et début 2010. Elles ont de plus été mises en place dans le cadre des normes de la profession du capital investissement. PALUEL-MARMONT CAPITAL est membre de l'AFIC.

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées et une procédure spécifique traite de leurs pouvoirs respectifs, notamment en matière d'engagement de dépenses.

Les investissements, le suivi des participations et les désinvestissements font l'objet de procédures précisément décrites :

- Tout investissement éventuel fait l'objet d'une étude préalable présentée en comité d'investissement, et la décision de poursuivre est formalisée. Après instruction et négociation, le dossier final est ensuite présenté au Comité d'Investissement dont la décision est actée par un relevé de décision.
- Lorsque l'investissement est réalisé, il fait l'objet d'un suivi par 2 responsables nommés au sein de l'équipe de PALUEL-MARMONT CAPITAL avec, notamment, l'établissement de divers documents (fiches titre et juridique, note de suivi, fiche de valorisation ...). Une nouvelle procédure d'évaluation des sociétés en portefeuille, dans le cadre de l'évaluation semestrielle des participations, a été mise en place en 2005 et revue en 2010. .

Le code de procédures précise les méthodes appliquées pour l'évaluation des investissements et ce dans l'esprit des normes comptables IFRS. Il précise également l'application des recommandations des documents de référence produits par l'AFIC et l'EVCA. Les investissements sont évalués selon le concept de la Juste Valeur et font l'objet d'une fiche d'évaluation signée par les responsables de la participation. Cette valorisation tient compte du caractère public des informations communiquées par la COMPAGNIE LEBON. La méthode retenue par défaut utilise généralement le multiple d'entrée appliqué au résultat d'exploitation moyen sur trois ans. La valeur d'entreprise ainsi calculée est alors diminuée de la dette nette consolidée et fait l'objet d'une décote de négociabilité.

Par dérogation à cette méthode, la méthode de l'actif net pour tout investissement dont les actifs plus que les résultats représentent l'essentiel de la valeur, ou la méthode de la dernière transaction, peuvent être utilisées.

Ces valorisations sont établies à la date de clôture de l'exercice social de la participation ainsi qu'à ses comptes semestriels.

Les participations dont les comptes sont consolidés dans les comptes de Compagnie Lebon font l'objet d'une procédure complémentaire particulière afin de préciser le traitement des goodwill de consolidation.

La revue des différentes participations est assurée lors des réunions hebdomadaires.

Une lettre d'information complète de la vie des participations et de leur évaluation est remise semestriellement aux administrateurs, ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

Tout projet de désinvestissement est présenté en amont lors des réunions hebdomadaires avec les principales caractéristiques du projet. Un document est, dès que possible, soumis aux membres du Comité d'Investissement qui présentent, le cas échéant, leurs remarques et peuvent, si un membre au moins le souhaite, convoquer une réunion formelle du Comité avec vote sur le principe et les conditions de la sortie. A la réalisation du désinvestissement sont rédigés les documents rappelant les principales données et conditions du désinvestissement.

Toute communication sur les opérations d'investissements et désinvestissements ainsi que la gestion informatique des données de la société ainsi que l'hébergement de son site font également l'objet de procédures.

Les Sociétés PETROY et PEFAURE regroupent les membres de l'équipe de PALUEL-MARMONT CAPITAL, à l'exception du Président. Ces sociétés leur permettent de co-investir dans une limite de 2 % *pari passu* aux côtés de PMC 1.

Chez *PALUEL-MARMONT FINANCE*, les procédures d'investissement sont mises en œuvre par le président.

Tout investissement éventuel fait l'objet d'une étude par le président de *PALUEL-MARMONT FINANCE*. Un dossier lui est remis comportant le règlement intérieur, le prospectus du fonds, ainsi que la brochure de présentation. Une rencontre avec la société de gestion du fonds est systématiquement organisée.

Si le premier avis est favorable, une procédure identique à celle de PMC1 est suivie : participation des équipes de capital investissement et du Responsable financier à la data room du fonds pour avis. Ces équipes rendent compte au président qui, s'il est favorable, soumet le projet à la direction de la COMPAGNIE LEBON qui se prononce sur l'allocation d'actifs.

Lorsqu'il est décidé de procéder à l'investissement, un bulletin de souscription est signé par le président de PALUEL-MARMONT FINANCE. L'engagement correspondant est alors comptabilisé en dette au bilan quelque soit le montant réellement appelé.

Le suivi de la participation se fait au vu des rapports trimestriels ou semestriels transmis par le fonds et qui donnent la valorisation du fonds. Ils sont traités par les équipes comptables internes du groupe et permettent une analyse des risques liés à la gestion du fonds. Ces valorisations servent ensuite au traitement comptable de l'information.

PALUEL-MARMONT FINANCE est systématiquement présent, aux réunions d'information sur la politique et les performances organisées par la société de gestion du fonds.

Tous les mouvements de cash des fonds sont répertoriés sur les tableaux de bord établis en interne tous les mois et donnent ainsi lieu à un contrôle mensuel. Une lettre de circularisation a été adressée à tous les fonds pour les valeurs au 31 décembre 2010.

Chez *PALUEL-MARMONT VALORISATION*, les procédures de fonctionnement sont les suivantes :

- Un tableau de bord de suivi et de contrôle est mis à jour tous les mois à partir des données de reporting de chaque opération engagée. Ce tableau de bord regroupe, entre autres données, l'ensemble des engagements dans la valorisation d'actifs immobiliers de la COMPAGNIE LEBON ainsi que les projections de trésorerie (besoins/ressources) ;
- Une réunion hebdomadaire a lieu en présence du Président et des responsables des participations. Une revue du portefeuille y est effectuée ;
- Toute étude d'une opération éventuelle fait l'objet d'un comité de pré-investissement. Une fiche de synthèse regroupant les informations clés du projet (Vendeur, type d'opération, fonds propres à investir ...) est soumise au comité. Après décision favorable du comité, une investigation poussée du dossier est réalisée (data room ...) avec des audits externes (juridique, comptable, environnement ...) et, le cas échéant, une offre d'acquisition est formulée sous réserve de l'accord du comité d'investissement. La décision de celui-ci est formalisée par un relevé de décision ;
- Lorsque l'investissement est réalisé, il fait l'objet d'un suivi par un responsable nommé au sein de l'équipe de PALUEL-MARMONT VALORISATION ;
- La méthode de valorisation utilisée est celle du "Discounted Cash Flow", basée sur les données mises à jour chaque mois par l'asset manager. Cette méthode est décrite dans une fiche de procédure spécifique.

Pour les hôtels *Esprit de France*, un ensemble de procédures est formalisé de manière à prévenir ou détecter erreurs et défaillances et à fiabiliser l'exploitation. Elles ont pour objet d'identifier et maîtriser les risques :

- financier (sécurisation du chiffre d'affaires et des recettes et des paiements),
- juridique (validation des contrats, analyse des baux...),
- de sécurité des clients et des immeubles.

Les moyens mis en place relèvent du domaine interne (tels que l'élaboration et le suivi des tableaux de bord mensuels, l'analyse régulière de listings sur le bon encaissement des espèces et des feuilles de caisse) et du domaine externe par l'intervention d'organismes (comme SOCOTEC) pour des contrôles réguliers en matière de sécurité, notamment pour les ascenseurs et les systèmes de sécurité.

Les comptes annuels de la société holding ESPRIT DE FRANCE sont élaborés par les équipes comptables de la COMPAGNIE LEBON. Le document mensuel de trésorerie est vérifié par ces mêmes équipes. Les comptes sociaux des hôtels sont élaborés par un cabinet d'expertise comptable qui lui-même établit la consolidation de la COMPAGNIE LEBON.

L'ensemble des tableaux mensuels sur les chiffres d'affaires et les taux d'occupation des différents hôtels sont transmis mensuellement à la direction générale de la COMPAGNIE LEBON et font l'objet d'une présentation au conseil d'administration de cette dernière par le Président d'ESPRIT DE FRANCE, également vice-président de la COMPAGNIE LEBON.

Au cours de l'année, le commissaire aux comptes d'ESPRIT DE FRANCE, de L'HOTEL AIGLON, de L'HOTEL PARC ST-SEVERIN et de L'HOTEL MANSART, CONSEIL AUDIT & SYNTHESE, est intervenu en vue d'apprécier des procédures de contrôle :

- appréciation de la procédure de contrôle interne en matière de vente ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne en matière de débours, suivi des impayés et facturation à la semaine ;
- prise en considération du risque de fraudes.

Aucune anomalie n'a été relevée. Le compte rendu du commissaire aux comptes a été diffusé auprès des directeurs des hôtels concernés, des responsables commerciaux et du développement, de la direction d'ESPRIT DE FRANCE et de la COMPAGNIE LEBON.

3 - Informations comptables et financières

La direction générale assume la responsabilité des comptes consolidés établis par un cabinet d'expertise comptable et des comptes sociaux élaborés en interne avec l'assistance de ce même cabinet comptable. Les comptes sociaux des filiales hôtelières d'ESPRIT DE FRANCE sont élaborés par ce même cabinet comptable, sous la responsabilité de la direction générale d'ESPRIT DE FRANCE. Les comptes sociaux des filiales portant les actifs immobiliers du pôle "valorisation d'actifs immobiliers" sont élaborés en interne ou par des cabinets comptables extérieurs, sous la responsabilité de la direction générale de PALUEL-MARMONT VALORISATION et soumis à l'approbation de la direction générale de la COMPAGNIE LEBON. Les arrêtés des comptes annuels et semestriels font, outre les réunions du comité des comptes, l'objet d'une réunion de synthèse avec les commissaires aux comptes préalablement à leur présentation au conseil d'administration.

La direction générale, dans son activité de contrôle interne, met en œuvre toute action tendant à prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, notamment dans l'information comptable et financière destinée aux actionnaires. Cette information est préparée en collaboration avec le directeur comptable et le directeur juridique, également chargé de la communication, et responsable au sein du groupe du suivi des règlements et recommandations des autorités de marché. Toutefois, les informations financières des différentes participations non consolidées sont de la responsabilité de leurs dirigeants respectifs et ne font pas l'objet d'un contrôle de la direction générale.

Les systèmes d'information relatifs à l'information financière et comptable ont pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de cette information.

Pour les arrêtés de comptes publiés, les commissaires aux comptes assurent au conseil qu'ils ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur mission, notamment sur l'ensemble des filiales consolidées, et que leurs travaux sont terminés au moment de l'arrêté des comptes par le conseil d'administration. Cette information est matérialisée par une lettre de fin de travaux.

La préparation de ce rapport n'a révélé aucune insuffisance ou défaillance grave.

Le Président du conseil d'administration

Rémunérations des dirigeants sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant /mandataire social à travers la convention avec le CETIG		
Jean-Marie PALUEL-MARMONT Président et directeur général	exercice N-1	exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau ci-dessous)	307 220 €	365 220 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NEANT	NEANT
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NEANT	NEANT

Tableau récapitulatif des rémunérations au niveau du groupe de chaque dirigeant / mandataire social à travers la convention avec le CETIG				
Jean-Marie PALUEL-MARMONT Président et directeur général	exercice N-1		exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Rémunération fixe	0	285 220	0,00 €	285 220
Rémunération variable	0,00 €	22 000	80 000 €	0,00 €
Rémunération exceptionnelle versée	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Jetons de présence au titre de		7 272,73 €		6 666,67 €
Avantages en nature	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

M. Jean-Marie PALUEL-MARMONT n'a pas de contrat de travail avec la COMPAGNIE LEBON. Il est rémunéré par le CETIG, société animatrice du groupe et actionnaire de référence, qui refacture la quote-part de sa rémunération afférente à chaque filiale à travers les conventions réglementées existant entre les parties (voir rapport spécial des commissaires aux comptes).

Il n'existe aucun engagement de toute nature, pris par la société aux bénéficiaires de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Par contre, certains d'entre eux bénéficient d'une retraite dite de l'article 39 du CGI à travers la convention CETIG, dont les montants sont refacturés aux filiales au prorata des droits à la retraite de chacun.

Jetons de présence des administrateurs

MEMBRES DU CONSEIL	Jetons versés exercice 2009	Jetons versés exercice 2010
Jean- Marie PALUEL-MARMONT	7 441,86 €	6 666,67 €
Guy GERVAIS	7 441,86 €	6 666,67 €
Claude JANSSEN	11 441,86 €	0,00 €
Daniel LEBARD	10 081,40 €	9 500,00 €
Arnaud LIMAL	7 441,86 €	8 666,67 €
Christian MAUGEY	11 441,86 €	10 666,67 €
Christophe PALUEL-MARMONT	7 441,86 €	6 666,67 €
Augustin PALUEL-MARMONT	1 860,47 €	6 666,67 €
Pascal PALUEL-MARMONT	0,00 €	6 666,67 €
Roger PALUEL-MARMONT	3 720,93 €	0,00 €
Henri de PRACOMTAL	13 441,86 €	12 666,67 €
GIGE	7 441,86 €	6 666,67 €
INPR	7 441,86 €	6 666,67 €

M. Claude JANSSEN, en sa qualité de Censeur, a été rémunéré de la même façon que les administrateurs, soit 6 666,67 €, prélevés sur les jetons de présence par décision du Conseil d'Administration.

Aucune autre rémunération n'est versée ni aucun avantage en nature consenti, à l'exception de MM. Jean-Marie et Christophe PALUEL-MARMONT. La rémunération de ce dernier s'élève pour 2010 à 183 100 € et 50 000 € de prime contre 215 100 € en 2009.

Le nombre d'actions devant être détenues par un administrateur est de 10.

Au 31 décembre 2010, aucun prêt ni garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Les dirigeants ou membres de leur famille ne possèdent pas directement ou indirectement d'actifs de la société ou du groupe à l'exception de leur participation au capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société des administrateurs et dirigeants, et leurs intérêts privés.

En outre, à la connaissance de la société aucun mandataire social n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une condamnation pour fraude prononcée ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- d'une incrimination officielle prononcée par des autorités statutaires.

A la date du présent document de référence, aucun mandataire social n'est lié à la société par un contrat de service à l'exception de M. Guy GERVAIS par le biais de la société FINARENA.

Options d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés

A la suite de la décision prise par les assemblées générales mixtes du 3 mai 2002 et du 25 mai 2005, le conseil d'administration a accordé au profit des dirigeants et des salariés du groupe les plans d'options d'achat actuellement en vigueur suivants :

INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT		
	AGM du 3 mai 2002 Plan 2	AGM du 25 mai 2005 Plan 3
Date du conseil d'administration	22-avr.-05	25-sept.-07
Nombre d'actions pouvant être achetées	11 500	7 500
dont le nombre pouvant être acheté par :		
> les mandataires sociaux		
Jean-Marie PALUEL-MARMONT	3 400	
Christophe PALUEL-MARMONT	2 600	
> les dix premiers salariés	2 700	
> les salariés des sociétés liées	2 800	7 500
Point de départ d'exercice des options	1-mai-09	1-oct.-11
Date d'expiration	21-avr.-13	30-sept.-12
Prix d'achat	81,88 €	115,32 €
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	0	0
Options d'achat annulées durant l'exercice	0	0
Options d'achat d'actions restantes	11 500	7 500

1 000 options d'achat du plan n°1 clos le 31 décembre 2009 n'ont pas été levées du fait du départ du bénéficiaire. Elles sont en instance de réaffectation.

Options d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Options d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux aux dix premiers salariés et aux salariés des sociétés liées durant l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Néant

*

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'autorisation d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés du groupe, ainsi qu'aux mandataires sociaux.

Le comité de rémunération a recommandé au conseil d'administration de ne pas obliger le Président-directeur général à conserver ses titres jusqu'à la fin de son mandat.

Les options consenties étant des options d'achat, il n'y a pas de dilution potentielle.

Il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel aux bénéficiaires de la société à l'exception des salariés des Hôtels ESPRIT DE FRANCE.

Opérations sur titres réalisées par des dirigeants et mandataires sociaux

Durant l'exercice, un mandataire social a acquis 9 000 actions auprès d'une filiale à 100 % au cours de 80 € et une personne liée a cédé 4 000 actions au cours de 86 €.

Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par la loi, son règlement, le code de gouvernance Middlenext et par les statuts de la société.

Conventions réglementées

En 2001, une convention d'assistance a été signée avec FINARENA, dont M. Guy GERVAIS est le gérant, dans le cadre d'une prestation de conseils.

Cette convention continue de produire ses effets (cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

En 2010, la convention avec le CETIG a continué de produire ses effets pour les prestations de direction, d'administration et de comptabilité au temps passé sur la base d'un taux horaire défini par le conseil d'administration.

Le 8 décembre 2010, le conseil d'administration a autorisé la modification des taux horaires inhérents à la convention avec le CETIG. (cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

Le 23 décembre 2010, La COMPAGNIE LEBON a consenti un abandon partiel de sa créance, à hauteur de 4,2 M€, au profit de COLOMBUS PARTNERS EUROPE.

Plan de communication

Le rapport annuel de l'exercice 2010, ainsi que le rapport financier, le rapport du Président du conseil d'administration, le rapport sur le rachat d'actions et le descriptif du nouveau programme dont l'autorisation est demandée lors de la présente assemblée, ont été mis en ligne sur le site de la COMPAGNIE LEBON et sur les sites selon les réglementations liées à l'adoption de la directive

Transparence. De plus, ils sont adressés par voie électronique à l'Autorité des Marchés Financiers. Ils sont disponibles sur le site de la société.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un communiqué mis en ligne sur le site le 5 avril 2011 après la fermeture de la bourse.

Une réunion avec des analystes financiers (SFAF) s'est tenue le 12 avril 2011.

Le résultat consolidé au 30 juin 2010 fera l'objet d'un communiqué le 25 août 2011 mis en ligne sur le site après la fermeture de la bourse.

Les actualités concernant la COMPAGNIE LEBON et ses filiales sont mises en ligne sur le site de la COMPAGNIE LEBON et sur les sites selon les réglementations liées à l'adoption de la directive Transparence. De plus, elles sont adressées par voie électronique à l'Autorité des Marchés Financiers.

Rachat d'actions

Au 31 décembre 2010, compte tenu des actions détenues au titre du programme de rachat, la société possédait 66 758 actions propres, représentant 5,50 % du capital, pour une valeur comptable nette de 5 288 932 €.

Le bilan de son utilisation au 31 décembre 2010 est le suivant :

§	Nombre d'actions annulées	néant
§	Nombre de titres détenus en portefeuille	66 758
§	Valeur de marché du portefeuille	5 740 520 €

Descriptif du nouveau programme soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 27 mai 2011

L'assemblée générale mixte du 2 juin 2010 a autorisé la COMPAGNIE LEBON, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, à racheter ses propres actions.

Il est demandé à l'assemblée générale du 27 mai 2011 d'autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Les principales caractéristiques de ce nouveau programme de rachat d'actions sont les suivantes :

Part du capital détenu et répartition par objectifs :

A la date du 28 février 2011, la société détient 69 369 actions propres, soit 5,71 % du capital.

- 20 000 options d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et mandataires sociaux du groupe et des sociétés liées. 1 000 actions n'ont pas été exercées du fait du départ d'un bénéficiaire ; elles sont en instance de réaffectation.

- Le solde des actions auto détenues, soit 49 369 actions, est affecté à l'animation du titre par le biais d'un contrat de liquidité AMAFI pour 2 406 actions et 46 963 actions à des opérations d'échange.

Objectifs du programme :

Les objectifs sont les suivants par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action COMPAGNIE LEBON par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à la charte de l'AMAFI,
- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et plus généralement dans le cadre d'une transaction,
- de l'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser la rentabilité des fonds propres sous réserve du vote de la onzième résolution soumise à cette Assemblée, statuant en matière extraordinaire et ce pendant une période de 24 mois,
- de l'attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce aux salariés et/ou aux mandataires sociaux.

Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximal et caractéristiques :

Le pourcentage de rachat maximum de capital à autoriser par l'assemblée générale est de 10 %, soit 121 450 actions. La COMPAGNIE LEBON détient, au 10 mars 2011, 69 598 actions propres, soit 5,73 % du capital, qui seront prises en compte pour le calcul de ce seuil. Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 51 852 actions, correspondant à un prix maximal de 7 000 020 € sur la base d'un prix d'achat maximum de 135 € prévu dans la dixième résolution de l'assemblée générale du 27 mai 2011.

Les actions pourront être rachetées ou cédées, par intervention sur marché ou hors marché, par blocs de titres.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Tableau synthétique des opérations effectuées lors du précédent programme de rachat au 10 mars 2011

En €	FLUX BRUTS CUMULES		POSITIONS OUVERTES AU JOUR DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME			
	ACHATS	VENTES/TRANSFERTS	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	19 105	12 216				
Cours moyen de la transaction	82,03 €	80,96 €				
Montants	1 567 098 €	989 014 €				

Vie administrative de la société

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Daniel LEBARD, Augustin PALUEL-MARMONT et du CETIG représenté par Monsieur Guy GERVAIS arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Augustin PALUEL-MARMONT et du CETIG représenté par Monsieur Guy GERVAIS pour une durée de trois ans

Après 24 ans de présence active au Conseil d'Administration, Monsieur Daniel LEBARD n'a pas souhaité voir son mandat d'administrateur renouvelé pour laisser entrer au Conseil d'Administration des Administrateurs plus jeunes. Le Conseil, unanime, lui a exprimé tous ses remerciements pour la qualité de sa contribution durant toutes ces années.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration propose la candidature de Madame Laetitia PUYFAUCHER en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'Administration propose la mise à jour des statuts en procédant à la modification des articles 24, 26, 27 et 28 conformément au décret de décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2010, la COMPAGNIE LEBON a fait usage de l'autorisation qui lui avait été donnée par la dernière assemblée générale d'opérer en Bourse sur ses propres actions, en vue notamment de la régularisation et de l'animation du marché.

La COMPAGNIE LEBON souhaite se voir autoriser un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce portant sur 10 % du capital détenus sous formes d'actions propres. Les objectifs de ce programme sont décrits page 27 du rapport. (partie II)

Nous vous demandons donc de bien vouloir décider de ces opérations et de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration en vue de leur réalisation.

Des résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire sont soumises au vote de la présente assemblée générale Mixte.

Eléments financiers

En application du règlement CE n° 809/2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés du groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 mars 2009 sous le n° D. 09-133.
- Les comptes consolidés du groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2010 sous le n° D.10.0302

Ils sont disponibles sans frais au siège social, sur le site de la société et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Groupe COMPAGNIE LEBON				
Compte de résultat consolidé ifrs (en K€)	notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Chiffres d'affaires	6-q	90 636	107 973	29 892
Autres produits de l'activité		518	600	227
Produit des activités courantes	6-q	91 154	108 573	30 119
Achats, variation de stocks et charges externes	6-r	-54 406	-63 797	-17 504
Charges de personnel	6-s	-25 492	-30 392	-6 310
Impôts et taxes		-1 947	-2 759	-1 365
Dotations aux amortissements et aux provisions	6-t	-3 036	-6 781	-2 627
Autres produits et charges ordinaires		-222	-2	-289
Charges des activités courantes	6-r	-85 103	-103 731	-28 095
Résultat courant avant dépréciation		6 051	4 842	2 024
Dépréciation sur Fonds de Commerce et goodwill		-684	-3 512	
Résultat des activités courantes		5 367	1 330	2 024
Ajustement (net) de la juste valeur des TIAP	6-e	1 002	-12 058	-1 808
Ajustement (net) de la juste valeur des valeurs mobilières de placement	6-w	60	829	-7 441
Produits financiers	6-x	4 410	6 236	5 217
Coûts financiers	6-x1	-2 976	-4 266	-2 225
Résultat de l'activité financière		2 496	-9 259	-6 257
Ajustement (net) de la juste valeur des immeubles de placement	6-v	1 743	127	479
Résultats de cession des immeubles de placement et des filiales		5 531	4 617	
Résultat avant impôt et résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		15 137	-3 185	-3 754
Charge d'impôt	6-y	-2 516	3 126	1 826
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		-109	0	-321
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession				0
Résultat net		12 512	-59	-2 249
Part du Groupe		10 598	-1 030	-2 536
Part des minoritaires	6-z	1 914	971	287
Résultat par action		9,23 €	-0,89 €	-2,16 €
Résultat dilué par action	6-z	8,73 €	-0,85 €	-2,09 €

Bilan consolidé ifrs (en K€)

Actif	notes	au 31/12/2010	au 31/12/2009	au 31/12/2008
Actifs non courants		169 361	170 645	195 019
Actifs corporels	4-f	20 551	22 108	19 691
Immeubles de placement	4-g	25 565	20 092	27 563
Ecart d'acquisition	4-e	38 739	47 746	10 142
Immobilisations incorporelles	4-e	19 317	19 626	17 051
Titres de capital investissement en juste valeur	4-l	62 265	55 992	118 733
Autres immobilisations financières		537	891	637
Titres dans sociétés mises en équivalence	6-f			200
Impôts différés	6-g	2 387	4 190	1 002
Actifs courants		126 526	137 971	66 852
Stocks	4-j	49 918	40 185	29 102
Clients et créances diverses	4-k	27 500	35 971	11 178
Charges constatées d'avance		654	847	102
Valeurs mobilières évaluées en juste valeur	6-w	35 169	50 753	23 545
Disponibilités		13 285	10 215	2 925
Total actif		295 887	308 616	261 871
Passif				
Capitaux propres (part du groupe)		176 396	168 796	173 056
Capital	6-k	13 360	13 360	13 360
Réserves consolidées		157 907	160 724	165 667
Résultat consolidé		10 598	-1 030	-2 536
Titres en autocontrôle	4-n	-5 469	-4 258	-3 435
Intérêts minoritaires		12 962	14 021	13 602
Passif non courant		65 961	60 475	55 479
Emprunts long terme	4-m	49 711	39 674	32 237
Impôts différés	6-n	13 139	15 485	17 193
Provisions long terme	4-p	432	440	321
Dettes sur immobilisations	6-o	2 679	4 876	5 728
Dettes fiscales				0
Passif courant		40 568	65 324	19 734
Dettes sur immobilisations	6-o	2 612	3 035	3 242
Autres dettes d'exploitation	4-k	21 564	32 440	5 709
Comptes de régularisation		10 753	16 446	485
Part courante des emprunts et dettes financières	4-m	4 041	11 784	8 774
Provision court terme	4-p	1 598	1 619	1 524
Total passif		295 887	308 616	261 871

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE NETTE(en K€)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	12 512	-59	-2 249
+/- Dotations nettes aux amortissements	2 391	1 961	1 155
+/- Dotations nettes aux provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		6 542	371
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-2 745	12 107	1 328
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	56	-62	5
+/- Autres produits et charges calculés			
+/- Plus et moins values de cession	-4 868	-6 679	65
+/- Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		0	321
- Dividendes (titres non consolidés)			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 346	13 810	996
+ Coût de l'endettement financier net			
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-543	-4 686	1 270
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	6 803	9 124	2 266
- Impôt versé			-6 883
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	-21 679	2 024	-710
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-14 876	11 148	-5 327
- Décaissements liés aux acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	-5 103	-1 103	-4 926
+ Encaissements liés aux cessions immobilisations corporelles et incorporelles			4
- Décaissements liés aux acquisitions immobilisations financières (titres non consolidés)	-14 987	-10 854	-21 868
+ Encaissements liés aux cessions immobilisations financières (titres non consolidés)	17 116	33 559	10 655
+/- Incidence des variations de périmètre	-3 583	8 367	
+ Dividendes reçus			
+/- Variation des prêts et avances consentis			
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 557	29 969	-16 135
+ Sommes perçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	550	0	37
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
+/- Rachats et reventes d'actions propres	-1 211	-1 304	416
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-1 953	-3 129	-6 235
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	23 991	4 616	7 035
- Remboursements d'emprunts	-12 457	-6 791	-14 533
- Intérêts financiers nets versés			
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	8 920	-6 608	-13 280
+/- Incidence des variations des cours des devises			
Variation de la trésorerie nette	-12 513	34 509	-34 742
Trésorerie d'ouverture	60 968	26 459	61 201
Trésorerie de clôture	48 455	60 968	26 459

	01/01/2010	01/01/2009	01/01/2008
Capitaux propres part du groupe	168 796	173 056	178 881
Résultat consolidé	10 598	-1 030	-2 536
Distribution de dividendes	-1 843	-1 864	-3 749
Actions propres	-1 211	-824	416
Retraitement Stock options	56	-62	5
Autres variations			39
Résultats antérieurs/consolidation en IG de filiales		-480	
Capitaux propres part du groupe	176 396	168 796	173 056
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008

Etat de résultat global (en K€)		31/12/2010	31/12/2009
Résultat net		12 512	-59
Stock option		57	-62
Résultats antérieurs/consolidation en intégration globale de filiales	I		-480
Divers			
Effets fiscaux			
Total des produits & charges non constatés en résultat		57	-542
Résultat global		12 569	-601
Part du Groupe		10 655	-1 572
Part des minoritaires		1 914	971

Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2010

1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants de l'exercice

Le résultat consolidé de 2010, part du groupe, est un bénéfice de 10,6 M€, à comparer à une perte en 2009 de 1 M€.

Le Groupe a procédé à une réorganisation des filiales en 2010, notamment en absorbant par le biais d'une transmission universelle PALUEL-MARMONT VALORISATION par la COMPAGNIE LEBON, sans incidence en consolidation, et a modifié la dénomination sociale des filiales :

- PALUEL-MARMONT CAPITAL est devenue PMC1
- SEGIFIN est devenue PMV1
- CHAMPOLLION PARTNERS est devenue PALUEL-MARMONT VALORISATION

L'activité du groupe, détaillée dans les notes annexes, ci-après, comprend les activités récurrentes (comme l'hôtellerie), les activités dénouées au cours de l'exercice, en fonction des acquisitions et des cessions des opérations d'investissement dans les projets industriels et immobiliers (capital investissement) et les opérations de nature exceptionnelle, comme la cession de 2 filiales CESA DEVELOPPEMENT et FINANCIERE ORFEVRIERIE D'ANJOU.

De plus, le résultat prend en compte l'évaluation à la juste valeur des projets, non dénoués en fin d'exercice, et comme l'an passé, la volatilité du contexte économique actuel fait peser un risque sur les valeurs des opérations, et sur les conditions de sortie. En effet, l'environnement économique a une forte incidence sur les marges des entreprises et la volatilité de cet environnement est susceptible de modifier les perspectives anticipées qui résultent de modèles de valorisation.

Le résultat de l'exercice peut se résumer en deux parties :

- les opérations dénouées au cours de l'année, qui se soldent par un bénéfice de + 8,10 M€, provenant des différentes activités du groupe, récurrentes ou ponctuelles, et plus particulièrement :
 - . de la cession de la filiale CESA DEVELOPPEMENT, + 5,5 M€
 - . des dividendes de Tiap, + 2,6 M€
 - . de la cession de Tiap, - 0,5 M€
 - . de l'activité du secteur hôtelier (nette d'IS), +2,6 M€
 - . de l'activité des filiales consolidées de PMC 1 (nette d'IS), + 1,5 M€
 - . des autres activités du groupe, nettes des charges de fonctionnement, - 3,5 M€
 - . de l'impôt déclaré par le groupe (hors hôtellerie et filiales PMC 1, inclus ci-dessus), - 0,1 M€
- et les évaluations des opérations en portefeuille, bénéficiaires de 2,5 M€, provenant principalement :
 - . des Tiap, + 1 M€,
 - . des immeubles de placement + 1,7 M€,
 - . des écarts d'acquisition, - 0,7 M€ sur une filiale opérationnelle de PMC 1 dont le goodwill a été déprécié
 - . de l'impôt différé, + 0,5 M€

2 – Base de préparation

a) Principes généraux

Les états financiers consolidés présentés ont été établis conformément aux IFRS (International Financial Reporting Standards), adoptés par la Communauté Européenne dans son règlement n° 1 126 / 2008 du 3 novembre 2008.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des informations financières de 2010 sont inchangés par rapport à 2009 et ont été complétés de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2010 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Ces états financiers sont présentés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche.

b) Estimation de la Direction

Les estimations et jugements posés par la Direction en application des normes IFRS et qui ont un impact significatif sur les comptes concernent les éléments suivants :

- l'évaluation des titres de capital investissement (TIAP),
- les évaluations retenues pour les tests de dépréciation de valeur,
- les évaluations des immeubles de placements,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite.

c) Référentiel Normes

Les états financiers consolidés sont conformes au référentiel IFRS, adopté par la l'Union Européenne dans son règlement du 3/11/2008 et tiennent compte des normes, interprétations et amendements publiés, d'application obligatoire dans l'Union Européenne depuis le 15 octobre 2008 :

- IFRS 8 – Information sectorielle : sans incidence sur la présentation des secteurs d'activité, les informations communiquées reflétant le reporting interne du Groupe.
- IAS 1 – Présentation des états financiers (révisée) : Cette norme implique des états complémentaires obligatoires dont principalement un état de résultat global.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact sur les états financiers du Groupe :

- Amendements IAS 23 – relatifs à la comptabilisation des coûts d'emprunt
- IFRS 2 – Amendements relatifs aux conditions d'acquisition et aux annulations
- IFRS 3 révisé : Regroupements d'entreprises
- Amendements IAS 32 et IAS 1 - relatifs aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 – relatifs au coût d'investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- Amendements IAS 39 et IFRS 7 – Reclassements d'actifs financiers
- Annual improvements – Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par l'IASB en mai 2008 et adopté en janvier 2009)
- IFRIC 12 – Accords de concession de services
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients
- IFRIC 14 – IAS 19 – Ecrêtement d'un actif de retraite, exigence de leur financement et leurs interactions
- IFRIC 15 – Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients
- IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels révisée
- Amendements IAS 39 – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture
- IFRS 1 – Version restructurée – Première adoption des IFRS et amendements
- IFRS 7 – IFRS 4 – Amendements – Améliorations des informations à fournir dans les instruments financiers
- IFRIC 9 – IAS 39 – Amendements dérivés incorporés
- IAS 32 – Amendement – Classement des émissions de droits
- IAS 24 – Information relative aux parties liées révisée
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres
- Améliorations annuelles 2007 à 2009 adopté en mars 2010
- Améliorations annuelles 2008 à 2010 – adopté en février 2011
- Amendement à IFRS 2 – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2010.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire, mais non encore approuvés par l'Union Européenne, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du 31 décembre 2010.

3 – Principes comptables de consolidation

a) Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles la COMPAGNIE LEBON exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50 % des droits de vote émis ou dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle par tout moyen, autre que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, tel que détention d'intérêts minoritaires significatifs, contrats ou accords avec les autres actionnaires conformément à la norme IAS 27.

Les sociétés dans lesquelles la COMPAGNIE LEBON exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 31.

Les titres des sociétés de capital-investissements, dans lesquelles le Groupe Compagnie Lebon exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement, sont consolidés en intégration globale, ainsi que les sociétés filiales de ces entités.

Les titres des sociétés de capital-investissement, dans lesquelles le Groupe Compagnie Lebon n'exerce pas le contrôle exclusif directement ou indirectement, et qui sont comptabilisées dans les

comptes sociaux en TIAP, sont comptabilisés à leur juste valeur (« Fair value »), conformément aux préconisations des normes IAS 27, 28 et 39.

En ce qui concerne les titres correspondant à une détention comprise entre 20 et 50 %, la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat de la période de référence, conformément à la norme IAS 28, du fait de l'influence notable exercée par le Groupe Compagnie Lebon dans ces sociétés organisées notamment par les pactes d'actionnaires.

En ce qui concerne les titres correspondant à une détention inférieure à 20 %, l'influence notable exercée par le Groupe Compagnie Lebon, constatée au vu des dispositions des pactes d'actionnaires (accès à une information privilégiée notamment), permet également, par dérogation à IAS 28, de comptabiliser la variation de juste valeur en résultat de la période.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le portefeuille de TIAP est évalué selon la juste valeur, conformément aux modalités d'évaluation des TIAP préconisées par les « Valuation Guidelines » publiées par les organisations professionnelles européennes (AFIC – EVCA – BVCA) en avril 2005 et établies en cohérence avec les normes IFRS de référence destinées aux métiers du capital investissement.

Les acquisitions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle effectif.

Les sociétés consolidées sont présentées à la note 5 – Périmètre de consolidation.

b) Date d'arrêté des comptes

Les états financiers de l'ensemble des sociétés consolidées par méthode de l'intégration globale sont arrêtés à la date du 31 décembre 2010, à l'exception de 2 sous groupes, filiales DE PMC 1 qui clôtureront leurs comptes au 31 mars 2011 et qui arrêtent des situations au 30 septembre 2010 pour la consolidation du 31 décembre 2010.

c) Retraitements de consolidation

Les soldes bilanciers et transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées.

Les mouvements sur les provisions constituées sur la base de règles fiscales sont éliminés lors de la détermination du résultat net consolidé.

Conformément à la norme IAS 12 « impôt sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur base fiscale donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable. Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

d) Méthodes de conversion

Conversion des éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date de transaction lors de leur inscription dans les comptes. Lors des arrêtés comptables, le résultat de la conversion des soldes en devises au bilan aux cours de clôture est enregistré en résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle conformément à la norme IAS 21. L'ensemble des filiales de la COMPAGNIE LEBON utilisant l'euro comme monnaie fonctionnelle, les mécanismes de conversion des états financiers ne sont pas applicables.

e) L'information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8.

L'ensemble du périmètre de consolidation est situé en France, une information géographique ou monétaire à ce niveau ne serait pas pertinente. L'information sectorielle est donc présentée en fonction des secteurs d'activité :

- Le capital-investissement
- L'hôtellerie
- Le patrimoine immobilier et divers

4 – Méthodes d'évaluation

a) Le chiffre d'affaires

Il est constaté net de taxe, rabais ou ristourne après élimination des ventes intragroupes.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens est reconnu une fois l'essentiel des risques et avantages transférés à l'acheteur.

Lorsqu'il s'agit de vente de services, il est enregistré en comptabilité selon la méthode de l'avancement mesuré à la date d'arrêté des comptes.

b) Produits financiers

Les produits financiers comprennent :

- Les produits sur les TIAP : dividendes, intérêts et plus-values de cession,
- Les produits financiers de placements de trésorerie (intérêts, dividendes, plus et moins values de cession).

c) Coûts financiers

Les coûts financiers sont composés :

- Des coûts de l'endettement brut qui incluent les charges d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif selon la méthode du coût amorti,
- Des autres intérêts et des différences de change.

d) Résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants, le cas échéant, et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat d'actions.

e) Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels du Groupe Compagnie Lebon sont constitués principalement des fonds de commerce hôteliers et des écarts sur les fonds de commerce hôteliers, constatés par le Groupe Compagnie Lebon, identifiables, justifiés par les baux hôteliers. Il s'agit des écarts sur les fonds des hôtels Mansart, Brighton, Aiglou et de la moitié de l'Orsay.

Les écarts d'acquisition

Lors de chaque acquisition, la COMPAGNIE LEBON procède à l'identification et l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs acquis parmi lesquels figurent notamment les actifs incorporels et corporels, les stocks, les travaux en cours et l'ensemble des provisions pour risques et charges.

L'écart non affectable entre le prix de revient des titres de sociétés consolidées acquis et la juste valeur des actifs et passifs ainsi évalués est appelé « Ecart d'acquisition ».

Lorsque le prix de revient excède la juste valeur, il est inscrit au bilan et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, conformément à la norme IAS 36 révisée. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée. Dans le cas inverse, cet écart est immédiatement comptabilisé en résultat.

Compte tenu de l'activité du groupe, il n'existe pas d'actifs incorporels générés en interne. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique.

Les actifs incorporels (principalement les fonds de commerce des hôtels) résultent principalement de l'évaluation des actifs des entités acquises et sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les autres actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des fonds de commerce et des marques dont la durée de vie est indéfinie, sont amorties sur la durée de vie estimée de ces actifs.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, dont notamment les fonds de commerce, ne sont pas amorties. Leur valeur est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée.

Les fonds de commerce hôteliers sont évalués en appliquant la méthode des unités génératrices de trésorerie (UGT).

f) Immobilisations corporelles

Les actifs corporels du groupe Compagnie Lebon sont constitués principalement du patrimoine immobilier parisien utilisé pour l'exploitation des hôtels des Saints-Pères, Parc St Severin, d'un des immeubles de l'Orsay et de la partie de l'immeuble sis 24 rue Murillo utilisée pour le siège social.

Ces actifs sont valorisés au coût historique amorti ou à leur juste valeur lorsqu'ils ont été évalués à la suite d'une acquisition.

Le Groupe Compagnie Lebon applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Les composants sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Immeubles Haussmanniens :
 - structure 80 ans
 - second œuvre 30 ans
 - gros équipements 10 ans
- Installations et agencements : 5 ans
- Matériels et équipements professionnels : 5 à 10 ans
- Mobiliers et matériels de bureau : 5 à 10 ans

g) Immeubles de placement

Les normes IFRS établissent une différenciation entre les immeubles de placement (destinés à la location) et les autres immeubles (d'exploitation, utilisés pour les activités du Groupe).

La Compagnie Lebon a classé dans le poste immeubles de placement ses biens immobiliers donnés en location situés 24 rue Murillo à Paris 8^{ème} (partie de l'immeuble non utilisée au titre du siège social), son immeuble d'activité situé à Compiègne (60) et ses locaux commerciaux situés à Orchies (59).

Les immeubles de placement sont enregistrés en comptabilité à leur valeur de marché et ne sont pas amortis. La juste valeur est déterminée sur la base d'expertises externes revues annuellement. Les expertises sont basées sur le revenu locatif des contrats de location en cours, en tenant compte des conditions de marché actuelles. Les justes valeurs sont présentées hors droits d'enregistrements,

évalués de 5,16 % à 7,34 %, selon la localisation des immeubles, y compris ceux qui pourraient se trouver dans des régimes de TVA.

Les cessions d'immeubles de placement sont présentées dans les états financiers consolidés sur une ligne distincte «résultat de cession des immeubles de placement ».

h) contrats de location

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

i) Tests de dépréciation sur les actifs

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition, des fonds de commerce et des marques), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie indépendantes. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'une UGT est approchée en deux temps, multiple de chiffre d'affaires (approche de la juste valeur) puis flux futurs de trésorerie actualisés (approche de la valeur d'utilité).

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation, est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction du profil de risque de son activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

j) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

Les biens immobiliers acquis dans le cadre de l'activité de marchand de bien sont enregistrés en stock.

k) Créances et dettes d'exploitation

Les créances et les dettes d'exploitation doivent être enregistrées à leur juste valeur, soit leur valeur actualisée au taux du marché majoré d'une prime de risque, puis amorties selon la méthode du coût amorti. Toutefois, la norme précise que les dettes et créances d'exploitation à court terme sans intérêt doivent être comptabilisées sur la base du montant de leurs factures initiales, si l'effet de l'actualisation est non significatif.

l) Les titres de participation non consolidés : titres de capital-investissement

Conformément à la norme IAS 28, les titres de capital investissement dans lesquels le Groupe Compagnie Lebon n'exerce pas le contrôle exclusif, directement ou indirectement, ne sont pas consolidés et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Le compte de résultat intègre les variations de juste valeur des titres de capital investissement sur l'exercice.

La juste valeur est calculée en conformité avec les recommandations des organisations professionnelles (EVCA, AFIC, BVCA) publiées en avril 2005, en cohérence avec les normes IFRS de référence, destinées au métier du capital investissement.

La valorisation des titres de capital investissement se fait essentiellement par la méthode des multiples de résultats par référence à des prix de transactions récents.

La juste valeur des titres, dont le prix de cession serait connu à la date d'établissement des comptes consolidés du fait de la réalisation de la cession postérieurement à la date de clôture, sera égale au prix de transaction net de frais.

En cas de sortie des titres du patrimoine, le coût d'entrée des titres cédés est estimé suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, normes IFRS, le coût de revient des titres cédés est estimé selon la même méthode (CMUP) sur la base de la valorisation en juste valeur à la clôture de l'exercice précédent.

m) Les autres instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définies par les normes IAS 32 et 39 et IFRS 7. Celles-ci imposent de classer les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Autres instruments financiers non courants

Les autres immobilisations financières comprennent des prêts et dépôts à plus d'un an et sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Les emprunts sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur de la contrepartie reçue, minorée des commissions versées. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs restants à décaisser sur les emprunts.

Autres instruments financiers courants

Cette catégorie correspond à la part à moins d'un an :

- des prêts et créances figurant dans les autres actifs non courants,
- des emprunts figurants dans les autres passifs non courants et des découverts bancaires,
- d'autres passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les valeurs mobilières de placement, SICAV et FCP, sont évaluées à leur juste valeur par le compte de résultat (cours du dernier jour de la période).

Les disponibilités recouvrent uniquement les comptes courants bancaires à l'actif.

n) Actions propres

Toutes les actions propres achetées par le Groupe Compagnie Lebon, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et imputés sur les capitaux propres.

o) Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activité

Conformément au référentiel IFRS, le total des actifs et passifs destinés à être cédés est présenté distinctement au bilan sans compensation.

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties.

Ils sont évalués au plus faible de la valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des frais de cession.

p) Provisions pour risques et charges

Provisions pour retraite et autres engagements envers les salariés

La Compagnie Lebon participe à des régimes de retraites, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, le salaire et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement pré financés par des placements dans des actifs cédés, fonds commun de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies comme les indemnités de fin de carrière, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis le cas échéant sont appelés pertes et gains actuariels. Ces écarts sont constatés en résultat.

Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, la COMPAGNIE LEBON comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut-être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Ces provisions sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus, de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

Ces provisions sont actualisées dès lors que l'impact est significatif et qu'il peut être évalué de façon fiable.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelque soit leur échéance estimée telles que les provisions pour travaux pour litige avec les clients, sous-traitants, fournisseurs et les provisions pour litiges avec le personnel.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est en général supérieure à un an. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

q) Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible, la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

r) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2- Paiements fondés sur des actions, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes.

5 – Périmètre de consolidation

Les variations du périmètre de consolidation par rapport au 31 décembre 2009 sont dues :

- à la transmission universelle de patrimoine de PALUEL-MARMONTVALORISATION à LEBON,
- à la consolidation en intégration globale des filiales créées en 2010 : PALUEL-MARMONT CAPITAL, PHOEBUS, et ALBATROS,
- à la consolidation en mise en équivalence à compter de 2010, et non plus en intégration globale, de la filiale de la SC PYTHEAS, la SCI RUE D'HOZIER, détenue à 35 %,
- à la déconsolidation de :
 - 2 filiales opérationnelles de PMC 1, cédées en 2010 :
 - CESA DEVELOPPEMENT
 - FINANCIERE ORFEVRERIE D'ANJOUet de la filiale FONCIERE PARISIENNE PRIVEE, du fait de la baisse du pourcentage de détention,
- à l'acquisition d'une filiale supplémentaire par la SC PYTHEAS INVEST, détenue à 90 %, la SCI LA THEOULIERE, détenue à 60 %, consolidée par intégration globale.
 - à la déconsolidation du GIE PMC liquidé en 2010.
 - Les filiales « stratégie prothétique » et « réalités cliniques » ont fait l'objet d'une TUP dans la SARL ID, incluses dans le sous-groupe PALUEL-MARMONT CAPITAL SANTE, sans incidence dans le résultat consolidé.

Les sociétés consolidées sont françaises et sont les suivantes :

Sociétés dont les sièges sociaux sont	31-déc-10	%	%	31-déc-09	%	%
au 24 rue Murillo - 75008 PARIS sauf 1 et 7) Espace Mandelieu- 154 avenue de Cannes 06210 MANDELIEU 2) 73 rue de Miromesnil 75008 PARIS 3) Cœur Méditerranée - 29 Bd de Dunkerque 13002 Marseille 4) 5, rue Beaujon 75008 PARIS 5) 137 avenue V. Chatenay - 49017 ANGERS 6) 4 rue Pierre Levée - 75011 PARIS	Méthode de consolidation	contrôle	d'intérêts	Méthode de consolidation	contrôle	d'intérêts
Sociétés						
Compagnie Lebon	Société intégrante	-	100	Société intégrante	-	100
Secteur Hôtellerie						
Esprit de France	Intégration globale	95	95	Intégration globale	95	95
Secteur Patrimoine et Divers						
SCI du 24 rue Murillo	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
Foncière Parisienne Privée				Intégration globale	100	100
Secteur Financier						
Paluel-Marmont Capital	Intégration globale	100	100			
PMC 1 (ex Paluel-Marmont Capital)	Intégration globale	99,18	99,17	Intégration globale	99,18	99,17
Cesa Développement				Intégration globale	50,59	50,59
Paloding	Intégration globale	50,96	50,96	Intégration globale	50,96	50,96
Groupe Logfi (4)	Intégration globale	60,97	60,97	Intégration globale	55,46	55,46
Financière de l'Orfèvrerie d'Anjou (5)				Intégration globale	76,28	76,28
Paluel Marmont Capital Santé	Intégration globale	81,93	81,93	Intégration globale	81,93	81,93
GIE PMC				Intégration globale	100	100
Paluel-Marmont Finance	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
Murillo Investissements	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
Paluel-Marmont Valorisation (TUP Cie LEBON)				Intégration globale	100	100
Colombus Partners	Intégration globale	80	80	Intégration globale	80	80
Colombus Partners Europe	Intégration globale	100	100	Intégration globale	80	80
Paluel Marmont Valorisation (ex Champollion Partners)	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
PMV 1(ex Segifin)	Intégration globale	100	100	Intégration globale	99,99	100
Pevèle Développement	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
Pévèle Promotion	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
Phoebus Invest	Intégration globale	100	100			
Albatros (6)	Intégration globale	50	50			
Pythéas Invest	Intégration globale	90	90	Intégration globale	90	90
Domaine de la Tour (1)	Intégration globale	80	72	Intégration globale	80	72
Vosne (2)	Intégration globale	80	72	Intégration globale	80	72
D'Hozier (3)	Mise en équivalence	35	31,5	Intégration globale	35	31,5
La Théoulière	Intégration globale	60	54			
Champollion I	Intégration globale	93,33	93,33	Intégration globale	93,33	93,33
Port-Bastille	Intégration globale	99,9	100	Intégration globale	99,9	100
Eximm	Intégration globale	100	100	Intégration globale	99,9	100
Foncière Champollion 21	Intégration globale	93,34	93,34	Intégration globale	93,34	93,34
Foncière Champollion 23	Intégration globale	100	100	Intégration globale	100	100
Champollion II	Intégration globale	83,33	83,33	Intégration globale	83,33	83,33
Foncière Champollion 22	Intégration globale	100	83,33	Intégration globale	100	83,33
Foncière Champollion 24	Intégration globale	100	83,33	Intégration globale	100	83,33
Monceau Rénovation	Intégration globale	100	83,33	Intégration globale	100	83,33

ESPRIT DE FRANCE est un groupe constitué des sociétés suivantes :

Sociétés	31 décembre 2010 Méthode de consolidation	% contrôle	% d'intérêts	31 décembre 2009 Méthode de consolidation	% contrôle	% d'intérêts
Esprit de France 24, rue Murillo- 75008 Paris	Société mère	-	100,00	Société mère	-	100,00
Hôtel Brighton 218, rue de Rivoli-75001 Paris	Intégration globale	100,00	100,00	Intégration globale	100,00	100,00
Hôtel Mansart 5, rue des Capucines - 75001 Paris	Intégration globale	100,00	100,00	Intégration globale	100,00	100,00
Hôtel Aiglon 232 Bd Raspail -75014 Paris	Intégration globale	100,00	100,00	Intégration globale	100,00	100,00
Hôtel d'Orsay 93, rue de Lille - 75007 Paris	Intégration globale	100,00	100,00	Intégration globale	100,00	100,00
Hôtel des Saints-Pères 65, rue des Saints-Pères-75006 Paris	Intégration globale	100,00	100,00	Intégration globale	100,00	100,00
Hôtel Parc St Severin 22, rue de la Parcheminerie 75005 Paris	Intégration globale	100,00	100,00	Intégration globale	100,00	100,00
Hôtel de la Place du Louvre 21, rue des Prêtres St-Germain 75001 Paris	Intégration globale	97,67	97,67	Intégration globale	97,67	97,67

6 – Notes sur le bilan et le compte de résultat

a) Actifs corporels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels, Installations techniques et agencements	En cours	Total
Valeur brute					
Au 31/12/2009	3 716	31 790	13 829		49 335
Immobilisations générées en interne					
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises					
Autres acquisitions de l'exercice		562	750		1 312
Sorties de l'exercice			-248		-248
Autres mouvements			-3 751		-3 751
Au 31/12/2010	3 716	32 352	10 580		46 648
Amortissements et pertes de valeur					
Au 31/12/2009		17 098	10 129		27 227
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises					
Amortissements de la période		924	660		1 584
Pertes de valeur					
Reprises de pertes de valeur					
Sorties de l'exercice			-133		-133
Autres mouvements			-2 581		-2 581
Au 31/12/2010		18 022	8 075		26 097
Valeur nette					
Au 31/12/2009	3 716	14 692	3 700		22 108
Au 31/12/2010	3 716	14 330	2 505		20 551

Les variations de la période s'analysent de la manière suivante :

Les actifs corporels s'élèvent à 20 551 K€ et ont diminué de 1 557 K€.

La diminution provient de la déconsolidation des filiales PMC 1 pour 1 170 K€ et de la dotation aux amortissements par composants pour 1 584 K€.

L'augmentation provient des travaux de rénovation réalisés sur les hôtels AIGLON et MANSART pour 825 K€ et dans les filiales PMC 1 pour 479 K€.

b) Les immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Pertes de valeur	Valeur nette
Valeur au 31/12/2009	20 092			20 092
Immobilisations générées en interne				
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises				
Acquisitions	3 729			3 729
Cessions				
Amortissements et pertes de valeur / reprises	1 803		60	1 743
Gain de valeur				
Transferts entre immeubles de placement, immeubles en stock et immeubles utilisés par le propriétaire				
Autres variations de périmètre				
Valeur au 31/12/2010	25 624		60	25 564

Le poste Immeubles de placement comprend la juste valeur au 31 décembre 2010 des immeubles sis 24 rue Murillo Paris 8^{ème} (partie de l'immeuble donnée en location), d'une usine à Compiègne, et de locaux commerciaux à Orchies.

Au cours de l'année, la construction de deux locaux commerciaux à Orchies a été achevée et le Groupe a pris la décision de conserver ces locaux, qui entrent dans la catégorie des immeubles de placement pour 3 729 K€.

Les expertises immobilières de 2010 présentent une variation à la hausse de 1 743 K€, par rapport aux expertises immobilières réalisées fin 2009 et par rapport au coût de construction des deux locaux commerciaux d'Orchies achevés en 2010.

Les produits locatifs des immeubles de placement en compte de résultat en 2010 s'élèvent à 1 429 K€.

Conformément au § 56 de la norme IAS 17, le montant brut des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simples non résiliables est de 11,7 M€.

< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
1,5 M€	5,5 M€	4,7 M€

Sensibilité des immeubles de placement

Les immeubles de placement, évalués à dire d'experts sur la rentabilité des loyers ajustés au prix de location du marché, ont une sensibilité pouvant s'évaluer comme suit :

sensibilité des justes valeurs	Immeubles		
	baisse de la juste valeur		
	Locatifs	industriel	Centre Cial
Hausse de 1% du taux de capitalisation	- 1,18 M€	- 0,95 M€	- 1,03 M€
Baisse de 10% des loyers	- 0,96 M€	- 0,83 M€	- 0,08 M€

c) Actifs incorporels

Ce poste comprend essentiellement les écarts d'acquisition et les fonds de commerce hôteliers.

Les variations des écarts d'acquisition au cours de la période s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nette
Valeur au 31/12/2009	11 380
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	
Pertes de valeur	
Sorties de périmètre	
Autres mouvements	
Valeur au 31/12/2010	11 380

Les principaux écarts d'acquisition au 31 décembre sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Ecart fonds de commerce Hôtel Aiglon	7 739	1 500	6 239	6 239	7 739
Ecart fonds de commerce Hôtel Brighton	3 138		3 138	3 138	3 138
Ecart fonds de commerce Hôtel d'Orsay	1 304		1 304	1 304	1 304
Ecart fonds de commerce Hôtel Mansart	699		699	699	699
Total	12 880	1 500	11 380	11 380	12 880

Les variations des autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Fonds de commerce	Autres	Total
Valeur brute			
Au 31/12/2009	6 120	5 202	11 322
Immobilisations générées en interne			
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises			
Autres acquisitions de l'exercice		63	63
Sorties de l'exercice			
Autres mouvements	1 697	-1 977	-280
Au 31/12/2010	7 817	3 288	11 105
Amortissements et pertes de valeur			
Au 31/12/2009		3 076	3 076
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises			
Amortissements de la période		91	91
Pertes de valeur			
Reprises de pertes de valeur			
Sorties de l'exercice			
Autres mouvements			
Au 31/12/2010		3 167	3 167
Valeur nette			
Au 31/12/2009	6 120	2 126	8 246
Au 31/12/2010	7 817	121	7 938

Ce poste comprend essentiellement les fonds de commerce hôteliers pour 15 479 K€, les fonds de commerce des filiales consolidées de PMC 1 pour 3 718 K€ et les autres immobilisations incorporelles, nettes d'amortissement, pour 121 K€

d) Ecarts d'acquisition et tests de dépréciation des actifs

Les écarts d'acquisition correspondent aux écarts entre le prix de revient des titres consolidés acquis et la juste valeur des actifs et des passifs.

Ce poste comprenait, au 31 décembre 2009, les écarts d'acquisition constatés lors d'acquisitions d'hôtels pour un montant brut et net de 10 142 K€ et les écarts d'acquisition constatés sur les filiales de PMC 1, pour un montant brut de 39 870 K€ et net de 37 605 K€.

Ce poste a diminué en 2010 du fait de la déconsolidation des filiales Cesa Développement et Financière Orfèverrie d'Anjou pour un montant net de 8 205 K€ et d'ajustements sur d'autres filiales PMC 1 pour 119 K€.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2010.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent aux Hôtels Esprit de France, est déterminée par l'actualisation, aux taux indiqués ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels.

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la base de business plans sur 5 ans approuvés par la direction du groupe et au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant un taux d'actualisation après impôts de 7,47 %, un taux d'inflation de 1,96 % et un taux d'impôt normatif de 33,33 %.

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2010 n'ont pas abouti à constater de perte de valeur sur les fonds de commerce des hôtels.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent aux activités filiales de PMC 1, est déterminée selon les modalités décrites, ci-après, au e).

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2010 ont abouti à constater une perte sur la filiale Palolding pour 684 K€, du fait des baisses d'activités du secteur.

e) Titres de Capital Investissement par juste valeur en résultat

Les titres de Capital Investissement sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2010 pour 62 265 K€, selon les méthodes suivantes :

EN K€	TOTAL	LEBON	PMF	PMC	COLOMBUS PARTNERS	COLOMBUS EUROPE
Fractions du portefeuille évaluées						
- au coût de revient	0					
- à la valeur probable de négociation	16 250	-	4 954	10 180	9	1 107
- à la valeur de rendement ou rentabilité	358			358		
- au cours de Bourse	16 764			14 690	60	2 014
- d'après la situation nette	0	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette réestimée	0	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette réestimée	28 893	429	28 175	289		
Valeur estimative du portefeuille	62 265	429	33 129	25 517	69	3 121

Rappel des méthodes de valorisation :

- au coût de revient : détention inférieure à 18 mois
- à la valeur probable de négociation : offre de cession en cours
- à la valeur de rendement ou rentabilité : valorisation par multiples (Chiffre d'affaires ou EBE ou résultat)
- d'après la situation nette : valeurs peu significatives
- d'après la situation nette réestimée valorisation des actifs détenus quand la valeur de rendement n'est pas appropriée

Risques de sensibilité du portefeuille des TIAP

Les TIAP, valorisés sur des critères de rentabilité ou de multiples du résultat d'exploitation, représentent un risque de valorisation en fonction des multiples employés qui peuvent varier en fonction des données économiques notamment en période de crise financière.

Les variations sont les suivantes :

en milliers d'euros	juste valeur 31/12/2009	Acquisition	Cessions à la juste valeur	Varations de la juste valeur	juste valeur 31/12/2010
Titres Capital Investissement	55 992	12 355	-7 084	1 002	62 265

Le portefeuille du Groupe Compagnie Lebon est évalué selon les recommandations publiées en avril 2005 conjointement par l'European Private Equity and Venture Capital Association (« EVCA »), l'Association Française des Investisseurs en Capital (« AFIC »), et la British Venture Capital Association (« BVCA »).

Conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les modes d'évaluation retenus pour la détermination de la juste valeur des titres de capital investissement appartiennent au niveau 2 (paramètres autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 ; autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables). Il n'existe pas de titres de capital investissement évalués selon le niveau 1 (prix coté sur un marché actif).

Ainsi, le portefeuille a été évalué en « juste valeur » selon les critères suivants :

ÿ La méthode des multiples de résultat :

Elle consiste à appliquer à un résultat, un coefficient multiplicateur.

Le multiple appliqué est le multiple retenu lors de l'investissement dans l'opération. De manière exceptionnelle, le multiple sera révisé si des éléments de marché significatifs et pérennes justifient une révision à la hausse ou à la baisse de ce multiple.

Le multiple est appliqué à la moyenne pondérée des résultats de la société : Excédent Brut d'Exploitation, Excédent Brut d'Exploitation diminué des investissements, Résultat d'Exploitation (EBITDA, EBITDA diminué des investissements, EBITA) en fonction du secteur d'activité et du résultat retenu lors de l'investissement. Les résultats ne seront retenus que dans la mesure où ils n'incorporent pas d'éléments exceptionnels en terme d'activité et qu'aucun élément porté à la connaissance de l'évaluateur n'est susceptible de remettre en cause le budget. Dans le cas contraire, l'évaluation retiendra des résultats normatifs et un budget révisé.

La dette nette consolidée de l'investissement sera alors retranchée de la valeur d'entreprise découlant de l'application du multiple.

A la valeur ainsi obtenue sera appliquée une décote de négociabilité de 10 %, 20 % ou 30 %, selon les situations, telle que définies dans le document de référence émis par l'AFIC, le BVCA et l'EVCA (Associations professionnelles du capital investissement).

ÿ La méthode de l'actif net, qui consiste à déterminer la valeur de la société en évaluant la valeur de chacun des postes d'actif et de passif, est appliquée à tout investissement dont les actifs plus que les résultats représentent l'essentiel de la valeur.

ÿ Les investissements de moins de 18 mois sont évalués à leur valeur d'investissement sauf si la valeur à la date de l'évaluation apparaît objectivement et substantiellement différente de la valeur d'entrée.

ÿ Si l'application de la méthode des multiples ou de l'actif net donne une valeur sans corrélation avec la valeur à laquelle un acteur serait raisonnablement susceptible d'acquérir l'actif, cette dernière valeur est alors retenue. Dans ce cas, une note explicative est produite par l'évaluateur.

ÿ Dans le cas où un mandat de cession serait en cours sur un investissement :

- si aucune offre ferme n'est encore reçue : la méthode des multiples est conservée et la décote de négociabilité doit refléter le souhait de vendre de l'ensemble des actionnaires y compris le management ;
- si une ou plusieurs offres fermes et crédibles sont reçues : on retiendra l'offre la moins élevée acceptable par l'ensemble des actionnaires à laquelle on appliquera un coefficient de probabilité de réalisation de l'opération.

ÿ Toute levée de fonds faisant appel à des fonds extérieurs au tour de table actuel constituera une base d'évaluation dans la mesure où sont prises en compte les éventuelles conditions particulières susceptibles de réduire la fiabilité du prix de référence. Les tours de tables faisant appel à des investisseurs déjà présents au capital ne se faisant pas dans des conditions de concurrence classique

ne seront pas pris en compte. Ils peuvent néanmoins cristalliser une baisse de valeur dont il conviendra de tenir compte dans l'évaluation.

Ÿ Les investissements réalisés dans des sociétés cotées seront valorisés au prix demandé (*bid price*) à la date de la clôture. Dans le cadre général, aucune décote ne sera appliquée sauf s'il existe des restrictions juridiques ou réglementaires ou que le pourcentage détenu ne permet pas d'écouler sur le marché les titres détenus.

Ÿ Les participations de capital investissement détenues dans le cadre de fonds sont évaluées sur la base des valeurs liquidatives arrêtées par les fonds, pour la détermination de la valeur liquidative, les fonds appliquent les recommandations de valorisation communiquées par l'AFIC.

Dans le cadre de son activité capital investissement, le Groupe Compagnie Lebon a donné ou reçu les engagements suivants :

Colombus Partners Europe :

Nantissement des parts de 3 sociétés au profit des banques prêteuses.

Paluel-Marmont Capital :

- Garantie de passif donnée à l'acquéreur des actions GMSE+/SAM + jusqu'au 31 mars 2011 pour un montant maximum de 0,56 M€.

- Garantie de passif donnée à l'acquéreur des actions Quadrimex jusqu'au 31 décembre 2012 pour un montant maximum de 0,195 M€.

- Garantie de passif donnée à l'acquéreur des actions Accasting jusqu'au 31 décembre 2013 pour 0,5 M€.

- En attente d'un complément de prix de cession variable, 499 112 actions Monarch Beverage Compagnie ont été cédées à la société, nanties au profit de la société et seront à défaut restituées.

- Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition des actions EXEOL jusqu'au 31 janvier 2015 pour un montant de 1,97 M€, diminuant progressivement jusqu'au 31 janvier 2015.

Paluel-Marmont Finance :

- Engagement de souscription dans le fonds CHEQUERS CAPITAL XV pour un montant de 1,3 M€ au 31 décembre 2010 et ce jusqu'en juillet 2011.

- Engagement de souscription dans le fonds TSS FUND pour un montant de 0,9 M€ au 31 décembre 2010 et ce jusqu'en novembre 2011.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille PMC 1, d'une valeur nette de 22 239 K€ est le suivant :

Titres en Juste Valeur par résultat	% de détention
Labels Développement	35,19%
IPH	19,68%
Palinac	41,52%
Quemco	19,60%
FCPR Terreal Invest	1,69%
FCPR Wheelabrator Invest	5,39%
FCPR Consolis Invest	2,33%
FCPR Medi Invest	6,34%
PO Invest 2 SA	11,31%
Cornilleau évolution	21,48%
Impression	6,72%
Monarch Beverage	ns
Petroy	0,20%
Samtop	16,69%
FCPR Five arrows coinvest 1	6,26%
FCPR Convertteam invest	1,35%
IEF2I Finance	10,57%
Exéol	43,61%
Société financière PMC 3	100,00%
Société financière PMC 4	100,00%

Autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement les dépôts de garantie sur les locations et s'élève à 537 K€, contre 891 K€ au 31 décembre 2009.

f) Titres des sociétés mises en équivalence

Les titres de la filiale SCI 1-3 rue d'Hozier, mis en équivalence, font ressortir une situation nette négative. Une dette de 155 K€ est comptabilisée dans le poste provisions.

g) Impôts différés

Ce poste comprend essentiellement l'impôt différé actif sur les déficits des filiales PMV 1, PALUEL-MARMONT VALORISATION, CHAMPOLLION II, et ALBATROS pour 912 K€, COLOMBUS PARTNERS pour 188 K€, COLOMBUS PARTNERS EUROPE pour 979 K€, MURILLO INVESTISSEMENTS pour 99 K€ et le GROUPE EDIMARK SANTE POUR 209 K€.

L'impôt actif de PMV 1 correspond à un déficit de 2,4 M€, étant précisé que le déficit global de PMV 1, qui reste à imputer au 31 décembre 2010, s'élève à 7,7 M€.

h) Stocks

En KE	31/12/2009	Acquisition	Cessions	immeuble de placement	Déconsolidation filiales PMC 1	31/12/2010
Stocks	40 185	47 745	-26 265	-3 729	-8 019	49 917

Les acquisitions correspondent principalement :

- à des travaux immobiliers réalisés par les filiales pour un total de 10 415 K€, dont les filiales La Théoulière sur les biens situés à Mandelieu la Napoule 06 (pour 5 945 K€) et Pévèle Promotion sur les biens situés à Orchies 59 (pour 4 470 K€),

- à une acquisition d'immeuble réalisée par la filiale Albatros sur les biens situés à Rueil Malmaison 92 pour 24 828 K€,
- et à l'activité de négoce des filiales PALUEL-MARMONT CAPITAL, pour 12 501 K€

La diminution correspond aux prix de revient des biens vendus par les sociétés immobilières pour 12 863 K€ et à l'activité de négoce des filiales PMC pour 13 402 K€.

La déconsolidation des filiales de PMC 1 a entraîné la sortie de stocks au 1^{er} janvier de 8 019 K€.

Le Groupe Compagnie Lebon a signé des promesses de vente sur des lots, à savoir :

- Foncière Champollion 24	1 445 K€
- Domaine de La Tour	550 K€
- Vosne	25 K€

Sensibilité des stocks (marchand de biens)

La sensibilité de ces immeubles est la même que celle définie dans les immeubles de placement.

i) Clients et créances diverses

Ce poste comprend la valeur nominale des factures dues par les clients, les créances sociales et fiscales (notamment TVA récupérable sur les travaux immobiliers) et les autres créances.

Lorsque les créances sont impayées à leur date d'exigibilité, elles sont provisionnées s'il existe un risque de non recouvrement.

j) Valeurs mobilières évaluées en juste valeur par résultat

Ce poste comprend les valeurs mobilières de placement destinées à être cédées à court terme, évaluées à la juste valeur au 31 décembre 2010 pour 35 170 K€.

K€	juste valeur 31/12/2009	Acquisitions	Cessions à la juste valeur	Varations de la juste valeur	juste valeur 31/12/2010
Valeurs mobilières évaluées en juste valeur	50 753	73 051	-88 857	223	35 170

Conformément aux dispositions de l'amendement à l'IFRS 7, les modes d'évaluation retenus pour la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières appartiennent au niveau 1 (prix coté sur un marché actif).

La cession de valeurs mobilières de placement en 2010 a entraîné la constatation d'une perte de 163 K€ par rapport à l'évaluation du 31/12/2009, soit un bénéfice global de 60 K€.

La décomposition du portefeuille par méthodes de valorisation se présente comme suit :

En K€	TOTAL
Fractions du portefeuille évaluées :	
Actions au cours de bourse	0
SICAV et FCP valeur liquidative	35 170
Certificat de dépôt valeur nominale	0
Valeur estimative du portefeuille	35 170

Sensibilité au risque de marché des valeurs mobilières de placement

Les SICAV et FCP sont sensibles aux taux d'intérêt à court terme car ceux-ci représentent des placements de trésorerie rémunérés sur la base de l'EONIA (1 jour à 3 mois). Il n'y a pas de risque actions.

k) Capital social et actions propres

Le capital de la Compagnie Lebon comprend 1 214 500 actions de 11 € de nominal sans changement par rapport au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, le groupe détient 66 758 actions de ses propres actions pour un montant global de 5 469 K€ dont 20 000 et 45 609 actions acquises en couverture de plans des stocks options et de 1 149 actions acquises au titre du contrat de liquidités géré par GILBERT DUPONT.

Au cours de la période, il a été distribué un dividende par action de 1,6 €.

l) Dettes financières et swap

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts bancaires et obligataires	48 391	49 614	40 047
Intérêts courus sur emprunts et découverts bancaires	55	41	224
Comptes courants hors groupe	4 878	1 686	450
Dépôts reçus des locataires des biens immobiliers	428	116	290
Total	53 752	51 457	41 011
Emprunts à long terme	49 711	39 674	32 237
Part courante des emprunts et dettes financières	4 041	11 783	8 774
Total	53 752	51 457	41 011

Le poste emprunts bancaires a légèrement diminué du fait principalement des remboursements des crédits au fur et à mesure des ventes de lots immobiliers pour 4 421 K€, de l'activité des filiales de PMC 1 pour 2 083 K€ et de la déconsolidation des filiales cédées de PMC 1 et de la filiale Hozier, mise en équivalence, pour 11 957 K€ et a augmenté de 20 526 K€, en raison de la consolidation de la filiale ALBATROS (pour 19 000 K€) et d'un nouvel emprunt sur une opération immobilière (pour 1 277 K€).

en K€

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant des emprunts souscrits à l'origine	Montant des lignes utilisées 31/12/2010	Échéances
COMPAGNIE LEBON				
OSEO	variable	1 350	53	31/03/2011
BANQUE POPULAIRE	fixe	3 050	125	30/01/2011
ESPRIT DE FRANCE				
OSEO	variable	2 650	104	31/03/2011
BANQUE POPULAIRE	fixe	2 650	108	08/01/2011
FONCIERE CHAMPOLLION 21				
SOCFIM	variable	6 760	5 514	31/12/2013
FONCIERE CHAMPOLLION 24				
SOCFIM	variable	18 400	3 406	30/06/2012
ALBATROS				
SOCFIM	variable	21 250	19 000	14/06/2015
DOMAINE DE LA TOUR				
SOCFIM	variable	3 000	218	31/12/2011
LA THEOULIERE				
SOCFIM	variable	4 500	1 277	22/07/2012
PALOLDING				
SOCFIM	variable	7 000	5 719	24/12/2015
GROUPE LOGFI				
SOCFIM	fixe	1 900	1 351	20/03/2016
EDIMARK SANTE				
SOCFIM	variable	9 500	6 372	30/04/2015
		82 010	43 247	

Compagnie Lebon

- Nantissement de 20 922 actions ESPRIT DE FRANCE auprès de OSEO FINANCEMENT et de la BANQUE POPULAIRE dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de ces établissements financiers tombant respectivement à échéance le 31 mars 2011 et le 30 janvier 2011.

Esprit de France

- En garantie des emprunts contractés auprès de Banque Populaire et de OSEO FINANCEMENT pour un montant à l'origine de 5 300 K€ et à échéance du 31/03/2011, 4 390 actions de l'Hôtel AIGLON d'une valeur nominale de 16 € ont été données en nantissement.

Foncière Champollion 21

- Nantissement de compte d'instruments financiers au profit de la SOCFIM.
- Cession Dailly des loyers de la société au profit de la SOCFIM.
- Privilège de prêteur de deniers 8 760 K€.

Foncière Champollion 24

- Nantissement des titres de la société au profit de la SOCFIM.
- Cession Dailly (non signifiée) des loyers de la société au profit de la SOCFIM.
- Privilège de prêteur de deniers à hauteur de 10 700 K€ (Citadines-Aix) et 7 700 K€ (Centaure-La Plagne)

Pévèle Promotion

- Nantissement des titres de la société au profit de la SOCFIM
- Nantissement du compte de « Cash Réserve » au profit de la SOCFIM
- Cession Dailly des loyers de la société au profit de la SOCFIM.
- Affectation hypothécaire au premier rang au profit de la SOCFIM à concurrence de 3 M€ des biens formant la Zone Nord jusqu'au 16 juillet 2014.

Albatros

- Nantissement des titres de la société au profit de la SOCFIM
- Privilège de prêteur de deniers 19 000 K€.

- Affectation hypothécaire au deuxième rang au profit de la SOCFIM à concurrence de 2 250 K€ des biens jusqu'au 14 juin 2016.
- Cession Dailly de l'instrument de couverture de taux au profit de la SOCFIM
- Promesse de cession des loyers d'habitations au profit de la SOCFIM.

Groupe Logfi

- Gage de compte d'instruments financiers pour un montant de 1,9 M€ en garantie d'un prêt bancaire.
- Nantissement au profit des banques prêteuses des 28 447 actions Logfi représentant 99,98 % du capital.

Groupe Palolding

- nantissement des titres de participation des filiales SAS BARBARIE et sas BARBARIE SCIAGE dans le cadre de l'emprunt réalisé auprès de la BRED.

Swap - Instruments de couverture

La société utilise des instruments dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de taux d'intérêt. Ces instruments, présentés à leur valeur notionnelle en hors bilan en normes françaises, constituent en normes IFRS des actifs et des passifs financiers et doivent être inscrits au bilan pour leur juste valeur.

Ces instruments doivent être qualifiés ou non d'opérations de couverture, dont l'efficacité doit être vérifiée.

Le Groupe Compagnie Lebon a développé une stratégie de couverture à base de swaps, afin de se prémunir contre une hausse des taux d'intérêts de ses emprunts.

Dans les comptes consolidés, les contrats de swaps sont comptabilisés en valeur de marché. Lorsqu'une relation de couverture est établie (couverture de flux futurs de trésorerie ou couverture d'investissements), la variation de valeur de l'instrument, correspondant à la seule partie efficace de la couverture est enregistrée en capitaux propres. La variation de la part inefficace (qui correspond à la valeur temps) est toujours enregistrée en résultat.

S'agissant des swaps détenus par la société, la relation de couverture n'a pas été établie.

Ces swaps (20 M€ en valeur notionnelle et souscrits à des taux plafonds compris entre 2,38 % et 2,55 %) avaient une valeur négative de 285 K€ au 31 décembre 2010, soit une variation pour la part non efficace de + 56 K€.

Ces instruments de couverture ont été souscrits auprès d'établissements bancaires français de 1^{er} rang. S'agissant de produits standardisés, la juste valeur de ces instruments, aux dates d'arrêté comptable, retenue par la société, est celle communiquée par les contreparties bancaires correspondantes.

m) Provisions (à long terme et à court terme)

	31/12/2009	Filiales PMC 1	Augmentations	Reprise pour utilisation	Autres reprises	31/12/2010
En KE						
Engagements de retraite	440		66	74		432
Autres risques et charges	1 619	-58	1 043	1 006		1 598
	2 059	-58	1 109	1 080		2 030

Les engagements de retraite comprennent les indemnités de départ et les médailles du travail pour 432 K€.

Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions sur l'activité des filiales PMC 1 pour 853 K€, les travaux restant à engager sur les opérations immobilières pour 237 K€, les titres mis en équivalence correspondant à une perte sur la filiale Hozier pour 155 K€ et une provision sur des litiges pour 353 K€

n) Analyse des actifs et passifs d'impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
			Impact résultat	Autres
Charges à déductibilité différée	2 218	3 994	-1 776	
Engagements de retraites	19	19		
Autres provisions non déduites fiscalement	-62	-2 995	2 933	
Ecarts entre les valeurs comptables et fiscales d'actif et de passif				
Différences temporaires liées aux retraitements de consolidation				
<i>Sous-total des différences temporaires</i>	2 175	1 018	1 157	
Ecrêtement des différences temporaires				
<i>Différences temporaires après écrêtements</i>				
Pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés après écrêtements				
Compensation IDA / IDP	212	2 962	-2 750	
Total Actifs d'impôt différé	2 387	3 980	-1 593	
Ecarts entre les valeurs comptables et fiscales d'actif et de passif	348		348	
Différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	12 621	12 523	307	-209
Autres différences temporaires taxables				
Compensation IDA / IDP	212	2 962	-2 750	
Total Passifs d'impôt différé	13 181	15 485	-2 095	-209

o) Dettes sur immobilisations

Ce poste comprend les engagements de souscription non encore libérés dans les fonds de Capital Investissement souscrits par PALUEL-MARMONT FINANCE.

p) Echéances des créances et des dettes

Les créances et dettes à moins d'un an sont présentées dans les actifs et passifs courants.

Les créances et dettes à plus d'un an sont présentées dans les actifs et passifs non courants.

q) Produits des activités courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires filiales PMC 1 (biens et services)	59 123	80 419	
Prix de cession des biens immobiliers (neuf & marchand de biens)	13 828	11 043	11 879
Chiffres d'affaires Hôtels	14 949	13 722	14 438
Loyers et charges facturées sur patrimoine immobilier	2 238	2 552	2 791
Honoraires et divers	498	237	784
Autres produits (transferts de charges et divers)	518	600	227
Total	91 154	108 573	30 119

Le chiffre d'affaires des filiales PMC 1 est sensiblement équivalent à 2009, la baisse est due à la déconsolidation des filiales cédées : financière Orfèvrerie d'Anjou (pour 3 487 K€ sur 12 mois) et Césa Développement (pour 17 287 K€ sur 6 mois)

r) Charges des activités courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Prix de revient des biens vendus filiales PMC	13 403	19 002	
Prix de revient des biens immobiliers (neuf & marchand de biens)	12 861	10 036	8 909
Charges externes	28 142	34 820	8 595
Salaires et charges sociales	25 435	30 392	6 305
Stock option	57	-62	5
Impôts et taxes	1 947	2 759	1 365
Amortissements et provisions	3 036	6 782	2 627
Autres produits et charges courantes	222	2	289
Total	85 103	103 731	28 095

s) Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent 57 K€ de charges de stock-options.

L'évaluation porte sur deux plans de stock-options :

- le premier porte sur 11 500 options d'achat attribuées en avril 2005, le prix d'exercice est de 81,88 € et la période de souscription s'étend du 1^{er} mai 2009 au 21 avril 2013. Aucune souscription n'est intervenue en 2010.
- le deuxième porte sur 7 500 options d'achat attribuées en septembre 2007, le prix d'exercice est de 115,32 € et la période de souscription s'étend du 1^{er} octobre 2011 au 30 novembre 2012.

La méthode choisie pour évaluer ces options d'achat (les titres correspondant aux stock-options étant détenus par la société) est la méthode de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- le dividende par action va progresser de 5 % par an (soit sous forme de dividende, soit sous forme de rachat d'actions en vue de leur annulation ce qui constitue une autre forme de distribution).
- toutes les options seront exercées à l'échéance. Cette méthode la plus conservatrice exclut l'exercice prématuré de l'option ou la perte du droit par certains titulaires. Cette solution a été retenue car la population concernée est trop faible en nombre pour pouvoir effectuer des calculs actuariels réalistes.
- la volatilité prise en compte est celle observée à la date de calcul et supposée constante pour le restant du plan. La volatilité a été calculée à partir de la base de données JCF.

Les données (1^{er} plan)

Au titre de Payé le	2003 01/06/2004	2004 01/06/2005	2005 01/06/2006	2006 01/06/2007	2007 01/06/2008	2008 01/06/2009
Montant unitaire en €	2,1	2,4	2,520	2,646	2,778	2,917
Variation		4,35%	5%	5%	5%	5%

Les données (2^{ème} plan)

Au titre de Payé le	2007 15/05/2008	2008 15/05/2009	2009 15/05/2010	2010 15/05/2011	2011 15/05/2012
Montant unitaire en €	3,3	3,465	3,638	3,820	4,011
Variation		5,00%	5,00%	5,00%	5,00%

Les dividendes sont supposés être payés le 15 mai ou le 1^{er} juin de chaque année.

Les cours retenus sont ceux à la clôture.

La volatilité est celle observée sur les six mois précédents la date de calcul.

Le taux sans risque est celui de l'OAT à 10 ans à la date de calcul.

	30/06/2004	31/12/2004	30/06/2005	25/09/2007
Taux sans risque	4,37%	4%	3,14%	4,34%
Volatilité 6 mois ou 1 an *(source JCF)	19,43%	15,17%	14,84%	(*) 14,83%
Cours (fin de journée)	68,50	77,50	85	121,10

t) Dotations aux amortissements et provisions et dépréciation des fonds de commerce et des goodwill.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1 676	2 247	1 207
Dotations aux provisions			
Engagements de retraite	66	52	115
autres charges (travaux et litige)	865	219	68
stocks	169	3 143	470
créances	260	1 120	767
Total	3 036	6 781	2 627

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciation fonds de commerce		1 500	
Dépréciation des goodwill	684	1 582	
Dépréciation minoritaire		430	
Total	684	3 512	0

Le poste dépréciation des goodwill comprend la perte de valeur sur le goodwill de la filiale PMC 1, Palolding pour 684 K€.

u) Variation de la juste valeur des titres de capital investissement

Sur 2010, la juste valeur des titres en portefeuille de capital investissement augmente de 1 002 K€.

v) Variation de la juste valeur des immeubles de placement

Les patrimoines du 24 rue Murillo Paris 8^{ème}, des locaux commerciaux d'Orchies (59) et du local d'activité de Compiègne (60) sont évalués au 31 décembre 2010, sur la base des expertises immobilières réalisées par AD VALOREM EXPERTISES.

La juste valeur de l'immeuble du 24 rue Murillo Paris 8^{ème} augmente de 767 K€ du fait de la progression significative du marché à Paris.

La juste valeur des locaux d'Orchies s'apprécie de 1 036 K€ par rapport aux coûts de construction supportés en 2010 pour deux locaux, et aux montants des loyers du 3^{ème} local.

Le local d'activité situé à Compiègne, qui est loué au repreneur de l'activité depuis 2008, pour une période ferme de bail expirant le 31/12/2021, subit une perte de valeur de 60 K€.

w) Variation de la juste valeur des valeurs mobilières de placement

Sur 2010, la juste valeur des valeurs mobilières de placement augmente de 223 K€, minorée des cessions intervenues en 2010 à leur juste valeur pour 163 K€, soit un bénéfice net de 60 K€.

x) a) Produits financiers

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Produits (en KE)			
Dividendes	2 631	2 614	4 072
Intérêts perçus	405	530	1 449
Gains de change		19	
Plus values nettes des cessions titres de capital investissement	181	2 076	-1 189
Plus values des cessions valeurs mobilières de placement	270	329	545
Reprise de provision sur engagements de retraite	74	7	49
Autres reprises de provision (travaux et créances)	849	661	291
Total	4 410	6 236	5 217

x-1) b) Coûts financiers

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges (en KE)			
Coûts d'emprunts	2 252	3 529	1 734
Pertes de changes	10	21	1
Moins values des cessions titres de capital investissement	714		75
Moins values des cessions valeurs mobilières de placement		716	415
Total	2 976	4 266	2 225

y) Impôts

En K€	31/12/2010			31/12/2009		
	base à 34,43%	base à 15%	base à 0%	base à 34,43%	base à 15%	base à 0%
Résultat consolidé avant impôt	15 028			-3 185		
Régime des SCR (non imposable)	-5 358			3 931		
Régime des plus-values à long terme				-286	-263	
Plafonnement des provisions sur titres				-269		
Provisions non déductibles				-210		
Retraitement dividendes et cessions TIAP	-697	-685		406		
Retraitement cession immeuble de placement				-8 978		
Réintégrations diverses				1 580		
Déductions diverses	-1 369			-1 954		
Base fiscale imposable	7 604	-685	0	-8 965	-263	0
Impôt calculé	2 618	-103	0	-3 087	-39	0
Charge d'impôt	2 515			-3 126		

La société PMC 1 ayant opté pour le régime de SCR, elle est totalement exonérée d'impôt sur les sociétés.

z) Intérêts minoritaires et résultat dilué par action

Les intérêts minoritaires dans le résultat s'élèvent à 1 914 K€ et correspondent aux parts minoritaires du Groupe PMC 1 (comprenant 3 sous-groupes) (1 687 K€), du groupe Esprit de France (141 K€), de PMC 1 (27 K€) et des filiales immobilières CHAMPOLLION I – CHAMPOLLION II – COLOMBUS PARTNERS, FONCIERES CHAMPOLLION 21-22-23-24, MONCEAU RENOVATION et PYTHEAS INVEST (59 K€).

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le groupe. Le résultat dilué par actions est calculé en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants, le cas échéant, et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat d'actions.

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat part du groupe (en K€)	10 598	-1 030	-2 535
Calcul du résultat par action			
Nombre d'actions du capital	1 214 500	1 214 500	1 214 500
Titres en autodétention	-66 758	-52 030	-42 633
Actions prises en compte	1 147 742	1 162 470	1 171 867
Résultat par action (en €)	9,23	-0,89	-2,16
Calcul du résultat dilué par action			
Nombre d'actions du capital	1 214 500	1 214 500	1 214 500
Instruments dilutifs	0	0	0
Actions prises en compte	1 214 500	1 214 500	1 214 500
Résultat par action (en €)	8,73	-0,85	-2,09

7- Autres informations

a) Effectifs et rémunération des organes de Direction

L'effectif moyen du groupe s'établit à 353 salariés.

Les sommes allouées aux organes d'Administration et de Direction (refacturations du Cétig et jetons de présence) s'élèvent au titre de l'année 2010 à 568 K€

Les refacturations du CETIG incluent la rémunération, au titre de leurs fonctions au sein de la Compagnie Lebon et dans les sociétés contrôlées, de Messieurs Jean-Marie Paluel-Marmont et Christophe Paluel-Marmont, en vertu d'une convention soumise aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

b) Exposition aux risques

- Risque de liquidité : La société ne présente pas de risque de liquidité.
- Risques actions : Il n'y a pas d'investissements en titres de sociétés cotées.
- Risque de change : le Groupe a contracté des engagements de souscription de TIAP en US \$ pour un montant de 70 K US \$. Ce risque n'est pas significatif.

c) Informations sectorielles

L'ensemble du périmètre de consolidation est situé en France et en conséquence dans la zone monétaire euro. Une information géographique ou monétaire à ce niveau ne serait pas pertinente.

Les résultats sont présentés par secteur d'activité :

A : Capital investissement

B : Hôtellerie

C : Patrimoine immobilier et divers

Du fait de la consolidation des filiales PMC 1 en 2009, l'activité du capital investissement présentait en 2009 de fortes variations comparativement à 2008.

En 2010, la cession de 2 sous-groupes filiales de PMC 1 conduit aussi à des variations significatives.

Les principaux postes du bilan par secteurs se décomposent de la façon suivante :

En K€	31/12/2010				31/12/2009				31/12/2008			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Actifs corporels et incorporels	4 609	30 662	4 597	39 868	6 110	30 925	4 698	41 733	12	32 616	4 113	36 741
Ecart et immeubles de placeme	46 903	10 142	7 259	64 304	51 204	10 142	6 492	67 838	13 600	10 142	13 963	37 705
Immobilisations Financières	62 457	319	26	62 802	56 537	323	23	56 883	118 398	312	23	118 733
Stocks et encours	49 838	80		49 918	40 103	82		40 185	29 029	73		29 102
Emprunts et dettes LT	51 999		391	52 390	43 703	212	635	44 550	35 851	1 042	1 072	37 965

Le chiffre d'affaires par secteurs se décompose de la façon suivante :

En K€	31/12/2010				31/12/2009				31/12/2008			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Chiffre d'affaires et produits	74 929	14 949	1 402	91 280	93 917	13 722	1 282	108 921	14 528	14 455	1 432	30 415
Produits inter secteurs				-644				-948				-523
Produits des activités ordinaires	74 929	14 949	1 402	90 636	93 917	13 722	1 282	107 973	14 528	14 455	1 432	29 892

Autres informations sectorielles :

En K€	31/12/2010				31/12/2009				31/12/2008			
	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL	A	B	C	TOTAL
Amortissements de la période	456	1 110	109	1 675	1 023	1 111	114	2 248	5	1 095	107	1 207
Produits et charges sans contrepartie en cash :												
- variation des justes valeurs	1 978		827	2 805	-12 058		-49	-12 107	-632		-8 137	-8 769
- reprise sur provisions	8	101	4	113	646	23		669	335	5		340
- impôts différés	-519	22	-5	-502	3	-538	-4 151	-4 686	88	-5	556	639

d) Contrats de location

Le montant total des paiements minimaux futurs sur les baux hôteliers des 3,5 hôtels s'élève à 3 632 K€ (dont 762 K€ à 1 an, 2 070 K€ entre 1 et 5 ans, 800 K€ à plus de 5 ans). Le montant payé durant la période est de 708 K€.

e) Autres engagements reçus

Il n'existe aucun autre engagement hors bilan.

f) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes supportés par le Groupe peuvent se résumer ainsi :

En €	Mission légale	Autres missions
Mazars	156 330	NEANT
Conseil Audit & Synthèse	105 631	NEANT
Autres commissariats	107 963	NEANT
TOTAL	369 924	

g) Perspectives d'avenir

Même dans le contexte économique général instable d'aujourd'hui, la COMPAGNIE LEBON entend développer avec volontarisme et rigueur ses activités.

Le capital investissement, avec PALUEL-MARMONT CAPITAL société de gestion agréée, s'ouvrira à des tiers, ce qui augmentera ses capacités d'investissement.

PALUEL-MARMONT VALORISATION, dont l'équipe s'est renforcée, cherchera à accroître le nombre d'actifs sous gestion, souvent en s'associant à des partenaires.

Comme l'ensemble de l'hôtellerie française, les hôtels Esprit de France s'adaptent pour répondre aux nouvelles normes de sécurité (incendie) qui entreront en vigueur en août 2011 et aux nouvelles normes d'accessibilité (personnes handicapées) qui entreront en vigueur en 2015. Des investissements de l'ordre de 4 M€ seront réalisés ces prochaines années pour répondre à ces nouvelles exigences et améliorer la qualité des hôtels.

Rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

Comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COMPAGNIE LEBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède à des estimations portant notamment sur l'évaluation des actifs financiers et des immeubles de placement, selon les modalités décrites dans les notes 4.l et 4.g des états financiers. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe.
- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.e et 4.i des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 6.d de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Membre du réseau Ernst & Young

MAZARS

Benoît GILLET
Associé

Jean Philippe BERTIN
Associé

Franck BOYER
Associé

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie Lebon et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

MAZARS

Membre du réseau Ernst & Young

Benoît GILLET
Associé

Jean Philippe BERTIN
Associé

Franck BOYER
Associé

COMPTES SOCIAUX

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2010	2009	2008	2007	2006
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	13 359 500	13 359 500	13 359 500	13 359 500	13 359 500
b) Nombre d'actions émises	1 214 500	1 214 500	1 214 500	1 214 500	1 214 500
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes et revenus du portefeuille	6 043 717	11 677 663	8 040 611	7 871 912	8 844 546
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-13 490 268	-157 694	5 653 670	22 371 794	6 164 925
c) Impôts sur les bénéfices	-1 693 594	-1 418 858	-2 815 671	7 279 988	1 060 132
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	3 980 309	1 636 807	2 827 048	14 969 480	4 958 980
e) Montant des bénéfices distribués [1]		1 943 200	1 943 200	3 886 400	3 643 500
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	-9,71	1,04	6,97	12,43	4,20
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,28	1,35	2,33	12,33	4,08
c) Dividende versé à chaque action	2,50	1,60	1,60	3,20	3,00
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	9	9	8	9	10
b) Montant de la masse salariale	373 080	365 448	359 478	361 512	501 410
c) Montant des sommes versées au titre des charges sociales	203 597	218 903	198 703	202 747	286 210

[1] Montants diminués des dividendes attachés aux actions auto détenues.

Inventaire des valeurs détenues en portefeuille au 31 décembre 2010 (en euros)

Désignation	Valeurs nettes d'inventaire	Nombre de titres	%
TITRES DE PARTICIPATIONS			
<i>VALEURS FRANCAISES</i>			
PMC1	27 693 167	1 212 156	99,18
PALUEL MARMONT CAPITAL	500 000	50 000	100,00
ESPRIT DE FRANCE	21 965 769	128 584	95,00
SCI DU 24 RUE MURILLO	9 743 530	108 399	100,00
PALUEL-MARMONT VALORISATION (anciennement CHAMPOLLION PARTNERS)	1 000 000	10 000	100,00
PALUEL-MARMONT FINANCE	19 999 101	1 311 863	100,00
FONCIERE PARISIENNE PRIVEE	2 287	150	10,00
MURILLO INVESTISSEMENTS	10	1	N.S
PMV1 (anciennement SEGIFIN)	21 562 562	119 995	99,97
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	102 466 425		
TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE (TIAP)			
SOFINNOVA SA	272 597	217 491	28,58
SINO-FRENCH CAPITAL INVESTMENT	102 255	1 000 000	12,90
SOFINETI	54 632	64 935	7,98
TOTAL DES TIAP	429 484		
AUTRES TITRES IMMOBILISES ET AUTOCONTROLE	96 070		
I - TOTAL DES VALEURS A L'ACTIF IMMOBILISE	102 991 979		
TITRES DE PLACEMENT			
1 - TITRES DE PLACEMENT, VALEURS COTEES FRANCAISES ET FCP			
Actions destinées au plan de stock options			
COMPAGNIE LEBON	5 193 161	65 609	
Fonds Communs de Placement			
BOSCARY MONT-BLANC	250 000	250	
LUXALPHA	0	4 685	
Sicav			
BNP CACSH INVESTISSEMENT	4 837 332	2 136	
CIC UNION MONEPLUS	1 412 857	2	
UNION INTITUT	2 000 078	19	
NATIXIS SECURITE JOUR	508 495	9	
CAAM TRESO 6MOIS LCL	5 825 736	27	
TOTAL DES VALEURS COTEES FRANCAISES ET DES FCP	20 027 659		
2 - TITRES DE PLACEMENT, VALEURS COTEES ETRANGERES ET FCP			
Actions étrangères			
INTEGRATED COMMUNICATIONS INDUSTRIES Inc	0	22 500	
TOTAL DES VALEURS COTEES ETRANGERES	0		
II - TOTAL DES TITRES DE PLACEMENT	20 027 659		
TOTAL GENERAL	123 019 639		

Compte de résultat au 31 décembre 2010
(en euros)

	2010	2009	2008
EXPLOITATION			
Produits			
Chiffre d'affaires net	1 007 499	728 517	696 430
Subventions d'exploitation	0	0	1 500
Reprises de provisions et transferts de charges	26 979	1 577	4 450
Autres produits	0	5	14
Charges			
Autres achats et charges externes	-1 955 646	-1 633 624	-1 773 386
Impôts taxes et versements assimilés	-67 912	-70 643	-73 760
Salaires et traitements	-373 080	-365 448	-359 478
Charges sociales	-203 597	-218 903	-198 703
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	-21 393	-28 156	-26 679
- sur actif circulant : dotations aux provisions			
- pour risques et charges : dotations aux provisions	-1 070	-7 803	-5 065
Autres charges	-100 016	-100 002	-100 004
A) Résultat d'exploitation	-1 688 235	-1 694 479	-1 834 680
B) Quotes Parts sur opérations faites en commun	150		
FINANCIER			
Produits			
De titres de participation	4 311 163	10 490 701	5 788 879
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	725 055	458 445	1 555 302
Autres intérêts et produits assimilés	13	23 397	322 862
Reprises sur provisions et transferts de charges	955 144	5 752 039	206 012
Reprises sur provisions sur TIAP	9 470	2 523	84 717
Différences positives de change	0	0	7
Produits nets sur cessions de TIAP	0	0	0
Valeurs Mobilières de Placement	220 154	293 912	481 558
Charges			
Dotations aux provisions des Valeurs Mobilières de Placement	-180 503	-36 323	-5 812 855
Mali de fusion		-8 974 625	
Dotations aux provisions sur TIAP & participations	-273 029	-5 358 522	-85 437
Intérêts et charges assimilées	-15 998	-42 252	-465 761
Différences négatives de change	-175	-4	-7
Charges nettes sur cessions de TIAP	0	0	0
Valeurs Mobilières de Placement		-716 457	-342 224
C) Résultat financier	5 751 294	1 892 834	1 733 053
Résultat courant avant impôts	4 063 210	198 355	-101 628
EXCEPTIONNEL			
Produits			
Sur opérations de gestion	0	0	32 828
Sur opérations en capital	126 197	40 133	37 118
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 284 282	51 885	
Charges			
Sur opérations de gestion	-41		173
Sur opérations en capital	-17 186 932	-72 424	-106 191
Dotations aux amortissements et provisions			-612 484
D) Résultat exceptionnel	-1 776 494	19 594	-648 555
E) Impôts sur les bénéfices	1 693 594	1 418 858	3 577 230
RESULTAT NET : (A+B+C+D+E)	3 980 309	1 636 807	2 827 048

Bilan au 31 décembre 2010 (en euros)
(avant affectation du résultat)

ACTIF			2010	2009	2008
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Net
I - ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concession, brevets et droits similaires	11 577	10 190	1 386	1 386	1 386
Immobilisations corporelles					
Terrains			0	0	0
Constructions	110 764	28 483	82 281	83 705	30 089
Autres immobilisations corporelles	398 735	247 132	151 603	163 652	188 822
Immobilisations financières					
Participations	105 460 310	2 993 885	102 466 425	93 080 368	103 270 584
Créances rattachées	0		0	4 041 890	3 866 732
Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP)	4 811 293	4 381 809	429 484	693 043	794 260
Autres titres immobilisés	96 070		96 070	179 083	256 047
Prêts	1 769		1 769	1 470	1 470
Autres immobilisations financières	668		668	668	320
TOTAL I	110 891 186	7 661 499	103 229 687	98 245 266	108 409 711
II - ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	3 472		3 472	3 714	3 745
Créances d'exploitation					
Clients et comptes rattachés	17 746	15 245	2 501	3 865	2 988
Autres créances	24 072 450		24 072 450	14 297 439	3 464 584
Valeurs Mobilières de Placement					
Actions propres	5 373 665	180 503	5 193 161	4 065 881	2 790 525
Autres titres	20 100 746	5 266 250	14 834 496	21 152 432	18 531 050
Disponibilités	386 986		386 986	269 952	22 320
Charges constatées d'avance	21 736		21 736	9 508	7 573
TOTAL II	49 976 801	5 461 998	44 514 803	39 802 791	24 822 784
III - ECART DE CONVERSION ACTIF	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL : I + II + III	160 867 987	13 123 497	147 744 490	138 048 057	133 232 495

PASSIF	2010	2009	2008
I - CAPITAUX PROPRES			
Capital social	13 359 500	13 359 500	13 359 500
Prime d'émission			
Réserve légale	1 335 951	1 335 951	1 335 951
Réserve spéciale des plus-values à long terme	0	0	0
Autres réserves	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Report à nouveau	11 203 619	11 409 674	10 446 930
Résultat de l'exercice	3 980 309	1 636 807	2 827 048
TOTAL I	129 879 379	127 741 932	127 969 429
II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 968 734	186 855	142 729
TOTAL II	2 968 734	186 855	142 729
III - DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	178 265	875 895	1 559 185
Emprunts et dettes financières divers	18 834	462 213	207 860
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 171	288 594	283 083
Dettes fiscales et sociales	166 917	3 834 797	114 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 391 190	0	0
Autres dettes	600 000	4 657 771	2 956 122
Produits constatés d'avance			
TOTAL III	14 896 377	10 119 269	5 120 336
IV - ECART DE CONVERSION PASSIF	0	0	0
TOTAL GENERAL : I + II + III + IV	147 744 490	138 048 057	133 232 495

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie lié à l'activité			
Résultat net	3 980	1 637	2 827
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions	2 328	-1 078	6 252
Fusion et reclassements internes	4 017	4 341	
Résultats de cession, nets d'impôt	12	72	57
Marge brute d'autofinancement	10 337	4 972	9 136
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	-6 561	-4 808	-14 623
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 777	165	-5 486
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisation	-7 179	-1 347	-21 303
Cessions d'immobilisation nettes d'impôt	1 312	1 225	25 080
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 867	-121	3 777
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés	-1 843	-1 864	-3 755
Diminution des capitaux propres	0	0	0
Emission d'emprunts	0	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 141	-307	-8 943
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 984	-2 171	-12 698
VARIATION DE LA TRESORERIE	-5 074	-2 128	-14 407
Trésorerie d'ouverture	25 488	27 617	42 024
Trésorerie de clôture	20 415	25 488	27 617
VARIATION DE LA TRESORERIE	-5 074	-2 128	-14 407

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société PALUEL-MARMONT VALORISATION a été fusionnée dans les comptes de la Compagnie Lebon par transmission universelle de patrimoine, dégageant un mali de fusion net avant impôts de 2,15 M€. Certains titres et créances ont été reclassés dans la filiale PMV1 (anciennement nommée SEGIFIN). Un tableau explicatif est donné en annexe page 70.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon les normes du Plan Comptable Général 1999 révisé, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont décrites dans les paragraphes ci-après.

III - NOTES SUR LE BILAN

a) Actif immobilisé :

Immobilisations Corporelles

La société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Les composants sont amortis en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues en fonction des durées probables d'utilisation sont les suivantes :

- 1 an pour les logiciels ;
- entre 3 et 10 ans pour les matériels et mobiliers de bureau ;
- 10 ans pour les gros équipements ;
- 30 ans pour le second œuvre ;
- 100 ans pour la structure.

Le mode linéaire d'amortissement a été pratiqué en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

Ce poste comprend principalement le patrimoine immobilier de la COMPAGNIE LEBON.

La valeur d'inventaire des immeubles est évaluée à la valeur locative de marché.

Tableau de variation des Immobilisations corporelles et incorporelles

POSTE	Valeurs brutes				Amortissements				Net
	Au début de l'exercice	Augmen- tations	Dimi- nutions	A la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen- tations	Dimi- nutions	Cumulés à la fin de l'exercice	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles									
Marques	2 193			2 193	806			806	1 386
Logiciels	9 384			9 384	9 384			9 384	0
Immobilisations corporelles									
Terrains	0			0	0			0	0
Constructions	110 764			110 764	27 059	1 424		28 483	82 281
Autres Immobilisations corporelles	390 815	7 920		398 735	227 163	19 969		247 132	151 603
TOTAL	513 156	7 920	0	521 076	264 413	21 393	0	285 805	235 271

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire du portefeuille de titres, à la clôture de l'exercice, est déterminée selon les méthodes d'évaluation suivantes :

- Titres de participation évalués :

- à leur quote-part de situation nette ou de situation nette réévaluée, à l'exception des titres représentant le patrimoine immobilier,

- à la valeur locative de marché des immeubles.

- TIAP : l'activité des Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille peut être définie comme celle qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante ; elle s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Les méthodes d'évaluation sont indiquées dans le tableau de la valeur estimative des TIAP. Les charges nettes et produits nets, ainsi que les provisions se rapportant aux TIAP sont comptabilisées dans le résultat financier.

- Autres titres du portefeuille :

- pour les valeurs cotées au cours de Bourse moyen du mois de clôture ou à leur valeur probable de négociation lorsque le cours de clôture n'est pas représentatif de la valeur intrinsèque du titre ;

- pour les titres non cotés, à la valeur probable de négociation.

- L'évaluation des titres est effectuée ligne à ligne sans compensation avec d'éventuelles plus-values latentes.

- Une provision pour risques d'évaluation du portefeuille est constituée lorsqu'une dépréciation ligne à ligne est préjudiciable à la société ou quand le titre présente des critères d'évaluation non vérifiables du fait de la jeunesse de la société.

- Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Tableau de variation des immobilisations financières

POSTE	Valeurs brutes			
	Au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	à la fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Participations	102 068 241	25 352 772	21 960 703	105 460 310
Créances rattachées à des participations	4 041 890	18 281 391	22 323 281	0
Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP)	4 811 293			4 811 293
Autres titres immobilisés (1)	179 084	1 220 655	1 303 668	96 070
Créances rattachées aux autres titres				
Prêts	1 470	360	61	1 769
Autres Immobilisations Financières	668			668
TOTAL	111 102 646	44 855 178	45 587 713	110 370 111
Dont dividendes a recevoir		0		

(1) Les Autres titres immobilisés incluent 95,771 K€ d'actions propres, soit 1 149 actions représentant 0,09 % du capital.

POSTE	Provisions				Net à la fin de l'exercice
	Cumulées au début de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Cumulées à la fin de l'exercice	
Immobilisations Financières					
Participations	8 987 873	2 263 472	8 257 460	2 993 885	102 466 425
Créances rattachées à des participations					0
Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP)	4 118 250	7 829 500	7829500	4 381 809	0
Autres titres immobilisés (1)	0	273 029	9 470	0	429 484
Créances rattachées aux autres titres	0			0	96 070
Prêts	0			0	0
Autres Immobilisations Financières	0			0	1 769
TOTAL	13 106 123	10 366 001	16 096 430	7 375 694	102 994 417

Les variations des provisions sur les participations correspondent principalement à la reprise de la provision sur la société PALUEL-MARMONT VALORISATION (ancienne), qui a été absorbée dans l'exercice par transmission universelle de patrimoine à la valeur comptable et aux dotations et reprises de provisions sur les participations récupérées lors de cette absorption, dont une partie a été revendu avant la fin l'exercice à PMV1.

Tableau de variation des immobilisations financières lié à la transmission de patrimoine de PALUEL-MARMONT VALORISATION et au reclassement des titres dans la filiale PMV1 (anciennement SEGIFIN).

POSTE	Déten- tion au 31/12/09	AUGMENTATION TUP			augmentat° capital	DIMINUTION		
		Valeur brut	Provision	Valeur net		Valeur brut	Provision	Valeur net
Participations cédées								
Champollion II		1 000 000	1 000 000	0		1 000 000	1 000 000	0
Colombus Partners E.		1 200 000	1 200 000	0		1 200 000	1 200 000	0
Ostrevent		4 000		4 000	85 020	89 020	0	0
TOTAL		2 204 000	2 200 000	4 000		2 289 020	2 200 000	0
Participations gardées								
PMV1	1	3 707 641	0	3 707 642	17 854 920	0	0	21 562 562
PMV1 restant à appeler					-13 391 190			-13 391 190
PMV	100	999 900	63 472	936 528		0	63 472	1 000 000
TOTAL	101	4 707 541	63 472	4 644 170	4 463 730	0	63 472	9 171 372

Filiales et participations au 31 décembre 2010

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	Capital	(*) Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de notre Société					
A - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :					
- PMC1 24, rue Murillo - 75008 Paris	19 695 969	24 144 723	99,18	27 693 167	27 693 167
- PALUEL-MARMONT FINANCE 24, rue Murillo - 75008 Paris	20 000 000	-303 761	100,00	19 999 101	19 999 101
- ESPRIT DE FRANCE [1] 24, rue Murillo - 75008 Paris	10 000 000	18 745 369	95,00	21 965 769	21 965 769
- SCI DU 24, RUE MURILLO 24, rue Murillo - 75008 Paris	1 470 767	325	100,00	12 737 414	9 743 530
- PALUEL-MARMONT VALORISATION 24, rue Murillo - 75008 Paris	1 000 000	-63 536	100,00	1 000 000	1 000 000
- PALUEL-MARMONT CAPITAL 24, rue Murillo - 75008 Paris	500 000	0	100	500 000	500 000
- PMV1 24, rue Murillo - 75008 Paris	21 600 000	-1 450 314	100	21 562 562	21 562 562
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :					
- SOFINNOVA SA 17, rue de Surène - 75008 Paris	228 310(**)	1090126,6(**)	28,58	3 821 027	272 597

(**) après assemblée du 31 mars 2010

(*) Les Réserves sont égales aux capitaux propres en fin d'exercice hors capital et résultat.

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	dividendes encaissés	observations
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de notre Société						
A - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :						
- PMC1 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	566 377 [2]	5 439 027	2 545 528	Bilan 31/12/2010
- PALUEL-MARMONT FINANCE 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	336 905 [2]	2 960 318	0	Bilan 31/12/2010
- ESPRIT DE FRANCE [1] 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	14 949 441	2 718 505	1 041 530	Etats contributifs 31/12/2010
- SCI DU 24, RUE MURILLO 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	730 081	552 434	724 105	Bilan 31/12/2010
- PALUEL-MARMONT VALORISATION 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	759 238 [2]	447 043	0	Bilan 30/06/2010
- PALUEL-MARMONT CAPITAL 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	-	-	0	Etat 31/12/2010
- PMV1 24, rue Murillo - 75008 Paris	-	-	846125,38 [2]	690 715	0	Bilan 31/12/2010
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :						
- SOFINNOVA SA 17, rue de Surène - 75008 Paris			729 231 [2]	-160 135	217 491	Bilan 31/03/10

	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
II - Renseignements globaux				
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute	2 287	-	10	-
- nette	2 287	-	10	-
Montant des prêts et avances accordés	0	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	0	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	0	-	-	-

[1] Chiffres consolidés ; [2] Chiffres incluant les revenus financiers.

Valeur estimative du portefeuille de TIAP (en millions d'euros)

	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
DECOMPOSITION DE LA VALEUR ESTIMATIVE						
Fractions du portefeuille évaluées						
- au coût de revient	-	-	-	-	-	-
- au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
- d'après la situation nette réestimée	4,81	0,69	0,69	4,81	0,43	0,43
Valeur estimative du portefeuille	4,81	0,69	0,69	4,81	0,43	0,43

Variation de la valeur du portefeuille de TIAP (en millions d'euros)

	Valeur comptable nette	Valeur estimative
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		
Montant à l'ouverture de l'exercice	0,69	0,69
Autres mouvements comptables		
Acquisitions de l'exercice		
Cessions de l'exercice (VNC / Valeur estimative en prix de vente)		
Reprises de provisions sur titres cédés		
Résultats sur cession de titres		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis dans l'exercice		
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-0,26	-0,26
Autres variations de plus-values latentes		
- sur titres acquis dans l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		
Montant à la clôture	0,43	0,43

b) Etat des créances

Echéance des créances

	Montant brut	Échéances			Dont produits à recevoir
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
De l'actif immobilisé :					
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Prêts	1 769	0	1 769	0	-
Autres immobilisations financières	668	0	668	0	-
De l'actif circulant :					
Avances et acomptes versés / commandes	3 472	3 472			
Créances clients et comptes rattachés	17 746	-487	18 233	0	-
Créances d'impôt	1 948 776		1 948 776	0	-
Autres créances	22 123 674	22 123 674	0	0	57 825
Charges constatées d'avance	21 736	21 736	0	0	-
Total	24 117 841	22 148 395	1 969 446	0	57 825
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		18 281 391			
Montant des prêts remboursés en cours d'exercice		22 323 281			

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dans les Autres créances figure, pour un montant de 21.797 M€, un dépôt de trésorerie à court terme effectué auprès de la société MURILLO INVESTISSEMENTS, société centralisatrice de trésorerie du groupe.

Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute ne comprend pas les frais d'acquisition. Les obligations sont comptabilisées hors intérêts courus.

Les résultats sur cession de titres sont calculés en appliquant la méthode FIFO.

La valorisation du portefeuille de Valeurs Mobilières de Placement à la clôture de l'exercice a été calculée selon les méthodes d'évaluation suivantes :

- Ø pour les valeurs cotées françaises, le cours de Bourse moyen du mois de clôture ;
- Ø pour les titres cotés à l'étranger, la moyenne arithmétique des cours de Bourse en devises du 30 novembre et du 31 décembre 2010, convertie selon le cours de change du dernier jour de l'année ;
- Ø pour les Sicav et Fonds Communs de Placement, la valeur liquidative à la clôture de l'exercice.

Lorsque la valorisation est inférieure à la valeur comptable pour une catégorie de titres donnée, une provision pour dépréciation est constituée, sans compensation avec d'éventuelles plus-values latentes sur d'autres catégories de titres.

Ce poste, d'une valeur brute de 25,47 M€, ressort à 20,03 M€ en valeur nette:

Actions propres.....	5,19 M€ (dont 1,50 M€ d'actions réservés aux options attribuées)
Sicav et FCP actions.....	0,25 M€
Sicav et FCP monétaires	14.58 M€
FCP diversifiés	0 M€

La provision au 31 décembre 2010 s'élève à 5,45 M€.

La valeur probable de réalisation des titres (dont 5,49 M€ d'actions propres) serait de l'ordre de 20,60 M€.

c) Provisions

L'ensemble des provisions et de leurs variations est résumé dans le tableau ci-après :

POSTE	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :					
Autres provisions réglementées	0	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges :					
Pour risques de change	0				0
Pour risques du portefeuille	138 640			138 640	0
Pour charge d'impôts	0	2 923 531			2 923 531
Autres provisions pour charges	48 215	1 070	4 082		45 203
Total II	186 855	2 924 601	4 082	138 640	2 968 734

POSTE	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation :				
Sur immobilisations financières	13 106 123	2 536 501	8 266 930	7 375 694
Sur créances rattachées	0	7 829 500	7 829 500	0
Sur Valeurs Mobilières de Placement	5 280 075	180 504	13 826	5 446 753
Sur autres créances	15 244			15 244
Total III	18 401 443	10 546 505	16 110 256	12 837 692
Total I+II+III	18 588 298	13 471 106	16 252 978	15 806 426
Dont dotations et reprises				
- exploitation		1 070	4 082	
- financières		453 532	964 614	
- exceptionnelles			0	
- impôts		2 923 531		
- TUP		10 092 972	15 284 282	
		13 471 107	16 252 978	

Une provision pour impôt a été dotée pour 2,9 M€. Cette provision représente l'impôt que pourrait payer la COMPAGNIE LEBON à ses filiales au titre de l'intégration fiscale. Cette somme était comptabilisée en Autres dettes (4,6 M€) l'année dernière. La différence entre ces deux montants correspond au produit d'impôt réalisé lors de la dissolution de l'ex PALUEL-MARMONT VALORISARION.

d) Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 214 500 actions de même catégorie, d'une quotité de 11 €, entièrement libérées.

Les actions nominatives détenues depuis plus de 4 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Ø Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2010	127 741 932 €
Ø Distribution de dividendes	- 1 842 862 €
(Après annulation de 100 338 € de dividendes sur les actions auto détenues)	
Ø Résultat de l'exercice	3 980 309 €
Ø Capitaux propres au 31 décembre 2010	129 879 379 €

Les actions auto-détenues :

Montant à l'ouverture de l'exercice								Montant à la clôture	
Actions Compagnie Lebon affectation	Quantité	Valeur comptable nette	Augmentation		Diminution		Variation de Provisions	Quantité	Valeur comptable nette
			Quantité	Montant	Quantité	Montant			
STOCK OPTIONS	20 000	1 544 666					41 863	20 000	1 502 803
CROISSANCE EXTERNE	29 745	2 382 575	15 864	1 293 958			-13 826	45 609	3 690 359
CONTRAT DE LIQUIDITE	2 285	178 784	15 140	1 220 655	16 276	1 303 668		1 149	95 771
Total actions autodétenues	52 030	4 106 025	31 004	2 514 613	16 276	1 303 668	28 037	66 758	5 288 933

Le montant total des provisions constituées sur les titres auto-détenus est de 180 503 € au 31 décembre 2010.

e) Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	Échéances	
			De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	178 265	178 265		0
Emprunt et dettes financières divers	18 834	17 800		1 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 171	541 171	0	0
Dettes fiscales et sociales	166 917	166 917		0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 391 190	13 391 190	0	0
Autres dettes	600 000	600 000	0	0
Produits constatés d'avance		0	0	0
Total	14 896 377	14 895 343	0	1 034
Emprunts remboursés en cours d'exercice	693 510			

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,69 M€ contre 1,69 M€ en 2009. Il correspond aux frais généraux de la holding.

Le résultat financier de 5,75 M€ peut s'analyser principalement comme suit :

- Ø des revenus des titres et créances en portefeuille pour 5.04 M€,
- Ø des produits nets de la gestion des Valeurs Mobilières de Placement pour 0,22 M€
- Ø des reprises sur provisions financiers pour 0.96 M€.
- Ø des provisions sur titres pour 0.45 M€,

Le résultat exceptionnel de – 1.78 M€ peut s'analyser principalement comme suit :

- Ø L'impact net de la fusion de PMV dans nos comptes pour – 1.76 M€

V – AUTRES INFORMATIONS

1 - Les créances et les dettes sur les entreprises liées s'élèvent respectivement à 21 995 680 € et à 17 800 €, les produits et les charges respectivement à 5 566 865 € et à 1 116 971 €

2 – Impôts sur les sociétés

- A – Le produit d'impôt d'un montant de 1 693 594 € se décompose ainsi :
- Provision d'IS différé sur intégration fiscale 2 990 760 €
 - Gain sur intégration fiscale 4 684 354 €

B - Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

	résultat courant	résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	4 063 210	-1 776 494	2 286 715
Différences temporaires	277 486	0	277 486
Différences permanentes	-1 565 941	0	-1 565 941
Base imposable	2 774 755	-1 776 494	998 260
- dont à 33,33 %	556 590	-1 149 323	-592 733
- dont à 15 %	0	0	0
- dont à 0 %	2 218 165	-627 171	1 590 994
Imputation des déficits antérieurs de droit commun	0	0	0
Base carry back imputée sur la base imposable	0	0	0
Impôt sur les sociétés théorique	185 530	-383 108	-197 578
- dont à 33,33 %	185 530	-383 108	-197 578
- contribution complémentaire	0	0	0
- Avoirs fiscaux	0	0	0
- dont à 15 %	0	0	0
Impôt sur les sociétés réel	-1 693 594	0	-1 693 594
- dont à 33,33 %	0	0	0
- dont à 15 %	0	0	0
- supplément d'IS	0	0	0
Gains et charges sur intégration	-1 693 594	0	-1 693 594
Reprise provisions pour impôt	0	0	0
RESULTAT NET APRES IMPOT	5 756 804	-1 776 494	3 980 309

3 - Situation fiscale latente

DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS	2010	2009
Base d'impôts latents sur différences temporaires :		
- payés d'avance à moins d'un an	276 416	307 093
- payés d'avance à plus d'un an	1 070	-
- à payer à moins d'un an	-	-
- à payer à plus d'un an	0	0
Eléments à imputer		
Déficit de droit commun	592 734	-

La situation fiscale latente résulte

- des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal (différences temporaires).
- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

4 – Sont intégrées fiscalement au 31 décembre 2010 l'ensemble des participations clôturant leurs comptes annuels au 31/12 et étant détenues à plus de 95% directement ou indirectement par la COMPAGNIE LEBON.

Les sociétés faisant exception à cette règle sont les suivantes : PMC1 (SCR), PALUEL-MARMONT CAPITAL (Société de gestion), la SCI DU 24 RUE MURILLO (SCI).

Les charges d'impôt sont comptabilisées par chacune des sociétés. L'économie d'impôt est appréhendée par la COMPAGNIE LEBON, dès prescription des déficits dans les filiales intégrées.

5 - Engagements reçus.

- La Compagnie Lebon a consentie un abandon de créance avec retour à meilleure fortune de 4,2 M€ à sa filiale Columbus Partners Europe.

6 - Engagements donnés.

- Nantissement de 20 922 actions ESPRIT DE FRANCE auprès d'OSEO FINANCEMENT et de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS pari passu dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de ces établissements financiers tombant respectivement à échéance le 31 mars 2011 et le 30 janvier 2011.
- Promesse de vente de 11 500 actions au prix de 81,88 € et de 7 500 autres au prix de 115,32 € dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions.

7 - L'effectif moyen est de 9 personnes. Le volume d'heures de formation cumulé au titre du droit individuel à la formation est de 684 heures au 31 décembre 2010. Durant l'exercice, 55 heures ont été effectuées au titre des demandes individuelles.

8 - Les sommes allouées aux organes d'Administration et de Direction (refacturations du Cétig et jetons de présence) s'élèvent au titre de 2010 à 668 745 €.

9 – Honoraires des commissaires aux comptes :

En €	Mission légale		Autres missions	
	2010	2009	2010	2009
Mazars	75 750	75 000	-	-
Conseil Audit & Synthèse	75 750	75 000	-	-
TOTAL	151 500	150 000	Néant	Néant

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport général

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COMPAGNIE LEBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- La note III a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young

MAZARS

Benoît GILLET

Jean Philippe BERTIN

Franck BOYER

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

- ***Avec la société FINARENA***

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 2 juin 2010, a ratifié le renouvellement de la convention d'assistance, avec effet au 1^{er} mars 2010 et ce pour une durée de 2 ans, avec la société FINARENA qui assure notamment le développement du pôle COLUMBUS/ CHAMPOLLION.

Modalités :

Le montant des honoraires versés en 2010 au titre de cette convention s'est élevé à 43 896 € HT.

Personne concernée :

Cette convention fixe le temps de mise à disposition de M. Guy GERVAIS, représentant du CETIG, administrateur de votre société.

- ***Avec la société CETIG***

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2010, a ratifié la somme versée au titre de l'année 2010 au CETIG, ainsi que la modification pour l'année 2011 des tarifs horaires servant de base à la rémunération des services du CETIG (Centre d'Etudes pour l'Investissement et la Gestion).

Les services du CETIG font l'objet d'une convention autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 février 1993, et modifiée lors de sa séance du 11 octobre 1994, qui prévoit :

- la rémunération de l'ensemble des services d'animation et d'assistance, rendus par la société CETIG au temps passé sur la base d'un taux horaire défini par le Conseil d'administration,
- la possibilité, en cas d'opérations exceptionnelles, de déterminer une rémunération adaptée à ces opérations, après autorisation du Conseil d'administration.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2010, cette convention a fait l'objet d'une rémunération de 568 745 euros hors taxe au titre des rémunérations versées au cours de l'année dont 30 960 euros hors taxe au titre de la retraite dite de l'article 39 du CGI.

Personnes concernées :

Les administrateurs concernés sont Monsieur Jean-Marie Paluel-Marmont et Monsieur Christophe Paluel-Marmont.

CONVENTION ET ENGAGEMENT NON AUTORISES PREALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- ***Avec la société Columbus Partners Europe***

Nature et objet :

Pour les besoins de la réorganisation du Groupe Lebon, la Compagnie Lebon a consenti un abandon de créance de 4 200 000 € avec clause de retour à meilleure fortune à sa fille Columbus Partners Europe le 23 décembre 2010.

Modalités de la convention

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation de bénéfices. En cas de retour à meilleure fortune, la société Columbus Partners Europe s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de Compagnie Lebon dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 50% du résultat distribuable.

Personnes concernées :

La Compagnie Lebon contrôle directement à 100 % la société Columbus Partners Europe au jour de l'abandon de créance le 23 décembre 2010 ; nous vous informons que la société Columbus Partners Europe a fait l'objet d'une cession le 30 décembre 2010 à la société PMV1, elle-même filiale à 100% de Compagnie Lebon.

Du fait de contraintes de délai, cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 5 avril 2011, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec la société MURILLO INVESTISSEMENTS**

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 6 mars 2007, a autorisé la convention de trésorerie signée avec MURILLO INVESTISSEMENT, en date du 26 janvier 2007, pour une durée indéterminée.

Modalités :

Le montant de la créance s'élève à 21 797 000 euros au 31 décembre 2010 et les intérêts comptabilisés en produits financiers au titre de 2010 se montent à 123 572 euros.

- **Avec la société PALUEL-MARMONT VALORISATION**

Nature et objet :

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 1^{er} décembre 2009, avait ratifié la convention au titre du contrat de prêt avec la société PALUEL-MARMONT VALORISATION d'un montant maximal de 10 000 000 euros sur deux ans au taux fiscalement déductible.

Modalités :

Le prêt a été intégralement remboursé sur 2010. Le montant des intérêts comptabilisés en produits financiers au titre de 2010 pour la rémunération de ce prêt s'est élevé à 75 838 euros.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE
Membre du réseau Ernst & Young

MAZARS

Benoît GILLET

Jean Philippe BERTIN

Franck BOYER

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions (onzième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs (10^{ème} résolution) à l'approbation de votre assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 8 avril 2011

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

MAZARS

Membre du réseau Ernst & Young

Benoît GILLET

Jean Philippe BERTIN

Franck BOYER

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription (12^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de

souscription, d'un montant maximum de 3% du capital social effectif lors de la réalisation de cette augmentation, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code de travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 38 mois dans le cadre de l'article L.225-129-1 du code de commerce, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Courbevoie et Paris, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

MAZARS

Membre du réseau Ernst & Young

Benoît GILLET
Associé

Jean Philippe BERTIN
Associé

Franck BOYER
Associé

À caractère Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et de celui des commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés et, en conséquence, arrête le bénéfice de l'exercice à la somme de 3 980 309 €.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2010.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actions auto détenues ne bénéficiant pas du droit à dividende versé au titre de l'exercice 2009, l'assemblée générale approuve l'affectation au Report à nouveau de la somme de 100 338 €. De ce fait, le report à nouveau au 31 décembre 2010 s'élève à 11 203 619 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration concernant l'affectation et la répartition du résultat social.

Après prise en compte du nouveau Report à nouveau, le résultat distribuable s'élève à 15 183 928 €.

L'assemblée générale décide de distribuer aux actionnaires une somme de 3 036 250 € soit 2,50 € par action à chacune des 1 214 500 actions composant le capital social de la société, étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour faire inscrire au compte Report à nouveau la fraction du dividende correspondant aux actions auto détenues par la société.

L'intégralité du montant distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % en vertu de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 7 juin 2011.

Il est rappelé que le montant des dividendes versés aux cours des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Dividende distribué (*)
	(en €)
2007	3,20
2008	1,60
2009	1,60

(*)abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'assemblée générale décide également que le solde du montant distribuable, soit 12 147 678 € sera affecté au Report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés et, en conséquence, arrête le résultat net part du groupe de l'exercice à la somme 10 597 912 €.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en exécution des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et ratifie, le cas échéant, les conventions qui y sont énoncées.

SIXIEME RESOLUTION

Après 24 ans de présence active au Conseil d'Administration, Monsieur Daniel LEBARD n'a pas souhaité voir son mandat d'administrateur renouvelé.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Augustin PALUEL-MARMONT pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur du CETIG, représenté par Monsieur Guy GERVAIS pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, l'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'administrateur Madame Laetitia PUYFAUCHER pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration autorise le conseil d'administration, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de Commerce et des dispositions du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acquérir en une ou plusieurs fois, par tous moyens, par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, soit 121 450 actions, et d'un montant maximum de 7 000 020 € en vue par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action COMPAGNIE LEBON par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à la charte de l'AMAFI,
- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et plus généralement dans le cadre d'une transaction,
- de l'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser la rentabilité des fonds propres sous réserve du vote de la onzième résolution soumise à cette Assemblée, statuant en matière extraordinaire et ce pendant une période de 24 mois,
- de l'attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce aux salariés et/ou aux mandataires sociaux.

Les achats ou ventes de titres pourront être réalisés en tout ou partie par intervention sur le marché ou hors marché, par achat éventuel de bloc de titres. Les acquisitions ou cessions de bloc pourront porter sur l'intégralité des titres détenus dans le cadre du programme.

Le prix maximum d'achat sera de 135 € par action, sous réserve des ajustements liés à des opérations sur le capital de la société. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division ou de regroupement des titres, le prix unitaire maximum ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer au Président du conseil d'administration l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation, qui prive d'effet l'autorisation conférée aux termes de la neuvième résolution votée par l'assemblée générale mixte du 2 juin 2010 est donnée pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 26 novembre 2012.

À caractère Extraordinaire :

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, du projet de détail du programme de rachat d'actions, et du rapport des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé,
- autorise le conseil d'administration à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires,
- autorise le conseil d'administration à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation,
- fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 26 mai 2013 inclus, la durée de validité de la présente autorisation.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de Commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservés aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce dès lors que la société a mis en place un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou un plan d'épargne interentreprises (PEI) et que les salariés y ont adhéres.

Le nombre maximum d'actions ordinaires émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital de la société au moment où l'augmentation de capital sera décidée.

La présente décision entraîne au profit des salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise auquel l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription des actions émises ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de cette décision du conseil d'administration,

- de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital et notamment les conditions d'ancienneté des salariés pour participer à l'opération,
- d'arrêter les conditions de l'émission, les dates, le montant total, le montant par salarié adhérent et les modalités de chaque émission, fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres, étant précisé que celui-ci ne pourra excéder trois ans,
- constater la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes,
- de prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation ou des augmentations de capital, consentir toutes délégations en vue de l'exécution des décisions prises, procéder aux modifications statutaires corrélatives et aux formalités consécutives.

La délégation conférée au conseil d'administration, au terme de la présente résolution, est valable trente-huit mois à compter de ce jour.

Conformément à l'article L.225-129-V du Code de Commerce, le conseil d'administration pourra déléguer les pouvoirs nécessaires à la réalisation des augmentations de capital.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la modification des articles 24, 26, 27 et 28 des statuts qui seront désormais rédigés de la façon suivante :

« Article 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Le début de l'article demeure inchangé.

3°- Conformément à l'article L.225-228 du Code de Commerce, le Directeur Général, le cas échéant, les Directeurs Généraux Délégués, s'ils sont administrateurs, ne prennent pas part au vote du Conseil d'Administration qui propose la nomination des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale. »

« Article 26 - FORME ET DELAIS DE CONVOCATION.

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les personnes investies à cet effet par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les convocations ont lieu quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée. Ce délai est réduit à dix jours pour les Assemblées Générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'insertions dans les conditions prévues par la loi. En outre, les actionnaires, titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation, sont convoqués à l'Assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, ou toute association d'actionnaires remplissant les conditions requises par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée.»

« Article 27 - ASSISTANCE ET REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur le registre de la Société avant le troisième jour ouvré avant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé

« Article 28 - PROCURATIONS - DOCUMENTATIONS A COMMUNIQUER A CERTAINS ACTIONNAIRES.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une assemblée générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont inscrits et communiqués à la Société. Le mandat est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire, le cas échéant par voie électronique. Les propriétaires des titres régulièrement inscrits au nom d'un intermédiaire dans les conditions prévues à l'article L.228-1 du code de commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues audit article par un intermédiaire inscrit.

Le reste de l'article demeure inchangé »

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Bilan au 31 décembre 2010 (en euros)

après affectation du résultat

ACTIF			2010	2009	2008
	Brut	Amortisse- ments et Provisions	Net	Net	Net
I - ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concession, brevets et droits similaires	11 577	10 190	1 386	1 386	1 386
Immobilisations corporelles					
Terrains			0	0	0
Constructions	110 764	28 483	82 281	83 705	30 089
Autres immobilisations corporelles	398 735	247 132	151 603	163 652	188 822
Immobilisations financières					
Participations	105 460 310	2 993 885	102 466 425	93 080 368	103 270 584
Créances rattachées	0		0	4 041 890	3 866 732
Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP)	4 811 293	4 381 809	429 484	693 043	794 260
Autres titres immobilisés	96 070		96 070	179 083	256 047
Prêts	1 769		1 769	1 470	1 470
Autres immobilisations financières	668		668	668	320
TOTAL I	110 891 186	7 661 499	103 229 687	98 245 266	108 409 711
II - ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	3 472		3 472	3 714	3 745
Créances d'exploitation					
Clients et comptes rattachés	17 746	15 245	2 501	3 865	2 988
Autres créances	24 072 450		24 072 450	14 297 439	3 464 584
Valeurs Mobilières de Placement					
Actions propres	5 373 665	180 503	5 193 161	4 065 881	2 790 525
Autres titres	20 100 746	5 266 250	14 834 496	21 152 432	18 531 050
Disponibilités	386 986		386 986	269 952	22 320
Charges constatées d'avance	21 736		21 736	9 508	7 573
TOTAL II	49 976 801	5 461 998	44 514 803	39 802 791	24 822 784
III - ECART DE CONVERSION ACTIF					
	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL : I + II + III	160 867 987	13 123 497	147 744 490	138 048 057	133 232 495

PASSIF	2010	2009	2008
I - CAPITAUX PROPRES			
Capital social	13 359 500	13 359 500	13 359 500
Prime d'émission			
Réserve légale	1 335 951	1 335 951	1 335 951
Réserve spéciale des plus-values à long terme	0	0	0
Autres réserves	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Report à nouveau	12 147 678	11 103 281	11 330 778
TOTAL I	126 843 129	125 798 732	126 026 229
II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	2 968 734	186 855	142 729
TOTAL II	2 968 734	186 855	142 729
III - DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	178 265	875 895	1 559 185
Emprunts et dettes financières divers	18 834	462 213	207 860
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	541 171	288 594	283 083
Dettes fiscales et sociales	166 917	3 834 797	114 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 391 190	0	0
Autres dettes	3 636 250	6 600 971	4 899 322
Produits constatés d'avance			
TOTAL III	17 932 627	12 062 469	7 063 536
IV - ECART DE CONVERSION PASSIF	0	0	0
TOTAL GENERAL : I + II + III + IV	147 744 490	138 048 057	133 232 495

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

Dénomination

COMPAGNIE LEBON

Siège social

24, rue Murillo - 75008 Paris – 01 44 29 98 00

Registre du Commerce et des sociétés

B 552 018 731

Code NAF

7010 Z

Forme et constitution

Société anonyme de droit français.

La société a été constituée le 23 mars 1847 (LEBON & CIE Société en Commandite par Actions). Transformée en SA le 4 mai 1971. Prorogée jusqu'au 23 mars 2040.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et en tous autres pays :

- La participation directe ou indirecte à toute entreprise commerciale, financière ou industrielle, toutes acquisitions, sous quelque forme que ce soit, et gestion de toutes actions, obligations, parts, créances, effets ou autres titres et droits mobiliers, la réalisation de toutes opérations de financement.
- La gestion de tous intérêts ou biens quelconques autres que celle réglementée par la loi ; l'étude, la réalisation et la gestion de tous investissements mobiliers ou immobiliers et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus définis ou à des objets similaires ou connexes.

Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents peuvent être consultés au siège social de la Société.

Date de l'exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices (article 37 des statuts)

Le bénéfice net est constitué par le produit net de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions ainsi que, s'il y a lieu, toutes sommes revenant au personnel au titre de l'intéressement légal.

Sur le bénéfice distribuable, l'assemblée peut prélever toutes sommes qu'elle jugera convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux.

Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Nomination et révocation des dirigeants (article 15 des statuts)

Les Membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans.

Le Conseil se renouvelle partiellement tous les ans à l'Assemblée annuelle de telle manière que le renouvellement soit aussi régulier que possible et complet dans chaque période de trois années ; les premiers Administrateurs sortants seront désignés par tirage au sort.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent d'une personne morale lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière. Il doit être confirmé lors de chaque renouvellement du mandat de la personne morale Administrateur.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société par lettre recommandée cette révocation, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Les Administrateurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Assemblées générales

Mode de convocation (article 25 des statuts)

Sauf exception prévue par la loi, les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration, conformément aux dispositions légales en vigueur. Les convocations sont faites au moyen d'insertion dans les conditions prévues par la loi. En outre, les actionnaires titulaires d'un titre nominatif depuis un mois au moins à la date de la convocation, sont convoqués à l'assemblée par lettre ordinaire.

De plus, conformément aux dispositions nouvelles, sont publiés au BALO un avis préalable est publié 35 jours avant l'Assemblée et un avis de convocation 15 jours avant l'Assemblée. Les documents de convocation sont mis en ligne sur le site de la société 21 jours avant l'Assemblée.

Convocation par écrit pour les titulaires d'actions nominatives, quinze jours au moins avant l'assemblée sur première convocation et dix jours sur deuxième convocation.

Conditions d'admission (articles 25, 27 33, et 34 des statuts)

Pour assister ou se faire représenter, ou voter par correspondance aux assemblées générales, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits, *avant le troisième jour ouvré avant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris*, sur le registre spécial des actions nominatives, tenu par la société ou le mandataire désigné par la société. *(modification proposée à l'Assemblée Générale du 27 mai 2011)*

Tout actionnaire a accès aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Droit de vote (article 27 des statuts)

Les propriétaires d'actions nominatives, inscrites à leur nom depuis 4 ans au moins et entièrement libérées, disposent dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de deux voix pour chacune desdites actions. En cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles à titre d'augmentation de capital ces actions bénéficient également du droit de vote double. Cette décision a été prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1998. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Franchissement de seuils (article 13 des statuts)

Tout actionnaire venant à franchir le seuil de 2 %, en capital ou droit de vote, puis chaque tranche de 5 % est tenu d'en informer la société dans un délai de 5 jours. Cette obligation supplémentaire cessera après franchissement de seuil de 33,33 % du capital. Cette décision a été prise lors de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2002.

L'actionnaire défaillant sera privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction non déclarée, à condition que cette mesure fasse l'objet d'une demande, en assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital ou des droits de vote.

Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital était composé de 1 214 500 actions représentant une quotité du capital de 11 € par action, entièrement libéré.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Il n'existe aucune clause d'agrément dans les statuts de la Société.

Le capital social n'est pas soumis à des dispositions statutaires particulières.

Capital autorisé non émis – Capital potentiel

- *Augmentation de capital réservée aux salariés et mandataires sociaux :*

Autorisation proposée à l'assemblée générale mixte du 27 mai 2011 pour une durée de 38 mois.

Maximum 3 % du capital.

Prix de souscription : ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant cette décision du conseil.

Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel à émettre ou en circulation.

Titres non représentatifs de capital

Néant.

Evolution du capital au cours des cinq dernières années

	Date de constatation du Conseil ou de décision de l'Assemblée	Augmentation Diminution	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	Montant du capital social
au 31.12.2006	-	-	-	-	1 214 500	11 €	13 359 500 €
au 31.12.2007	-	-	-	-	1 214 500	11 €	13 359 500 €
au 31.12.2008	-	-	-	-	1 214 500	11 €	13 259 500 €
au 31.12.2009	-	-	-	-	1 214 500	11 €	13 259 500 €
au 31.12.2010	-	-	-	-	1 214 500	11 €	13 359 500 €

Evolution des cours de bourse

Nombre de titres cotés au 31 décembre 2010 : 1 214 500

Cotation sur la Bourse de Paris (NYSE Euronext Paris - Compartiment C) - Code EUROCLEAR012129.
Code ISIN

Date	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés en M€	Capitalisation boursière en M€
août-09	78,51	66,30	7 563	0,519	95,35
septembre-09	92,00	78,53	12 394	1,0513	99,60
octobre-09	83,00	78,30	5 903	0,480	98,98
novembre-09	81,20	71,99	22 525	1,665	90,54
décembre-09	80,10	76,65	10 716	0,835	97,28
janvier-10	80,61	79,75	11 587	0,929	97,16
février-10	80,00	75,75	14 819	1,169	92,13
mars-10	79,50	75,86	3 220	0,248	96,55
avril-10	87,00	79,50	8 464	0,721	104,32
mai-10	85,80	77,52	3 943	0,321	94,91
juin-10	78,00	75,90	5 026	0,385	92,18
juillet-10	76,24	75,00	5 517	0,417	92,59
août-10	80,11	76,24	5 292	0,417	97,29
septembre-10	84,06	80,50	8 363	0,69	99,03
octobre-10	84,00	81,60	5 897	0,488	101,83
novembre-10	84,00	82,80	6 939	0,578	100,92
décembre-10	85,90	82,90	11 276	0,947	104,44
janvier-11	89,48	85,90	5 771	0,503	104,39
février-11	87,00	85,95	3 949	0,341	105,54

Source NYSE Euronext

Dividendes

Montant des dividendes versés au titre des 5 derniers exercices :

Exercice	Dividende net *	Nombre d'actions
2005	2,75 €	1 214 500
2006	3,00 €	1 214 500
2007	3,20 €	1 214 500
2008	1,60 €	1 214 500
2009	1,60 €	1 214 500
2010	2,50 €	1 214 500

* abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément à la loi, le délai de prescription des dividendes est de 5 ans, et ceux dont le paiement n'a pas été demandé sont attribués au profit de l'État.

Aucun dividende n'a été versé sous forme d'acompte.

Politique de distribution envisagée pour l'avenir :

La politique de distribution des dividendes de la COMPAGNIE LEBON est liée aux résultats et aux disponibilités de trésorerie. Le taux de distribution cherche un équilibre entre une juste rémunération des actionnaires et le financement du développement de la société.

Autorisations d'augmenter le capital social (Proposées à l'Assemblée Générale du 27 mai 2011)

- Autorisation donnée au conseil d'administration dans le cadre de l'article L.225-138 du Code de Commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail, de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital de la société réservée aux salariés et mandataires sociaux, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce. Le nombre total d'actions pouvant être émises, en application de la présente autorisation, ne pourra excéder un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social.

Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

BREF HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE

Société en Commandite par Actions, LEBON & CIE a été créée le 23 mars 1847 pour produire du gaz d'éclairage et de l'électricité en France, en Algérie et en Égypte. La Société a été introduite en Bourse le 29 mars 1853. Le statut de SA de droit commun a été adopté le 4 mai 1971 et la dénomination sociale changée en COMPAGNIE LEBON.

A la suite des diverses nationalisations de son activité d'origine, LEBON & CIE s'était transformée en holding, gérant des participations industrielles ou commerciales ainsi qu'un portefeuille de titres de placement.

Puis, elle a décidé de se concentrer sur 2 métiers : le capital investissement et l'exploitation d'une chaîne hôtelière.

Au 31 décembre 2010, l'Actif Net Réévalué s'élève à 202,99 M€. Il est établi sur la base d'actifs qui ne sont pas tous de même nature : Titres de capital investissement, titres de sociétés dans lesquelles sont logées les immeubles d'exploitation et de bureaux (SCI DU 24 RUE MURILLO, FONCIERE CHAMPOLLION 21 et PEVELE PROMOTION) et les fonds hôteliers.

L'Actif Net Réévalué (ANR) a été calculé en prenant en compte les méthodologies suivantes :

- les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière en fin d'exercice ;
- les titres non cotés sont évalués à leur valeur probable de négociation ou sur un multiple représentatif de leur activité, investissement par investissement ;
- les immeubles de bureau sont évalués en fonction d'un taux de capitalisation sur les loyers. Des expertises indépendantes sont effectuées par roulement sur l'ensemble des immeubles. Le taux de capitalisation est choisi immeuble par immeuble en fonction du taux moyen du marché applicable selon l'emplacement de l'immeuble ;
- les fonds de commerce hôteliers sont évalués sur un multiple du chiffre d'affaires ; les immeubles d'exploitation sont évalués en fonction d'un taux de capitalisation sur les loyers théoriques ; conformément à la norme IAS 36, les tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- l'ensemble des plus-values latentes est minoré de l'impôt à payer en fonction de la situation fiscale latente.

Au cours des trois derniers exercices la COMPAGNIE LEBON a développé ses deux activités, essentiellement à partir de ses fonds propres.

Le capital investissement

L'organisation du secteur financier a été sensiblement modifiée. Deux nouvelles sociétés sont chargées de gérer les actifs de ce secteur :

1) PALUEL-MARMONT CAPITAL, nouvellement constituée, et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers gèrera les actifs existants de PMC1 – anciennement PALUEL-MARMONT CAPITAL – et à compter de 2011 les nouveaux investissements qui seront réalisés à travers un nouveau FCPR.

PMC 1 a réalisé, en 2010, ses derniers investissements (EXEOLS et IEF2I pour 7 M€) et détient un portefeuille de 19 participations pour une valeur de 38,2 M€, sous le régime fiscal des sociétés de capital risque.

2) CHAMPOLLION PARTNERS est devenue PALUEL-MAMONT VALORISATION. Cette société assure la gestion de l'ensemble des actifs immobiliers détenus par PMV 1 (anciennement SEGIFIN)

PMV 1 a renforcé ses investissements dans des opérations de valorisation d'actifs immobiliers existants pour 4,1 M€, dans la promotion commerciale du Parc d'activité du Val Doré à Orchies pour 5,8 M€. La valeur de ce portefeuille est de 40 M€ au 31 décembre 2010.

ENFIN, PALUEL-MARMONT FINANCE continue de participer à des fonds gérés par des tiers sur des secteurs spécifiques tels que les LBO sur de grandes entreprises ou l'immobilier. La valorisation au 31 décembre 2010 des fonds en activité s'élève à 28,6 M€.

L'Hôtellerie

ESPRIT DE FRANCE est spécialisée dans la rénovation et la gestion d'hôtels de caractère.

Des investissements sont réalisés pour améliorer le service et la qualité actuelle des chambres. Ces adaptations devraient permettre d'obtenir sans difficulté le classement en 4 étoiles nouvelles normes de 5 des 6 hôtels Esprit de France, actuellement classés 3 étoiles. L'Hôtel Brighton classé 4 étoiles n'envisage pas actuellement un classement 5 étoiles.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous explique les investissements réalisés depuis 3 ans.

en M€	2010	2009	2008
PME	7,40	6,90	8,80
VALORISATION D'ACTIFS IMMOBILIERS	10,70	7,30	9,43
FONDS D'INVESTISSEMENT	5,10	2,30	6,68
HOTELLERIE	0,80	0,90	0,80
PATRIMOINE IMMOBILIER ET DIVERS	0,00	0,00	0,00
TOTAL	24,00	17,40	25,71

L'ensemble de ces investissements a été financé par fonds propres.

Les investissements dans les PME consistent à développer des prises de participations dans des PME visant à constituer un portefeuille d'une vingtaine lignes. Cette année deux nouvelles prises de participations ont été réalisées.

Les opérations de valorisation d'actifs immobiliers ont consisté dans le financement des travaux sur les projets en cours et dans l'acquisition de nouvelles opérations.

Les participations à des fonds d'investissement de type LBO ont été augmentées par la souscription des engagements déjà donnés. Sur l'ensemble du pôle "fonds", les engagements restant à verser sont de 7,2 M€.

Les investissements hôteliers représentent les travaux de rénovation des hôtels.

La COMPAGNIE LEBON entend continuer à privilégier le développement de ses deux métiers en allouant des capacités de financement à ses équipes. Toutefois, consciente de la nécessité de rechercher de nouveaux investissements à fort potentiel de croissance, elle réservera des financements à l'étude de nouvelles activités.

Investissements dans les PME

La filiale PMC 1, après l'acquisition de 2 nouvelles participations, n'a plus pour objet d'investir. La COMPAGNIE LEBON investira, avec des souscripteurs étrangers, dans les PME à travers un FCPR géré par la société de gestion créée en fin d'année.

Valorisation d'actifs immobiliers

Le pôle continuera d'investir :

- avec des tiers dans les actifs existants,
- dans la promotion résidentielle et/ou commerciale,
- Dans la recherche et le développement de nouveaux projets

Pôle « Fonds »

Le pôle continuera à investir dans les fonds sur lesquels il est déjà engagé et reste ouvert de nouveaux investissements lui permettant de garder des relations avec des partenaires de qualité et de tester de nouveaux secteurs d'investissement.

Des revues approfondies des portefeuilles sont systématiquement organisées avec les équipes de gestion.

ESPRIT DE FRANCE

Pourra acquérir de nouveaux hôtels et nouer de nouveaux partenariats en fonction des opportunités.

FACTEURS DE RISQUES

La valeur de la COMPAGNIE LEBON repose, pour l'essentiel, sur la valeur de ses différentes participations qui sont des sociétés non cotées.

La valeur d'une société non cotée est fortement influencée par les résultats et perspectives de la société qui dépendent en grande partie de l'environnement économique. Celui-ci a en effet une forte incidence sur les marges des entreprises et les conditions probables d'une cession.

La sensibilité aux risques des différents actifs consolidés est expliquée dans l'annexe consolidée :

- immeubles de placement : note 6-b
- actifs incorporels : note 6-c
- titres de capital investissement : note 6-e
- stocks : note 6-h
- valeurs mobilières de placement : note 6-j

Le facteur de risques prédominant est celui de *l'évaluation des titres de capital investissement* (en juste valeur par résultats).

Risques du fait de l'activité financière

L'activité de capital-investissement exercée par PMC 1 et PMV 1 s'exerce par la prise de participation dans des sociétés non cotées. Cette prise de participation qui vise à réaliser une plus-value sur une durée variable s'accompagne d'un risque de perte partielle ou totale de l'investissement.

Ce risque de perte peut notamment provenir d'une performance inférieure aux prévisions des sociétés dans lesquelles un investissement a été réalisé, d'une conjoncture défavorable de marché, d'une variation des multiples utilisés pour la valorisation, ou de conditions modifiées en termes de disponibilité de dette d'acquisition.

Risques de liquidité

Il existe peu de risques de liquidité sur le groupe consolidé car la probabilité d'occurrence des faits générateurs des clauses d'exigibilité par anticipation des emprunts ci-dessous est faible puisque ces clauses sont un défaut de remboursement d'une échéance et/ou un changement d'actionnariat. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les emprunts sont constitués dans le cadre de l'acquisition de participations par les filiales de PMC 1 et des biens immobiliers. Le remboursement de ces emprunts est effectué au prorata des cessions réalisées. Le détail figure dans l'annexe consolidée page 53. Les risques de taux portent principalement sur les emprunts à long terme à taux fixe ou variable. Au 31 décembre 2010, ces emprunts représentent 49,7 M€ à plus d'un an et 4 M€ à moins d'un an. Une augmentation de taux de 100 points de base augmenterait la charge d'emprunt de 0,5 M€.

Les Risques portant sur les actions cotées du portefeuille (5,6 M€ d'actions auto détenues) et de change) ne sont pas significatifs.

Risques juridiques

Différents litiges liés à la commercialisation et à l'exploitation de l'immeuble d'Aix en Provence ont été analysés et le cas échéant provisionnés. Les créances liées aux indemnités et pénalités dues par l'exploitant et le commercialisateur de la résidence ont été totalement provisionnées, soit 5,9 M€.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Aucune provision n'est donc dotée.

Risques industriels et liés à l'environnement

En raison de son activité financière, la Société n'est pas concernée par les risques industriels et liés à l'environnement. Les analyses sur les immeubles et sur les hôtels, réalisées par des organismes de contrôle spécialisés, n'ont pas révélé à ce jour de risques importants, notamment concernant l'amiante et le plomb. Aussi, aucune provision n'a été passée dans les comptes à ce titre.

Risques de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. La COMPAGNIE LEBON n'est pas exposée à ce type de risques, n'utilisant pas d'instruments financiers sur son portefeuille. Les swaps et cap sont seulement utilisés en couverture de taux.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs

Compte tenu de l'évolution du périmètre consolidé, l'effectif moyen consolidé du groupe intégré est de 353 personnes contre 560 personnes en 2009 et 128 personnes en 2008, répartis de la façon suivante :

	2010		2009		2008	
	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non Cadres	Cadres	Non Cadres
Capital Investissement	111	116	134	303	6	2
Hôtellerie	9	108	11	103	10	102
Holding	4	5	4	5	4	4
	124	229	149	411	20	108

Sur cet effectif, les salariés des holdings et de l'activité financière ne relèvent d'aucune convention collective et bénéficient d'un Plan d'Epargne Entreprise et d'une mutuelle complémentaire santé.

Les salariés du pôle hôtelier relèvent de la convention collective nationale dans les HCR (Hôtels, cafés, restaurants). Ils bénéficient d'un Plan d'Epargne Entreprise, d'un accord d'intéressement et d'une mutuelle complémentaire santé.

Pour l'activité hôtelière, la rotation est de 12,82 % et la moyenne d'âge de l'effectif est de 44 ans.

Recrutements et Licenciements

	Recrutements		Licenciements
	CDI	CDD	
Holding et activités financières	2		-
GROUPE ESPRIT DE FRANCE	17	15 *	6

* *Embauches extras = 127 personnes – ramenées équivalent personnel permanent à 15*

Temps de travail

Pour le groupe, l'accord sur l'aménagement du temps de travail prévoit deux modes d'organisation :

Un horaire hebdomadaire de 35 heures pour les holdings et l'activité financière. Il n'est pas comptabilisé d'heures supplémentaires.

Un horaire hebdomadaire de 38 heures avec récupération d'1 heure par RTT et 2 heures payées en heures supplémentaires défiscalisées dans les hôtels ESPRIT DE FRANCE.

Quelques salariées bénéficient d'un temps partiel à 80 %.

Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble du groupe.

Pour les holdings et l'activité financière, le taux est de 0,54% dont les principaux motifs sont la maladie.

Pour les hôtels ESPRIT DE FRANCE, le taux est de 1,61 % pour l'exercice 2010. Les principaux motifs sont la maladie, la maternité et les congés parentaux.

Evolution de la masse salariale

Pour les holdings et l'activité financière : 7,30 %.

Pour les hôtels ESPRIT DE FRANCE : 3,13 %.

Charges sociales

L'ensemble des entités respecte ses obligations en matière de paiement des charges sociales.

Formation

En 2010, les holdings et l'activité financière ont versé 8 402 € aux organismes de formation, contre 7 822 € en 2009. De plus, la COMPAGNIE LEBON a utilisé 2 584 € pour des formations de comptabilité. L'ensemble de ces formations représente 0,18 % de la masse salariale. Le montant des droits individuels à la formation s'élève à 1 572 heures.

En matière hôtelière, certains salariés des hôtels ESPRIT DE FRANCE ont bénéficié de formations d'un montant global de 21 919 €, financées essentiellement par la FAFIH et le FONGECIF, soit 0,70 % de la masse salariale. Cette année, les formations ont essentiellement porté sur la sécurité, la qualité de l'accueil et les langues (anglais). Le montant des droits individuels à la formation s'élève à 7 962 heures, dont 24 ont été utilisées cette année.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le personnel de la COMPAGNIE LEBON est une société de 18 personnes à Paris qui sont sensibilisées aux problèmes environnementaux.

Dans les hôtels ESPRIT DE FRANCE, une attention particulière est portée aux différents équipements de climatisation et aux consommations d'eau et d'électricité. Les hôtels s'efforcent également de participer à des actions de protection de l'environnement, tant en économie d'énergie (ampoules basse consommation), qu'en consommation d'eau (proposition au choix du client de la réutilisation des serviettes et draps de bain), qu'en maîtrise de la gestion des déchets (dépose des piles et ampoules usagées dans des dépôts réservés à cet usage), qu'en utilisation de produits bio dégradables ou éco labellisés.

Dans les sociétés industrielles ou immobilières dont les filiales sont actionnaires, les équipes attirent régulièrement l'attention des dirigeants ou des prestataires sur l'ensemble des problèmes d'environnement.

Le groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la COMPAGNIE LEBON et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par expert à la demande de l'émetteur, et tous autres documents prévus par la loi, peuvent être consultés au siège social de l'émetteur.

RESULTAT GLOBAL PAR ACTION

	2010	2009	2008
Résultat social			
Résultat courant (en M€)			
Avant impôt	4,06	0,20	-0,10
Après impôt	4,06	1,62	3,47
Résultat courant par action			
Avant impôt	3,35	0,16	-0,08
Après impôt	3,35	1,33	2,86
Résultat net (en M€)			
Avant impôt	2,29	0,22	-0,75
Après impôt	3,98	1,64	2,83
Résultat net par action			
Avant impôt	1,88	0,18	-0,62
Après impôt	3,28	1,35	2,33
Dividende			
Montant global (en M€)	3,04	1,94	1,94
Montant par action (en euros ajustés)	2,50	1,60	1,60
Résultat consolidé	2010	2009	2008
Résultat courant (en M€)			
Avant impôt	5,37	1,33	2,02
Après impôt	3,58	0,89	1,35
Résultat global net (en M€)			
Avant impôt	15,14	-3,19	-4,36
Après impôt	12,51	-4,06	-2,54
Résultat global net par action (1)			
Avant impôt	13,19	-2,74	-3,72
Après impôt	10,90	-3,49	-2,16
RESULTAT NET APRES IMPOT			
Part du Groupe (en M€)	10,60	-1,03	-2,54
RESULTAT NET APRES IMPOT			
Part du Groupe par action	9,23	-0,89	-2,16

(1) Nombre d'actions prises en compte

1 147 742 1 162 470 1 171 867

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du Document de référence

Jean-Marie PALUEL-MARMONT

Président et Directeur général de la COMPAGNIE LEBON

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

Franck BOYER

Exaltis – 61, rue Henri Régnauld – 92075 LA DEFENSE Cedex

Date du début du premier mandat : AGM du 25 mai 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée 2014

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE (membre du réseau Ernst & Young)

Benoît GILLET et Jean-Philippe BERTIN

5, rue Alfred de Vigny

75008 - Paris

Date du début du premier mandat : AGM du 25 mai 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée 2014.

Commissaires aux comptes suppléants

Hervé HELIAS

MAZARS

Exaltis – 61, rue Henri Régnauld – 92075 LA DEFENSE Cedex

Date du début du premier mandat : AGM du 25 mai 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée 2014.

Ste COEXCOM

40, avenue Hoche

75008 Paris

Date du début du premier mandat : AGM du 25 mai 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée 2014.

Attestation de la personne assumant la responsabilité du document de référence

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables, que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 11 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 contient les observations suivantes dont une observation faisant référence à une réserve formulée sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 :

« Dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, nous avons formulé une réserve sur l'application par le groupe Lebon de la norme IAS 27. Les holdings de cinq participations avaient été comptabilisés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés. Du fait du contrôle exclusif exercé en 2008, le groupe Lebon aurait également dû consolider par intégration globale les sociétés opérationnelles détenues par ces holdings. En 2009, les sociétés opérationnelles ont été consolidées par intégration globale par le Groupe Lebon.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2c de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- les notes 3a et 3b de l'annexe relatives à l'impact de la consolidation selon la norme IAS27 des holdings et sociétés opérationnelles des groupes Logfi, Césa développement, Palholding, Financière de l'Orfèvrerie d'Anjou et Paluel Marmont capital Santé. »

Paris le 11 avril 2011
Le Président et Directeur général
Jean-Marie PALUEL-MARMONT

Responsable de la communication financière

Frédérique DUMOUSSET

Tél. : 01 44 29 98 05

Fax : 01 47 64 35 07

E-mail : f.dumousset@lebon.fr

TABLE DE CONCORDANCE

REGLEMENT EUROPEEN	CONCORDANCE AVEC LE PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personnes responsables des informations	106 (II)
1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	107 (II)
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1. Nom et Adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	106 (II)
2.2. Contrôleurs légaux démissionnaires, écartés ou non ré-désignés	Na
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	4 à 8 (II)
3.2. Informations financières comparatives des périodes intermédiaires	Na
4. FACTEURS DE RISQUE	45-47-48-51-52-59-101-102 (II)
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	
5.1.1. Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	94 (II)
5.1.2. Lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	94 (II)
5.1.3. Date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	94 (II)
5.1.4. Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, et coordonnées de l'émetteur	94 (II)
5.1.5. Evènements importants dans le développement des activités	11 à 25 (I) – 27 à 29 (I) – 11 à 13 (II) – 99 à 101 (II)
5.2. Investissements	
5.2.1. Principaux investissements	11 à 25 (I) – 101 (II)
5.2.2. Principaux investissements en cours et méthode de financement	100-101 (II)
5.2.3. Principaux investissements à l'avenir et engagements fermes	12-20-22-24 (I)
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	
6.1.1. Nature des opérations et principales activités	4-5 (I) – 4-5 (II)
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important	Na
6.2. Principaux marchés	Na
6.3. Evènements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés	Na
6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Na
6.5. Source des positions concurrentielles	Na
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Descriptif du Groupe et place de l'émetteur	4-5 (I) - 4-5 (II)
7.2. Liste des filiales importantes	5 (I) – 5-42-43-73 (II)

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle et toute charge majeure pesant dessus	31 (I) – 30-44 (II)
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation de ses immobilisations corporelles	103-104 (II)
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	27 à 29 (I) – 11 à 14- 29 à 60 (II)
9.2. Résultat d'exploitation	27 à 29 (I)–11-12-29 à 60 (II)
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	Na
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	29 à 60 (II)
9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	11 à 25 (I)-44-45-47-53-59-60-101à103 (II)
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	32-76 (II)
10.2. Flux de trésorerie	31-69 (II)
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	53 (II)
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	Na
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	83-84 (II)
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	Na
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances récentes	99-100 (II)
12.2. Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	99-100(II)
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
13.1. Principales hypothèses de prévision	Na
13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur la prévision	Na
13.3. Base comparable aux informations financières historiques	Na
13.4. Déclaration de validité des prévisions pendantes	Na
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTEUR ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Coordonnées des dirigeants, liens familiaux, expérience et condamnations le cas échéant	15-16-24 (II)
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	24 (II)
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées	23-24 (II)
15.2. Pensions de retraites et autres avantages	23-82-83 (II)
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat	15 à 17 (II)
16.2. Contrats de service liant le groupe aux membres des organes d'administration, de direction	25 (II)
16.3. Comité d'audit et comité de rémunération	18 (II)
16.4. Gouvernement d'entreprise	15 à 25 (II)

17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	59-102 (II)
17.2. Participations et stock options	24-25 (II)
17.3. Participation des salariés dans le capital	Na
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Nom des principaux actionnaires non membres des organes d'administration et de direction	10 (II)
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	10 (II)
18.3. Nature du contrôle du Groupe	10 (II)
18.4. Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	Na
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	Na
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	5 à 8 (I)-5 à 8-99 à 101 (II)
20.2. Informations financières pro-forma	Na
20.3 Etats financiers	29 à 60 – 66 à 79 (II)
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	61-62- 80 à 84 (II)
20.4.1. Attestation des informations financières historiques vérifiées	Na
20.4.2. Vérification des autres informations par les contrôleurs légaux	Na
20.4.3. Source et vérifications des états financiers	61 à 62 – 80-81(II)
20.5. Date des dernières informations financières	4-5 -30-31(I) – 64 à 79 (II)
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.6.1 Publication des dernières informations financières.	Na
20.7. Politique de distribution des dividendes	97 (II)
20.7.1. Montant du dividende par action	8 (I)-8-14-58-64-87-97 (II)
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	102 (II)
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	29 à 60 (II)
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social.	
21.1.1. montant du capital souscrit	96 (II)
21.1.2. Actions non représentatives du capital	Na
21.1.3. Actions auto détenues	10-26-27-39-52 (II)
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Na
21.1.5. Droit d'acquisition non libéré	Na
21.1.6. Options	24-25-56 (II)
21.1.7. Historique du capital social	96 (II)
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1 Objet social de l'émetteur	94 (II)
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	95 (II)
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	Na
21.2.4. Conditions strictes de modification des droits des actionnaires	96 (II)
21.2.5. Convocation et admission des assemblées générales	95 (II)

21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	Na
21.2.7. Seuil de participation	96 (II)
21.2.8. Conditions strictes de modification du capital	Na
22. CONTRATS IMPORTANTS	Na
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
23.1. Qualités et coordonnées des experts	Na
23.2. Attestation des données des tierce-parties	Na
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	105 (II)
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	11 à 25 (I) - 41 à 43 (II)

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel et dans le rapport de gestion

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le rapport financier annuel requis en application des articles L.451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF et rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent document de référence.

Eléments requis par les articles L.451-1-1 du code monétaire et financier	DOCUMENT DE REFERENCE
Comptes consolidés (IFRS)	29 à 60 (II)
Comptes annuels (normes françaises)	64 à 79 (II)
Rapport de gestion	Voir table de concordance du rapport de gestion
Attestation du responsable du document	107 (II)
Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	80-81 (II)
Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	61 à 63 (II)
Honoraires des contrôleurs légaux	60 (II)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport de gestion sur l'exercice 2010 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent document de référence. Il a été arrêté par le Conseil d'administration de Compagnie Lebon le 5 avril 2011.

Éléments requis par le Code de commerce, le Code monétaire et financier, le Code général des impôts et le Règlement général de l'AMF	DOCUMENT DE REFERENCE
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société durant l'exercice écoulé (L.225-100 et L.232-1 du Code de commerce)	11 à 25 (I)-13 (II)
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L.225-100-2 et L.233-26 du Code de commerce)	11 à 25 (I)-27-29 (I)- 11 à 13 (II)
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L.233-6 du Code de commerce)	6-11 à 25 (I)
Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	11 à 25 - 29(I)-12-60 (II)
Evénements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	na
Activités en matière de recherche et développement (L.232-1 et L.233-26 du Code de commerce)	na
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L.233-6 du Code de commerce)	11 à 25 – 27 à 29 (I) 11 à 13 (II)
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce)	103-104 (II)
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L.225-100, L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce)	102-103 (II)
Description des principaux risques et incertitudes (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	45-47-48-51-52-59-101-102 (II)
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	19 à 21 (II)
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	52-53-59-101-102 (II)
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L.225-100 du Code de commerce)	98 (II)
Éléments susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-100-3 du Code de commerce)	Na
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L.225-102 du Code de commerce)	Na
Echéancier des comptes fournisseurs (L.441-6-1 du Code de commerce)	14 (II)
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (L.225-102-2 du Code de commerce)	64 (II)

Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L.233-13 du Code de commerce)	10 (II)
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)	25 (II)
Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L.225-102-1 du Code de commerce)	23-24 (II)
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L.225-102-1 du Code de commerce)	15 à 17 (II)
Informations sur les achats et ventes d'actions propres (L.225-211 du Code de commerce)	25-26-27 (II)
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	8 (I) – 8-14-58-64-87-97 (II)
Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L.232-6 du Code de commerce)	Néant



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2011 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.